



TOGO

Juin 2018

SECONDE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TOGO

Dans le cadre de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration et qui résume les vues des administrateurs formulées à la réunion du 15 juin 2018 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI sur des questions liées à la seconde revue deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 15 juin 2018, à l'issue des entretiens avec les autorités togolaises qui se sont conclus le 10 avril 2018, et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 mai 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Togo.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI*
Mémoire de politiques économique et financière des autorités togolaises*
Protocole d'accord technique *

* Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 18/240
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
15 juin 2018

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 35,5 millions de dollars en faveur du Togo

Le 15 juin 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 25,17 millions de DTS (environ 35,5 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 75,51 millions de DTS (environ 106,5 millions de dollars). Les résultats du programme sont satisfaisants. Le conseil d'administration a consenti à la modification de trois critères de réalisation.

L'accord triennal en faveur du Togo a été approuvé le 5 mai 2017 (voir [communiqué de presse n° 17/151](#)) pour un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part, ou environ 241,5 millions de dollars au moment de l'approbation de l'accord) à l'appui des réformes économiques et financières du pays. Le programme vise à réduire rapidement et sensiblement le déficit budgétaire global pour assurer la viabilité à long terme de la dette publique et des comptes extérieurs ; recentrer l'action publique sur une croissance durable et solidaire au moyen de dépenses sociales ciblées et de dépenses d'infrastructures financées de façon viable ; et remédier aux faiblesses actuelles du secteur financier, en particulier dans les deux banques publiques.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Togo, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats obtenus par le Togo dans le cadre du programme appuyé par l'accord au titre de la FEC ont été globalement satisfaisants, nonobstant un environnement politique et économique difficile. La position budgétaire s'est renforcée considérablement, grâce principalement à une réduction des dépenses, et la dette publique a diminué. Cependant, les perspectives à moyen terme font face à des risques dus à l'incertitude socio-politique et à des conditions financières mondiales défavorables. Un engagement ferme en faveur du programme et le maintien de l'élan des réformes restent essentiels pour préserver la stabilité macroéconomique, améliorer la protection sociale, préserver la viabilité de la dette à long terme et renforcer le potentiel de croissance du pays.

« Il est important que la politique budgétaire continue de se concentrer sur la réduction de la dette publique et la préservation de la viabilité budgétaire. Les autorités doivent opérer des réformes pour remédier à la faible collecte des recettes, éviter de nouveaux arriérés, améliorer la rentabilité des projets d'investissements publics et limiter les dépenses publiques. Les autorités entreprennent un examen des dépenses afin d'en améliorer l'efficacité ; elles ont commencé à mettre en œuvre des mesures ayant pour but d'améliorer la gestion de la dette publique. Assurer la réduction de la dette demeure la clé de la stabilité macroéconomique.

« Il est important que les autorités continuent de chercher à remplir les critères de convergence de l'UEMOA afin de contribuer à maintenir des réserves régionales solides. La restructuration des deux banques publiques, qui doit notamment prévoir une recapitalisation adéquate, un recouvrement effectif des créances douteuses, et le renforcement de la gouvernance, est une étape importante vers le rétablissement de la stabilité financière.

« L'achèvement du Plan National de Développement et l'admission du Togo au Pacte avec l'Afrique sont à saluer. La mise en œuvre rapide et décisive des réformes structurelles figurant dans ces deux documents de politiques économiques, qui cadrent avec le programme appuyé par l'accord FEC, aiderait le Togo à parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive. »

Tableau 1. Togo : Indicateurs économiques et financiers, 2015-23

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.					
(Taux de croissance, sauf indication contraire)									
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	5.7	5.1	4.4	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4
PIB réel par habitant	3.1	2.5	1.8	2.1	2.4	2.7	2.8	2.8	2.8
Déflateur du PIB	3.5	1.8	0.4	1.9	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (moyen annuel)	1.8	0.9	-0.7	0.4	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,472	2,643	2,769	2,958	3,180	3,449	3,744	4,065	4,413
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	591.2	592.8	580.9
Taux de change réel effectif (appréciation = -)	7.1	-1.1	1.6
Termes de l'échange (détérioration = -)	6.9	-3.3	-0.7	-1.7	0.5	1.9	1.0	2.5	0.4
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)									
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	-3.6	5.1	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'Etat	-2.1	-2.3	9.4	-13.9	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	13.2	10.1	-1.5	8.5	9.5	10.8	11.4	12.0	13.8
Masse monétaire (M2)	20.6	12.6	8.3	6.8	7.5	8.5	10.1	8.6	12.4
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	33.7	33.8	25.3	30.1	27.7	29.3	30.3	30.6	30.8
Secteur public	12.9	13.9	6.3	10.1	6.7	6.8	6.9	7.2	7.4
Secteur privé	20.8	19.9	19.0	20.0	21.0	22.5	23.4	23.4	23.4
Epargne nationale brute	22.7	24.4	17.3	22.2	20.9	23.7	25.3	25.7	25.8
Secteur public	4.1	4.3	6.0	7.0	6.2	6.5	6.8	7.4	7.9
Secteur privé	18.6	20.1	11.2	15.2	14.7	17.3	18.5	18.3	17.9
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.8	21.6	21.5	24.5	23.8	23.8	24.0	24.3	24.5
Recettes	19.5	18.8	18.3	20.5	19.9	20.0	20.2	20.4	20.6
Dépenses et prêts nets	30.7	31.2	21.8	29.0	24.3	24.2	24.1	24.1	24.0
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.2	-4.5	0.8	1.0	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-3.2	-4.5	0.8	2.4	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancements, incluant les dons)	-6.5	-7.2	1.5	-2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-6.5	-7.2	1.5	-0.7	2.0	2.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (base ordonnancements, incluant les dons)	-8.9	-9.6	-0.3	-4.5	-0.5	-0.3	0.0	0.2	0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-8.9	-9.6	-0.3	-3.1	-0.5	-0.3	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons)	-5.3	-7.2	-0.3	-4.3	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-5.3	-7.2	-0.3	-2.9	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons)	-7.7	-9.6	-2.1	-6.7	-1.6	-0.3	0.0	0.2	0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-7.7	-9.6	-2.1	-5.3	-1.6	-0.3	0.0	0.2	0.5
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-11.0	-9.3	-8.0	-7.9	-6.8	-5.6	-5.0	-4.9	-5.0
Exportations (biens et services)	35.8	33.4	31.9	31.0	30.8	30.7	30.8	30.8	30.7
Importations (biens et services)	-57.8	-53.2	-50.0	-48.5	-46.7	-45.3	-44.6	-44.4	-44.4
Dettes publiques extérieures ²	21.7	20.2	19.9	22.7	24.3	23.8	23.4	23.0	22.4
Service de la dette publique extérieure (% des exportations) ²	4.1	5.2	6.1	4.6	4.3	4.3	3.9	4.1	4.8
Dettes publiques intérieures ³	50.6	61.4	55.9	51.6	44.8	39.9	35.0	30.3	25.9
À l'exclusion de la recapitalisation des banques ³	50.6	61.4	55.9	50.2	43.5	38.7	33.9	29.3	25.0
Dettes publiques totales ⁴	72.2	81.6	75.7	74.3	69.2	63.7	58.4	53.3	48.3
À l'exclusion de la recapitalisation des banques ⁴	72.2	81.6	75.7	72.9	67.8	62.5	57.3	52.3	47.4
Dettes publiques totales (à l'exclusion des entreprises publiques) ⁵	69.8	78.2	72.5	71.4	66.7	61.6	56.6	51.8	47.1
À l'exclusion de la recapitalisation des banques (à l'exclusion des entreprises publiques) ⁵	69.8	78.2	72.5	70.0	65.4	60.4	55.5	50.8	46.2
Sources : Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.									
¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.									
² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.									
³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.									
⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.									
⁵ Inclut la dette préfinancée et les arriérés de paiement intérieurs.									



TOGO

Le 30 mai 2018

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte : L'activité économique s'est affaiblie à cause de la persistance des tensions sociopolitiques. Même si, en conséquence, les recettes ont été inférieures aux prévisions, la position budgétaire s'est améliorée sensiblement grâce à la réduction des dépenses; le solde primaire intérieur à la fin de 2017 – l'indicateur budgétaire sous le contrôle direct du gouvernement – s'est amélioré d'environ 5 points de pourcentage du PIB par rapport à 2016. L'inflation a été modérée et devrait rester en dessous du critère de convergence de l'UEMOA (3 %) pendant la période du programme. Le solde des transactions courantes s'est amélioré grâce à la réduction des importations liées aux investissements publics. Le dialogue politique est suspendu et les manifestations ont repris.

Résultats du programme : Tous les critères de réalisation quantitatifs continus et à fin décembre 2017, ainsi que les repères structurels, ont été respectés. L'objectif indicatif de recouvrement des recettes a été manqué de 2 % environ du PIB, et l'objectif indicatif des dépenses sociales a été manqué de très peu (0,2 % du PIB).

Recommandations :

- Maintenir la réduction de la dette pour 2017-2019 à l'ampleur initiale envisagée, tout en permettant un léger assouplissement de la politique budgétaire en 2018, pour tenir compte du ralentissement de l'activité économique et du manque à gagner de recettes qui en résulte.
- Progresser vers les critères de convergence de l'UEMOA pour contribuer à la reconstitution des réserves.
- Poursuivre les réformes de l'administration des recettes pour remédier à la faiblesse de leur recouvrement; harmoniser la chaîne des dépenses et la gestion de la trésorerie afin de prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés; et effectuer une analyse coûts-efficacité des investissements publics.
- Mettre en œuvre le plan de restructuration des deux banques publiques (recapitalisation adéquate, renforcement de la gouvernance et viabilité financière).
- Mettre en œuvre des réformes structurelles de nature à favoriser la croissance, notamment en ouvrant certains secteurs clés à l'investissement privé.

Point de vue des services du FMI : Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, ainsi qu'à la modification des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2018 relatifs au solde budgétaire primaire intérieur et au financement intérieur net, et du critère de réalisation quantitatif continu pour les emprunts extérieurs non concessionnels.

Approuvé par
Dominique Desruelle
et **Johannes Wiegand**

Les entretiens relatifs à la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulés à Lomé du 28 mars au 10 avril 2018. L'équipe des services du FMI était composée de M. Razafimahefa (chef de mission), de Mme Bunda, de M. Erickson, de Mme Nikaein, de M. Tapsoba (représentant résident) (tous du département Afrique), de M. Binici (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation — SPR) et de M. Sowou (économiste local). Mme Ndome-Yandun, Mme Margevich et Mme Kinvi-boh ont procuré une assistance administrative. Mme Boukpepsi (bureau de l'administrateur) s'est jointe à la mission. La mission a rencontré le Président, M. Faure Gnassingbé, ainsi que M. Sani Yaya, ministre de l'Économie et des finances, M. Kossi Assimaidou, ministre de la Planification du développement, M. Kossi Ténou, directeur national de la BCEAO et d'autres hauts responsables. Des entretiens ont également eu lieu au Secrétariat général de la Commission bancaire de l'UMOA à Abidjan avec Mme Séna Elda Kpotsra (Secrétaire générale) et d'autres membres du personnel. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé et des partenaires de développement, et a tenu une conférence de presse.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	4
A. Évolution récente : les coûts économiques des tensions sociopolitiques	4
B. Résultats du programme : globalement satisfaisants	5
C. Perspectives à moyen terme : risques de dégradation	7
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	8
A. Politique budgétaire : réduire la dette et absorber les chocs	8
B. Gestion budgétaire : renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques	11
C. Politiques d'emprunt : renforcer la gestion de la dette et restructurer la dette publique	14
D. Secteur financier : mettre en œuvre le plan de restructuration bancaire	15
E. Réformes structurelles : nouveau Plan de développement national et Pacte avec l'Afrique	16
MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	18

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ **18****ENCADRÉ**

Encadré 1. Renforcement du recouvrement des recettes _____ 12

GRAPHIQUES

1. Indicateurs de l'activité économique _____ 20

2. Secteur extérieur, 2012-2017 _____ 21

3. Évolution des finances publiques, 2017 _____ 22

TABLEAUX

1. Indicateurs économiques et financiers, 2015–23 _____ 23

2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2015-2020 (en milliards de francs CFA) _____ 24

2b. Opérations financières de l'administration centrale (en pourcentage du PIB) _____ 25

3. Balance des paiements, 2015–23 _____ 26

4. Situation monétaire, 2015–23 _____ 27

5. Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2014-2017 _____ 28

6. Indicateurs de la capacité de remboursement du FMI, 2017–2029 _____ 29

7. Calendrier des versements dans le cadre de l'Accord FEC, 2017–20 _____ 30

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques _____ 31

II. Stratégie de renforcement des capacités _____ 32

APPENDICES

Lettre d'Intention _____ 34

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières () _____ 37

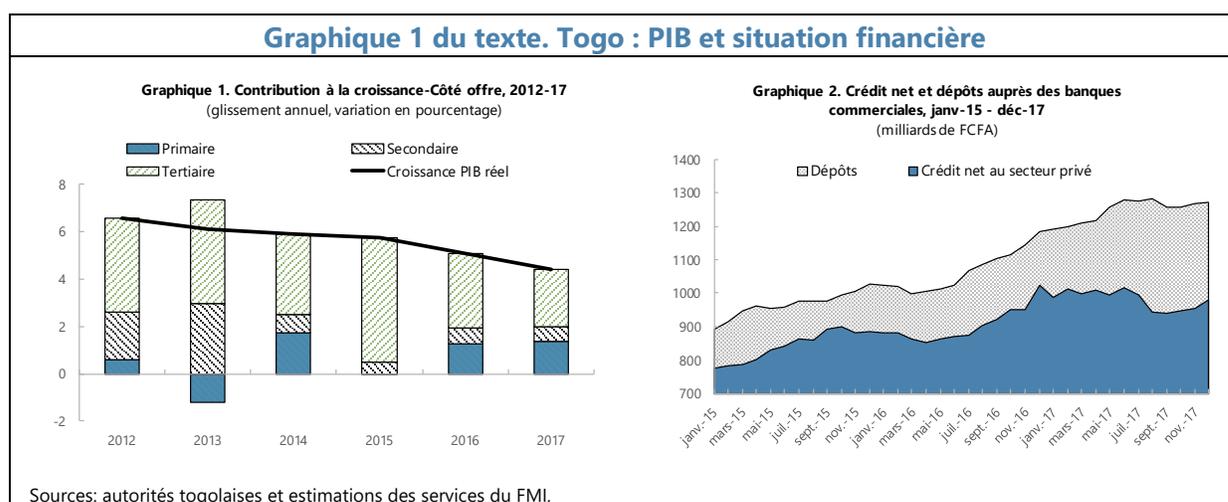
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____ 50

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Évolution récente : les coûts économiques des tensions sociopolitiques

1. Les tensions socio-politiques pèsent de plus en plus sur l'activité économique

(graphique 1 du texte). L'activité économique a décéléré depuis l'éruption des troubles politiques en août 2017. Le chiffre d'affaires des grandes entreprises a baissé dans certains secteurs clés. Les activités du secteur tertiaire sont les plus affectées. Pendant le second semestre de 2017, le crédit au secteur privé a diminué de 4,2 % par rapport au premier semestre de 2017; la plus forte baisse a été observée dans le secteur des bâtiments et travaux publics. Par conséquent, malgré une production agricole robuste, la croissance économique est tombée de 5,1 % en 2016 à 4,4 % en 2017 selon les estimations. Le déficit des transactions courantes s'est réduit de 9,3 % du PIB en 2016 à 8 % du PIB en 2017, selon les estimations, grâce à une réduction des importations liées aux projets d'investissements publics. L'inflation est restée modérée, atteignant 1,1 % (en glissement annuel) à la fin mars 2018, après être descendue en dessous de zéro en novembre 2017, en raison principalement d'une forte baisse des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques, et peut-être du ralentissement de la demande intérieure. L'inflation hors énergie et alimentation, calculée selon la définition de l'UEMOA, est montée à 0,7 % en mars 2018.



2. Malgré un niveau de recettes largement inférieur aux prévisions, la position budgétaire s'est nettement améliorée, grâce à la réduction des dépenses (tableau 1 du texte).

Les excellents résultats budgétaires du premier semestre de 2017 ont fléchi pendant le second semestre car l'augmentation attendue des recettes ne s'est pas matérialisée. Le solde budgétaire primaire intérieur a basculé d'un excédent de 1,6 % du PIB à un déficit de 0,8 %, respectivement pendant les deux semestres¹. Néanmoins, l'excédent primaire intérieur de 0,8 % du PIB pour l'année entière constitue une amélioration considérable de 5,3 points de pourcentage du PIB par comparaison à 2016. Le solde primaire global et le solde global (sur la base des engagements) ont enregistré une amélioration de 9 points de pourcentage environ du PIB. Cette forte amélioration

¹ Le solde budgétaire primaire intérieur témoigne de l'effort budgétaire sous le contrôle direct du gouvernement.

s'explique principalement par l'arrêt du préfinancement des investissements, ce qui a donné lieu à une réduction des investissements financés sur ressources intérieures de 4,6 points de pourcentage du PIB². Les investissements financés sur ressources extérieures ont diminué de 3 % du PIB. En outre, les dépenses courantes ont diminué de 1,8 % du PIB.

Tableau 1 du texte. Togo : évolution des finances publiques, 2016–17 (en pourcentage du PIB)				
	2016	2017		
		janv.-juin	juil.-déc.	janv.-déc.
Recettes totales et dons	21.6	9.4	12.1	21.5
Recettes totales	18.8	8.9	9.4	18.3
Dons	2.9	0.5	2.7	3.2
Dépenses totales et prêts nets	31.2	9.2	12.6	21.8
Dépenses courantes	17.3	7.7	7.8	15.5
Dépenses courantes intérieures primaires	14.9	6.9	6.9	13.7
Intérêts	2.4	0.8	0.9	1.8
Dépenses d'investissement	13.9	1.5	4.8	6.3
Financement sur ressources propres	8.4	0.5	3.3	3.8
Sur financement extérieur	5.5	1.0	1.5	2.5
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur (base ordonnancement)	-4.5	1.6	-0.8	0.8
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, incluant les dons)	-7.2	1.0	0.4	1.5
Solde budgétaire global (base ordonnancement, incluant les dons)	-9.6	0.2	-0.5	-0.3
Variation des arriérés	0.0	0.4	-2.3	-1.8
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons)	-7.2	1.5	-1.8	-0.4
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons)	-9.6	0.7	-2.8	-2.1
Financement	12.2	-0.2	5.5	5.3
Financements intérieurs (nets)	7.0	-0.6	1.6	1.0
Financements extérieurs (nets)	5.2	0.4	3.9	4.3

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

3. Le dialogue politique est suspendu et les manifestations ont repris. Le dialogue entre le gouvernement et l'opposition, facilité par les Présidents du Ghana et de la Guinée, a buté sur la rétroactivité de la limite de deux termes pour le Président. À la mi-avril, l'opposition a relancé les manifestations, qui ont été dispersées par la police et ont donné lieu à plusieurs blessures et arrestations. Les tensions se sont de nouveau accentuées.

B. Résultats du programme : globalement satisfaisants

4. Tous les critères de réalisation quantitatifs continus et à fin décembre 2017 ont été respectés, mais les objectifs indicatifs n'ont pas été atteints (MPEF, paragraphe 4, tableau 2

² Le préfinancement des investissements est un mécanisme non orthodoxe de financement des investissements qui a fait gonfler la dette publique pendant les dernières années, avant l'approbation de l'accord au titre de la FEC.

du texte). Le critère de réalisation quantitatif relatif à l'excédent primaire intérieur pour fin décembre 2017 a été dépassé de 0,3 % du PIB. Le critère de réalisation quantitatif pour le financement intérieur net a été respecté ; même en tenant compte d'un remboursement d'arriérés plus élevé que prévu, le critère de réalisation quantitatif serait rempli avec une marge d'environ 1 % du PIB. L'État s'est abstenu de contracter ou de garantir des emprunts extérieurs non concessionnels et a continué d'honorer ses obligations au titre de la dette extérieure. En outre, il n'a fourni aucune garantie aux fournisseurs et entrepreneurs nationaux et s'est abstenu de tout nouveau préfinancement. L'objectif indicatif pour le recouvrement des recettes a été manqué de 2 % du PIB. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales financées par des ressources intérieures a été manqué de peu (de 0,2 % du PIB).

Tableau 2 du texte. Togo : évolution des finances publiques, 2017
(en pourcentage du PIB)

	Collectif budgétaire des autorités	Programme	Réalisations
Recettes totales et dons	25.3	24.7	21.5
Recettes totales	20.0	20.2	18.3
Dons	5.3	4.6	3.2
Dépenses totales et prêts nets	27.6	29.5	21.8
Dépenses courantes	16.6	17.8	15.5
Dépenses courantes intérieures primaires	14.5	14.9	13.7
Intérêts	2.1	3.0	1.8
Dépenses d'investissement	11.0	11.7	6.3
Financement sur ressources propres	3.3	4.8	3.8
Sur financement extérieur	7.7	6.8	2.5
Prêts nets	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur (sur la base des ordres de paiement)	2.3	0.5	0.8
Solde budgétaire global primaire (sur la base des ordres de paiement, incluant les dons)	-0.2	-1.8	1.5
Solde budgétaire global (sur la base des ordres de paiement, incluant les dons)	-2.3	-4.8	-0.3
Variation des arriérés	-2.5	-0.9	-1.8
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons)	-2.7	-2.7	-0.4
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons)	-4.8	-5.7	-2.1
Financement	8.8	10.2	5.3
Financements intérieurs (nets)	1.1	1.1	1.0
Financements extérieurs (nets) ¹	7.7	9.1	4.3
PIB nominal (en milliards de FCFA) ²	2,779	2,812	2,769

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Y compris le financement de la FEC.

² Les chiffres du PIB pour l'approbation initiale du programme et le budget révisé des autorités reflètent les estimations contemporaines.

5. Les réformes structurelles progressent également (MPEF, paragraphe 6). Les quatre repères structurels relatifs aux finances publiques pour la fin décembre 2017 ont été respectés. D'après les autorités, tous les contrôles étaient en place en août 2017 pour permettre de détecter et taxer les déclarations inexactes dans les secteurs du phosphate, du clinker, du ciment et du fer. Un décret portant réorganisation du ministère de l'Économie et des finances a été adopté en septembre 2017. Les autorités ont élaboré un plan de gestion de la trésorerie pour 2018, conformément aux plans consolidés d'achats et d'engagements transmis par les ministères responsables. Un budget pour l'exercice 2018, conforme au programme appuyé par le FMI, a été

adopté en novembre 2017. Le repère structurel de fin février relatif au plan de restructuration des banques n'a pas été respecté, mais a été mis en œuvre avec retard.

C. Perspectives à moyen terme : risques de dégradation

6. Les projections à moyen terme sont révisées à la baisse pour tenir compte de l'incertitude politique (tableau 3 du texte). Les projections de croissance à court terme ont été révisées à la baisse; la croissance devrait progressivement retrouver son niveau potentiel dans les dernières années de la période de projection : le choc sociopolitique pourrait se dissiper et la mise à niveau récente des infrastructures publiques devrait accroître la productivité et encourager l'investissement privé. L'inflation devrait rester au-dessous du critère de convergence de l'UEMOA, fixé à 3 %. Le déficit des transactions courantes diminuerait pour avoisiner 5 % du PIB à compter de 2021, grâce à la réduction des importations de biens d'équipement liés aux investissements publics et à la hausse des exportations. Le ratio de la dette au PIB devrait tomber au-dessous de 60 % d'ici à 2021.

Tableau 3 du texte. Togo : indicateurs économiques, 2015–03									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	<i>(croissance en pourcentage, sauf indication contraire)</i>								
PIB réel	5.7	5.1	4.4	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1.8	0.9	-0.7	0.4	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
	<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Solde budgétaire primaire intérieur	-3.2	-4.5	0.8	1.0	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, incluant les dons)	-6.5	-7.2	1.5	-2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement, incluant les dons)	-8.9	-9.6	-0.3	-4.5	-0.5	-0.3	0.0	0.2	0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-8.9	-9.6	-0.3	-3.1	-0.5	-0.3	0.0	0.2	0.5
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons)	-5.3	-7.2	-0.3	-4.3	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons)	-7.7	-9.6	-2.1	-6.7	-1.6	-0.3	0.0	0.2	0.5
Solde des transactions courantes	-11.0	-9.3	-8.0	-7.9	-6.8	-5.6	-5.0	-4.9	-5.0
Dette publique totale ¹	72.2	81.6	75.7	74.3	69.2	63.7	58.4	53.3	48.3
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	72.2	81.6	75.7	72.9	67.8	62.5	57.3	52.3	47.4

Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

¹ Comprend les arriérés intérieurs du gouvernement central, la dette des entreprises publiques et les coûts de recapitalisation des banques.

7. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Malgré les efforts soutenus déployés dans le cadre du programme, le gouvernement pourrait subir davantage de pressions qui l'inciteraient à ralentir son rééquilibrage ambitieux des finances publiques ainsi que d'autres réformes planifiées si un climat de mécontentement persiste parmi la population. Les élections législatives et locales prévues cette année, peut-être accompagnées d'un référendum sur la constitution, pourraient le pousser à accroître les dépenses publiques. Une forte réduction des investissements publics pourrait entraîner un ralentissement de la croissance plus marqué que prévu, particulièrement si les investissements privés sont à la traîne. En outre, le comportement incertain du marché financier régional de l'UEMOA pourrait compliquer la mise en œuvre du programme. Enfin, une croissance mondiale inférieure aux prévisions, ainsi que les conditions financières défavorables au niveau mondial, pourraient aussi freiner la mise en œuvre du programme (Annexe I).

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique budgétaire vise à réduire la dette comme prévu dans le programme initial pour 2017–19, afin d’assurer la viabilité de la dette publique et la stabilité externe régionale de l’UEMOA. Les recettes ayant été largement inférieures aux prévisions en 2017, les projections de recettes ont été réduites pour 2018. Des mesures portant sur les recettes et les dépenses, combinées à un léger assouplissement de l’objectif du solde budgétaire pour 2018, seront mises en œuvre pour faire face à ce manque à gagner. Cet assouplissement est justifié par le contexte de tensions socio-politiques et la faiblesse de l’activité économique. Dans le secteur financier, les efforts se focaliseront essentiellement sur la mise en œuvre du plan de restructuration des deux banques publiques en difficulté. Les réformes structurelles porteront principalement sur le lancement du Plan national de développement et du Pacte avec l’Afrique.

A. Politique budgétaire : réduire la dette et absorber les chocs

8. Les prévisions en matière de recettes pour 2018 ont été réduites de manière à tenir compte de leur faible niveau en 2017 et des circonstances économiques et socio-politiques du pays (MPEF, paragraphe 8). Alors que l’on s’attendait à une augmentation des recettes de 1 % environ du PIB de 2016 à 2017, elles ont diminué d’environ 0,5 % du PIB. Cette faiblesse est attribuable à une combinaison de deux principaux facteurs. Premièrement, la décélération de l’activité économique résultant des tensions socio-politiques a fait obstacle au recouvrement des recettes. Les activités économiques qui constituent l’assiette de l’impôt (telles que le commerce et la construction) ont été affectées plus gravement par les tensions que les activités qui ne sont pas taxables (telles que l’agriculture). En plus de leur impact direct sur l’assiette de l’impôt, les tensions socio-politiques ont modifié les comportements en matière de respect des obligations fiscales. Deuxièmement, l’administration fiscale semble présenter des carences persistantes; certaines réformes prévues dans le cadre de la création de l’Office togolais des recettes restent inachevées. Étant donné la faiblesse des résultats de 2017, les projections de référence des recettes (sans mesures correctrices) ont été réduites d’environ 1,5 % du PIB par rapport aux recettes envisagées dans le budget adopté pour 2018.

9. Étant donné la baisse des recettes et l’évolution négative de la situation politique, il est nécessaire d’assouplir les objectifs de déficit en 2018 (MPEF, paragraphe 8). Le cadre budgétaire révisé assouplit l’objectif fixé pour le solde primaire intérieur (à l’exclusion de la recapitalisation bancaire) — l’indicateur budgétaire sous le contrôle direct des autorités — de 1 % environ du PIB par comparaison au programme initial, après un dépassement d’environ 0,3 % du PIB en 2017. Cet assouplissement est justifié dans le contexte d’une activité économique affaiblie par les tensions politiques. Il témoigne aussi de la difficulté de réduire sensiblement les dépenses dans le contexte actuel; compte tenu des tensions socio-politiques et de certaines élections importantes prévues en 2018 (aux niveaux local et législatif et probablement avec un referendum sur la constitution), les pressions incitant à augmenter les dépenses pourront s’accroître, et le

gouvernement ne sera probablement pas en mesure de comprimer de nouveau les dépenses à un niveau inférieur aux montants inscrits au budget, comme il l'a fait en 2017.

10. Le manque à gagner qui subsiste sera compensé par une combinaison de mesures touchant aussi bien les recettes que les dépenses (MPEF, paragraphe 8). Dans le budget initial de 2018 et dans le contexte de la première revue de l'accord FEC, certaines mesures fiscales et non fiscales ont été mises en place afin d'accroître les recettes, d'environ 1,2 % du PIB. Dans le budget révisé de 2018, certaines de ces mesures ont été modifiées et de nouvelles mesures ont été adoptées : elles devraient produire des recettes supplémentaires à hauteur d'environ 0,5 % du PIB par comparaison au budget initial de 2018, ou de 1,7 % du PIB par comparaison à 2017 (encadré 1). Quant aux dépenses, les autorités ont entrepris une revue complète avec l'aide d'un cabinet d'expertise international. Cette revue des dépenses vise à identifier les domaines où l'efficacité des dépenses pourrait être améliorée, afin de dégager des économies d'environ 0,5 % du PIB en 2018, allant jusqu'à 2 % du PIB annuellement à moyen terme. L'adoption d'un budget révisé pour 2018, qui s'inscrirait dans ce cadre budgétaire révisé, constitue une mesure préalable pour l'achèvement de cette deuxième revue de l'accord FEC; elle est nécessaire pour assurer la viabilité des finances publiques et la réduction de la dette, qui sont des principaux objectifs du programme.

11. Ce cadre budgétaire révisé préserve les objectifs budgétaires et extérieurs globaux du programme (MPEF, paragraphe 9). Dans le cadre du programme initial, la réduction de la dette envisagée pour 2017–19 atteignait 12 points de pourcentage du PIB (à l'exclusion de la recapitalisation bancaire); dans le cadre budgétaire révisé ci-dessus, la dette devrait diminuer de 14 % environ pendant cette période. En 2017, avec un déficit budgétaire global (sur la base des engagements) de 0,3 % du PIB, le Togo respectait le critère de convergence de l'UEMOA fixé à 3 % du PIB. En 2018, le déficit budgétaire global (sur la base des engagements et à l'exclusion de la recapitalisation bancaire) ne devrait dépasser que très légèrement ce critère. À partir de 2019, le solde primaire intérieur (sur la base des engagements) sera excédentaire, à hauteur de 2,9 % du PIB³. Cela correspond à un déficit budgétaire global (sur la base des engagements) de 0,5 % du PIB, bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA (tableau 4 du texte). Le Togo sera également en bonne voie de réaliser l'objectif du programme en matière de viabilité de la dette à long terme, à savoir ramener la valeur actuelle nette de la dette à moins de 38 % du PIB d'ici à 2025. Le respect par le Togo des critères de convergence de l'UEMOA, malgré l'assouplissement du cadre budgétaire en 2018, aide à reconstituer les réserves internationales de l'UEMOA, qui se situaient à 17,9 milliards de dollars à la fin avril 2018⁴. En outre, l'augmentation prévue du financement extérieur peut également accroître les réserves internationales.

³ En 2019, le rééquilibrage devrait prendre la forme d'une réduction des dépenses d'investissement, qui ont beaucoup augmenté depuis quelques années et restent supérieures à celles des pays du même groupe. Aucun rééquilibrage supplémentaire ne devrait avoir lieu après 2019.

⁴ Les réserves brutes s'élevaient à 13 milliards de dollars à la fin de 2017, couvrant 4,2 mois d'importations. La couverture a nettement augmenté depuis lors, principalement à la suite de l'émission en mars d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.			Proj.					
Critères de premier ordre									
Solde global/PIB ($\geq -3\%$) ¹	-8.9	-9.6	-0.3	-3.1	-0.5	-0.3	0.0	0.2	0.5
Indice moyen des prix à la consommation ($\leq 3\%$)	1.8	0.9	-0.7	0.4	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Total dette/PIB ($\leq 70\%$) ^{1,2}	72.2	81.6	75.7	72.9	67.8	62.5	57.3	52.3	47.4
Critères de deuxième ordre									
Traitements et salaires/recettes fiscales ($\leq 35\%$)	40.1	41.1	42.9	39.4	39.7	39.6	39.4	38.9	38.5
Recettes fiscales/PIB ($\geq 20\%$)	17.3	16.8	16.2	17.5	17.4	17.5	17.7	17.9	18.1

Sources: autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.
¹ Exclut les coûts de recapitalisation bancaire de 42 milliards FCFA (1,4% du PIB).
² Comprend les arriérés intérieurs du gouvernement central et la dette des entreprises publiques.

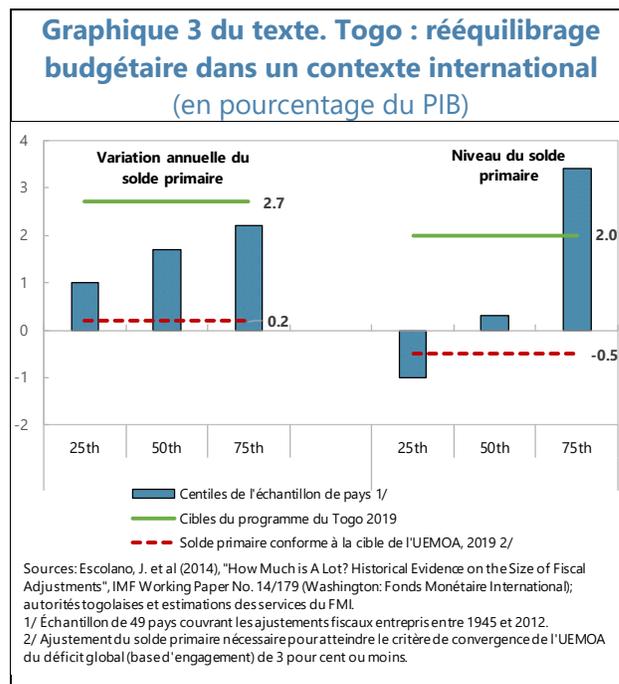
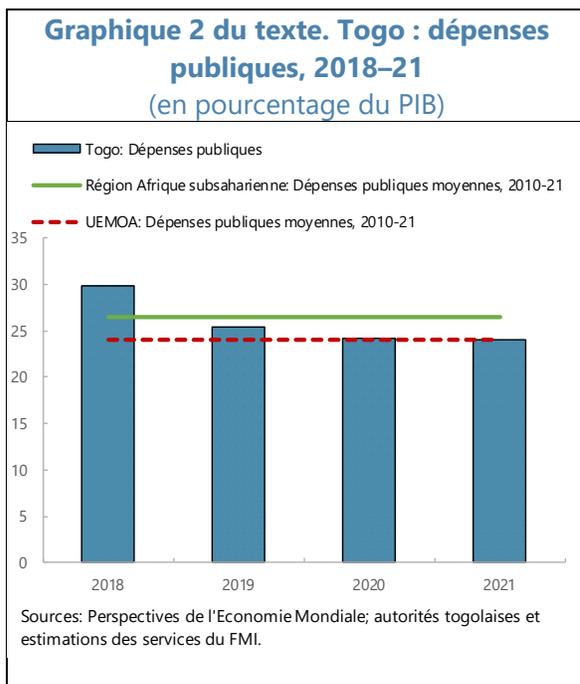
5

12. Les objectifs budgétaires ci-dessus pour 2019 et à moyen terme, concernant aussi bien le critère de l'UEMOA que les objectifs plus ambitieux du programme, sont réalisables.

Le rééquilibrage budgétaire nécessaire en 2019 pour respecter le critère de convergence de l'UEMOA, soit un déficit budgétaire global de moins de 3 % du PIB, est de 0,1 point de pourcentage du PIB, sur la base des engagements. Le rééquilibrage budgétaire nécessaire en 2019 pour réaliser l'objectif du programme en matière de solde budgétaire global est de 2,6 points de pourcentage du PIB, sur la base des engagements (tableau 5 du texte). Ces ajustements semblent réalisables, étant donné (i) la forte augmentation des dépenses du Togo depuis quelques années, (ii) le niveau plus élevé des dépenses en 2018 par comparaison aux pays similaires (figure 2 du texte) et (iii) les ajustements réalisés dans d'autres pays (figure 3 du texte). Les objectifs de l'UEMOA sont réalisables; bien que les objectifs du programme soient plus exigeants, ils semblent atteignables.

	Projections 2018	Cibles 2019	Ajustement nécessaire 2018-19
Cible de l'UEMOA			
Solde budgétaire global	-3.1	-3.0	0.1
Cible du programme			
Solde budgétaire global	-3.1	-0.5	2.6
Solde budgétaire primaire	-0.7	2.0	2.7
Solde budgétaire primaire intérieur	1.0	2.9	1.9

Sources: Togolese authorities; and IMF staff estimates.
¹ Commitment basis, incl. grants and excl. bank recapitalization costs.



B. Gestion budgétaire : renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques

13. Les recettes ayant été largement inférieures aux prévisions, des mesures s'imposent pour en renforcer l'administration (MPEF, paragraphes 10-12). Depuis sa création en 2012, l'Office togolais des recettes a mis plusieurs mesures en œuvre, notamment, en 2017, les paiements en ligne et par téléphone mobile, le dépôt de garanties en cas de contestation fiscale et l'utilisation accrue de l'informatique pour les procédures de dédouanement. Cependant, certaines réformes importantes restent inachevées. En 2018, l'Office a l'intention de renforcer le recouvrement de la taxe foncière, de documenter et de rationaliser les exemptions fiscales, d'étendre les fonctionnalités et la couverture des procédures numériques de dédouanement, et de resserrer les contrôles (encadré 1).

Encadré 1. Renforcement du recouvrement des recettes

Face à la faiblesse des recettes, les autorités prennent de nouvelles mesures correctrices en matière de politique et d'administration fiscales. Ces mesures devraient produire des recettes représentant environ 1,7 % du PIB en 2018, par comparaison à 2017. D'autres mesures, qui n'ont pas encore été quantifiées ni incluses dans l'ensemble ci-dessus, seront également mises en place pour réduire au minimum le risque d'une insuffisance des recettes.

Politique fiscale :

- Taux de TVA : Les taux réduits établis en 2017 sur divers produits alimentaires et textiles de base, le matériel électronique et de télécommunication ainsi que les panneaux solaires, sont en voie d'élimination. La réduction de ces taux n'a pas donné lieu à une diminution des prix au consommateur et ont facilité la fraude fiscale.
- Secteur des télécommunications : La taxe de 5 % sur le chiffre d'affaires envisagée dans le budget initial de 2018 est remplacée par des droits de licence, qui produisent des recettes plus élevées en 2018. Comme ces droits ne deviendront probablement pas permanents à l'avenir, les recettes produites par cette mesure diminueront dans les dernières années de la période de projection.
- Taxe foncière : Premièrement, une cartographie foncière générale est en cours d'élaboration à l'échelle du pays, pour établir et (ré)évaluer l'assiette de l'impôt foncier. Deuxièmement, un registre foncier unique numérique détaillé sera mis en place pour Lomé, la capitale du pays, afin d'identifier les zones et quartiers présentant des niches fiscales. La présentation de ce registre à la réunion du Cabinet des ministres est une mesure préalable à l'achèvement de la présente revue de l'accord FEC.
- Revenus d'intérêts : Actuellement, les revenus d'intérêts engendrés par les dépôts dans les comptes de moins de 20 millions de francs CFA sont exemptés d'impôts. Ce seuil sera réduit à 10 millions de francs CFA et limité à un seul compte exempté par personne. Cette dernière mesure empêche les comportements frauduleux de personnes qui répartissent leurs dépôts dans plusieurs comptes dont le solde est inférieur au seuil.
- Frais de service : Les recettes précédemment perçues par diverses entités ou agences gouvernementales et affectées à diverses fins en dehors du budget seront perçues directement par de nouveaux bureaux de recouvrement des recettes, et seront versées au budget.
- Dividendes : Certaines entreprises publiques en bonne position financière distribueront des dividendes. Comme ces dividendes ne seront probablement perçus continuellement, les projections de recettes engendrées par cette mesure seront réduites dans les dernières années de la période de projection.
- Dépenses fiscales : Un dossier complet sera produit et annexé au projet de loi de finances pour 2019 qui sera déposé au Parlement.

Encadré 1. Renforcement du recouvrement des recettes (suite et fin)

Administration fiscale:

- Arriérés d'impôt : Plusieurs notifications de redressement fiscal ont été envoyées, et certains gros montants ont déjà été réglés et perçus.
- e-Service: La déclaration en ligne obligatoire pour les contribuables de grande taille et le paiement par téléphone mobile de l'impôt sur les activités de transport, mis en œuvre en 2017, seront étendus à plusieurs autres secteurs en 2018.
- Certificat de détaxe : L'utilisation du certificat de détaxe sera limitée au seul paiement de la TVA et ne sera pas autorisé pour payer les autres taxes. Cette mesure empêchera l'utilisation abusive de ces certificats et protégera le recouvrement de taxes autres que la TVA.
- Procédures numériques : Les procédures de dédouanement et la documentation afférente seront progressivement numérisées. Cette mesure accélérera le dédouanement et réduira le potentiel de fraude.
- Enchères : Les fonctions liées aux opérations de vente aux enchères dans SYDONIA seront activées.
- Contrôle ex-ante : Tous les contrôles et ajustements des déclarations en douane devront être traités et enregistrés dans le système informatique avant l'octroi de la mainlevée pour les marchandises.

Togo : Rendement des mesures fiscales dans le budget révisé de 2018

	1ère revue		2ème revue		écart	
	en milliards de FCFA	en % du PIB	en milliards de FCFA	en % du PIB	en milliards de FCFA	en % du PIB
Recettes fiscales	22.3	0.80	22.1	0.79	-0.2	-0.01
Mesures de politique fiscale	16.5	0.59	16.3	0.59	-0.2	-0.01
Annulation des taux de TVA réduits introduits dans la loi de finances 2017	10.0	0.36	10.0	0.36	0.0	0.00
Taxe sur le chiffre d'affaires de 5 pourcent sur les entreprises du secteur des télécommunications	5.2	0.19	0.0	0.00	-5.2	-0.19
Travaux d'arpentage pour l'impôt foncier	1.3	0.05	1.3	0.05	0.0	0.00
Recouvrement des arriérés d'impôts	0.0	0.00	5.0	0.18	5.0	0.18
Mesures d'administration fiscale	5.8	0.21	5.8	0.21	0.0	0.00
Recettes non fiscales	12.2	0.44	25.4	0.91	13.2	0.47
Nouvelles régies (recettes de service)	0.0	0.00	2.0	0.07	2.0	0.07
Licences 4G	0.0	0.00	15.0	0.54	15.0	0.54
Dividendes	12.2	0.44	8.4	0.30	-3.8	-0.14
Total	34.5	1.24	47.5	1.71	13.0	0.47

Sources: autorités togolaises; calculs des services du FMI.

14. En complément des efforts déployés actuellement pour apurer les arriérés existants, le dispositif institutionnel sera renforcé pour prévenir de nouvelles accumulations (MPEF, paragraphe 13). Les autorités ont déployé de grands efforts pour rembourser les arriérés en 2017; le montant net des remboursements s'est élevé à 50 milliards de francs CFA, soit environ 2 % du PIB,

ce qui représente 41 % du total des arriérés récents⁶. Le cadre budgétaire du programme appuyé par le FMI anticipe des remboursements nets de 65 milliards de francs CFA (2,2 % du PIB) en 2018 et de 35 milliards de francs CFA (1,1 % du PIB) en 2019. Afin de soutenir ces efforts et de prévenir de nouvelles accumulations d'arriérés, le gouvernement a l'intention de synchroniser l'ensemble de la chaîne de dépenses à l'aide d'un plan de gestion de la trésorerie. Les programmes de passation de marchés, d'engagements et de gestion de la trésorerie feront l'objet de mises à jour mensuelles pour assurer leur coordination et guider le rythme des autorisations d'engagement (repère structurel pour la fin décembre 2018). À partir de juillet 2018, les autorités transmettront aux services du FMI des données mensuelles sur le stock des arriérés de paiement par âge (repère structurel pour la fin décembre 2018). La couverture du compte unique du Trésor sera élargie. En outre, le gouvernement effectuera une analyse coût-efficacité des projets d'investissements publics, qui sera appliquée dans le cadre du budget de 2019 (repère structurel pour la fin septembre 2018).

15. Un mécanisme pourrait être mis en place pour faciliter l'enregistrement et les projections des financements des partenaires pour le développement. Certains projets financés par l'étranger semblent subir quelques retards d'enregistrement dans l'exécution du budget. L'information sur les plans de décaissement pourrait également être harmonisée entre les partenaires et les autorités, pour assurer une formulation exacte du budget et en faciliter l'exécution.

C. Politiques d'emprunt : renforcer la gestion de la dette et restructurer la dette publique

16. Les autorités mettent en œuvre des mesures importantes destinées à améliorer la gestion de la dette (MPEF, paragraphe 14). Dans le cadre de la réorganisation du ministère des Finances, les fonctions de prévision des flux de trésorerie et de gestion de la dette sont maintenant centralisées sous une seule direction générale, dotée d'un front office, d'un middle office et d'un back office, de manière à améliorer son efficacité. Un manuel de procédures en cours de préparation guidera les opérations de gestion de la dette sous l'égide de ce nouveau bureau de la dette. Ce manuel décrit les pratiques de gestion à suivre dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle, les fonctions et responsabilités de chaque unité en matière de gestion de la dette et la circulation des informations entre les équipes du nouveau bureau de la dette et certaines institutions telles que la Direction générale du budget, la Banque centrale, l'Agence UMOA-Titres et les autres entités du ministère des Finances.

17. Afin d'alléger le lourd fardeau du service de la dette, les autorités envisagent d'emprunter à l'étranger à des conditions plus favorables pour rembourser une dette intérieure plus coûteuse (MPEF, paragraphe 15). À la fin décembre 2017, le ratio de la dette extérieure au PIB s'élevait à 19,9 %, et le ratio de la dette intérieure au PIB atteignait 58,8 %. Le service total de la dette représentait 24 % des recettes budgétaires en 2017. Bien que le programme appuyé par la FEC prévoit actuellement un plafond zéro pour la dette non

⁶ Ce stock d'arriérés récents est constitué d'arriérés antérieurs à 2006.

concessionnelle, le risque de surendettement extérieur du Togo est jugé « modéré », et des plafonds non nuls sont donc acceptables pour les emprunts non concessionnels à condition qu'ils n'entraînent pas une dégradation de la note de risque de surendettement extérieur⁷. Cependant, pour que le reprofilage aboutisse à une amélioration du profil global de la dette publique, il devrait préserver ou réduire la valeur actuelle de la dette publique totale, tenant compte de tous les coûts, tels que les frais et charges. L'opération doit se limiter à une ampleur qui permette au Togo de conserver, avec une marge suffisante, sa note de risque modéré de surendettement extérieur (c'est-à-dire un ratio de moins de 30 % entre la valeur actuelle nette de la dette extérieure et le PIB); actuellement, ce ratio est prévu à 18,2 % pour la fin décembre 2018. Il faudra en outre vérifier et respecter les autres seuils de l'analyse de la viabilité de la dette. Le reprofilage de la dette pourrait alléger certaines contraintes sur la liquidité à court et moyen terme, ce qui est bénéfique pour le Togo, étant donné le comportement incertain du marché financier régional. Néanmoins, les autorités devront poursuivre leur rééquilibrage budgétaire afin de réduire fondamentalement le fardeau de la dette.

D. Secteur financier : mettre en œuvre le plan de restructuration bancaire

18. Le plan de restructuration a été soumis en juin 2018 au secrétariat général de la commission bancaire de l'UMOA, pour examen et approbation (MPEF, paragraphes 16-18)⁸.

La restructuration des deux banques publiques en difficulté, qui constitue la stratégie principale visant à consolider la stabilité financière dans le cadre du programme, sera guidée par les principes suivants : recapitalisation adéquate et conforme aux dernières exigences prudentielles des autorités de réglementation de l'UMOA; aucun renflouement des actionnaires minoritaires; coût minimum pour l'État, tout en préservant la stabilité financière; recouvrement des créances en souffrance par une entité au sein de la banque; mission évidente d'intérêt public; renforcement du cadre de gouvernance de la banque; renforcement du contrôle interne; arrêt des activités non rentables et fermeture des agences non rentables; mise en place d'une structure organisationnelle efficiente. Le conseil d'administration de la nouvelle banque comprendra quatre membres indépendants et trois membres non exécutifs, les chefs des comités d'audit et d'évaluation des risques étant choisis parmi les membres indépendants. Un mécanisme sera mis en place pour assurer l'indépendance totale de la structure de gouvernance de la nouvelle banque publique résultant de la fusion des deux établissements (repère structurel pour la fin décembre 2018). La recapitalisation est estimée à 42 milliards de francs CFA environ, soit environ 1,5 % du PIB.

⁷ Note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, Fonds monétaire international, Washington, D.C., février 2018

⁸ La commission bancaire de l'UMOA est l'entité régionale indépendante chargée du contrôle des établissements de crédit et de microfinance de l'UMOA. Le secrétariat général de cette commission la soutient par ses activités de supervision. Il supervise la mise en œuvre des décisions de la commission par les autorités nationales, effectue des contrôles sur place et sur pièces, mène des études sur la stabilité financière de la région de l'UMOA et examine les demandes d'approbation et les autorisations.

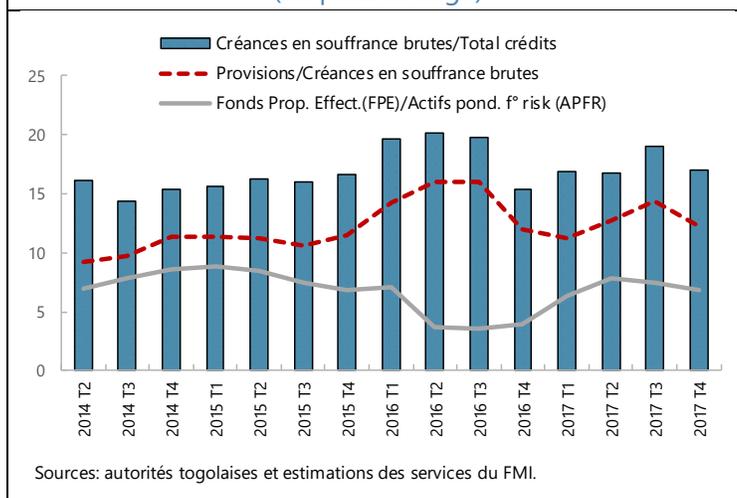
19. Au-delà de la restructuration bancaire, il convient aussi de réduire la part élevée des créances en souffrance (17 % à fin décembre 2017) (graphique 4 du texte).

Les deux banques publiques, qui représentaient ensemble 20,1 % du total des actifs du système bancaire à la fin de 2017, ont contribué à la détérioration des ratios de solvabilité à l'échelle nationale et à l'augmentation de la part des créances en souffrance dans le temps. Leur fusion et leur restructuration prévoient un mécanisme de résolution pour le stock de créances en souffrance accumulées dans les deux banques. Plus précisément, une unité de recouvrement de ces créances sera mise en place au sein de la nouvelle banque fusionnée, avec la possibilité de sous-traiter certaines dettes problématiques.

La banque identifiera les postes et

fonctions qui seront intégrés au processus de recouvrement; le personnel sera choisi et formé aux meilleures techniques et pratiques afin d'assurer le succès du recouvrement et la bonne qualité des relations-clients. Un système d'incitations basé sur les résultats de recouvrement viendra s'ajouter à la rémunération de base du personnel, de manière à inclure des commissions plus élevées pour le recouvrement des montants en défaut plus élevés.

Graphique 4 du texte. Togo : créances en souffrance et provisions, 2^e trim. 2014 – 4^e trim. 2017
(en pourcentage)



20. Le secrétariat général de la commission bancaire de l'UMOA s'est ouvert à une collaboration avec les services du FMI. Le secrétariat a indiqué aux services du FMI qu'il était régulièrement tenu au courant des progrès de la restructuration bancaire depuis la décision des autorités de procéder à la fusion. Il a commencé à examiner le plan de restructuration, qui devrait être soumis à la commission bancaire de l'UMOA pendant sa séance de juin 2018; une approbation est attendue, à condition que la demande satisfasse aux exigences.

E. Réformes structurelles : nouveau Plan national de développement et Pacte avec l'Afrique

21. Un nouveau Plan national de développement (PND) a été établi pour ancrer les politiques publiques et les programmes des partenaires pour la période 2018–22 (MPEF, paragraphes 19-20). Ce plan a pour objectif principal d'ouvrir la voie à une transformation structurelle de l'économie togolaise grâce à la mise en place d'une plate-forme logistique de premier plan, d'une place financière dynamique et d'une base manufacturière solide, ainsi qu'au moyen de politiques inclusives et sociales. La plate-forme logistique, qui mise sur l'emplacement géographique du Togo, s'appuiera sur le port en eau profonde de Lomé, l'aéroport international récemment rénové, ainsi que les corridors de la zone côtière et de l'arrière-pays. Une place

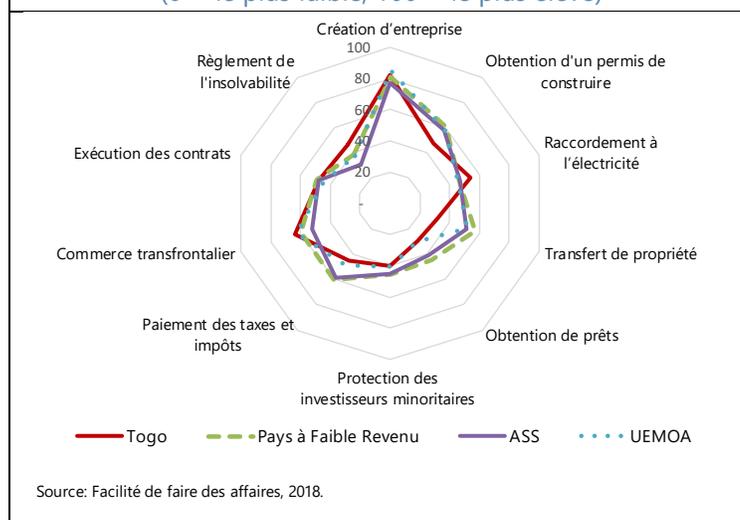
financière dynamique aura pour objectifs d'optimiser la présence, au Togo, de sièges sociaux de plusieurs groupes régionaux de banques et de compagnies d'assurance, et de développer l'économie numérique. Les politiques inclusives et sociales visant à réduire la pauvreté seront basées sur les enclaves agricoles, un secteur manufacturier implanté dans des parcs industriels et la consolidation du secteur minier. L'importance que le programme appuyé par l'accord FEC accorde à la protection des dépenses sociales dans le contexte du rééquilibrage des finances publiques cadre parfaitement avec les objectifs du PND en matière de politiques inclusives et sociales visant à réduire la pauvreté. Pour mener à bon terme le PND, il sera important d'établir davantage une priorisation des projets et d'accentuer la mobilisation des ressources intérieures.

22. Comme le Togo souhaite devenir une plate-forme régionale pour le commerce et les transports, il est crucial de créer un environnement attrayant pour les affaires. Certaines mesures ont été prises dans ce sens. En se fondant sur les résultats de l'enquête sur la facilité à faire des affaires (*Doing Business*) (figure 5 du texte), le gouvernement, en concertation avec le secteur privé, a élaboré et publié un plan d'action visant à améliorer les principaux indicateurs pour lesquels la performance du Togo s'avère insuffisante. Il a adopté diverses mesures pour améliorer le raccordement à l'électricité, la création d'entreprises, l'octroi des permis de construire et l'exécution des contrats. Cependant, des réformes sont nécessaires dans des domaines où les résultats semblent inférieurs à ceux de pays comparables, notamment le transfert de propriété, la facilité de paiement des impôts et l'accès au crédit.

L'immatriculation des titres de propriété et le cadre légal y afférent pourraient être améliorés de manière à permettre l'utilisation de biens fonciers comme garanties des prêts accordés aux petites et moyennes entreprises. Pour commencer, les autorités se sont engagées à numériser le stock de titres fonciers existants et à ouvrir un guichet central de liquidation et de paiement des droits, ainsi qu'à apurer la totalité du stock de dossiers de main levée hypothécaire en attente (repère structurel pour la fin décembre 2018). En outre, l'initiative privée est freinée par la forte présence de l'État dans des secteurs clés tels que les phosphates et les télécommunications.

23. Le Togo a été admis au Pacte avec l'Afrique (MPEF, paragraphe 22). Les réformes macroéconomiques figurant dans la matrice sont alignées sur le programme appuyé par la FEC : elles portent sur la stabilité macroéconomique, la mobilisation des recettes intérieures, la gestion des investissements publics et les institutions financières publiques. Parmi les autres réformes figurent le climat et la réglementation des affaires, la

Graphique 5 du texte. Togo : indicateurs de l'enquête Facilité à Faire des Affaires (Doing Business), 2018
(0 = le plus faible, 100 = le plus élevé)



protection des investisseurs et le règlement des différends, le cadre légal régissant les partenariats publics-privés et la mobilisation des investisseurs privés et institutionnels. Ces réformes cadrent avec le PND. Les autorités ont l'intention de s'appuyer sur la participation au Pacte avec l'Afrique pour attirer des investissements directs étrangers.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

24. Le programme continuera de faire l'objet de revues semestrielles sur la base des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels. Les autorités demandent une modification des critères de réalisation quantitatifs pour la fin juin 2018 relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net, ainsi que du critère de réalisation quantitatif continu relatif aux emprunts extérieurs non concessionnels, et les services du FMI souscrivent à cette demande. Il est proposé de reporter un repère structurel de la fin juin 2018 à la fin septembre 2018 ; cinq nouveaux repères structurels sont proposés pour la fin décembre 2018. Ces repères devraient renforcer la gestion de la trésorerie, prévenir l'accumulation d'arriérés, assurer la viabilité budgétaire, rétablir la stabilité financière et améliorer le climat des affaires. La troisième revue du programme sera basée sur des critères, objectifs et repères pour la fin juin 2018, et devrait être examinée par le conseil d'administration du FMI le 15 septembre 2018 ou après cette date. Le programme est financé avec l'appui de partenaires pour le développement, notamment la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement, et les décaissements au titre de l'accord FEC combleront les besoins de financement restants.

25. Évaluation des sauvegardes : Selon la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BCEAO effectuée en avril 2018, la banque centrale conserve un dispositif de contrôle robuste depuis la dernière évaluation de 2013, et son dispositif de gouvernance est globalement approprié. En outre, le mécanisme d'audit a été renforcé, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées comme cadre comptable à partir des états financiers de 2015, et selon une étude externe menée en 2016, la qualité de l'audit interne est globalement conforme aux normes internationales. Le cadre de gestion des risques de la BCEAO établi en 2014 progresse d'une manière satisfaisante, avec une mise en œuvre dans l'ensemble de la banque.

26. Capacité de remboursement : La capacité du Togo de rembourser le FMI reste adéquate (tableau 6). Les obligations envers le FMI atteindront leur maximum en 2025, à 2,5 % seulement des recettes publiques, soit 0,5 % du PIB.

27. Renforcement des capacités : Les priorités en matière d'assistance technique sont alignées sur les objectifs du programme et axées sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, le secteur financier et les comptes nationaux (Annexe II).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

28. L'activité économique s'est affaiblie à cause de la persistance des tensions socio-politiques. Selon les estimations, la croissance économique est tombée de 5,1 % en 2016 à 4,4 %

en 2017. Pendant le second semestre de 2017, le crédit au secteur privé a diminué de 4,2 % par rapport au premier semestre de l'année. L'inflation est restée faible, à 1,1 % (glissement annuel) à la fin mars 2018. Selon les estimations, le déficit des transactions courantes s'est amélioré, de 9,3 % du PIB en 2016 à 8,0 % du PIB en 2017, grâce à la diminution des importations liées aux projets d'investissements publics.

29. Les risques sont généralement du côté négatif. Bien que les mises à niveau récentes des infrastructures puissent augmenter la productivité et encourager les investissements privés à moyen terme, des tensions socio-politiques persistantes pourraient plomber les résultats macroéconomiques. Le gouvernement pourrait être davantage contraint à ralentir son ambitieux rééquilibrage des finances publiques, ainsi que d'autres réformes. Les élections législatives et locales prévues pour cette année, peut-être combinées à un referendum sur la constitution, risquent de pousser le gouvernement à accroître les dépenses publiques. Une forte réduction des investissements publics pourrait donner lieu à un ralentissement de la croissance plus marqué que prévu, particulièrement en cas d'insuffisance des investissements privés.

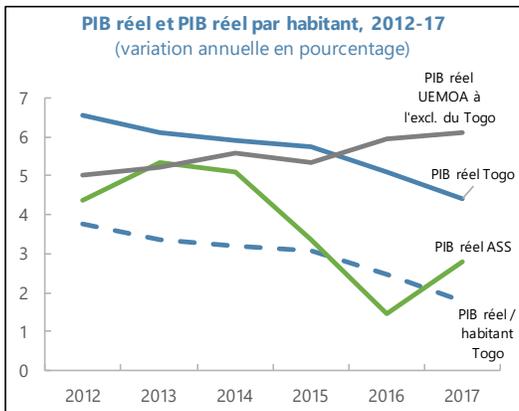
30. Les services du FMI félicitent les autorités pour les résultats satisfaisants qu'elles ont obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC, malgré des circonstances difficiles. En dépit de la faiblesse des recettes, la position budgétaire s'est fortement améliorée, car les dépenses ont été réduites; le solde primaire intérieur à la fin de 2017 — indicateur budgétaire sous le contrôle du gouvernement — s'est amélioré d'environ 5 points de pourcentage du PIB par comparaison à 2016. La dette publique est tombée de 81,6 % du PIB en 2016 à 75,7 % du PIB en 2017. Les autorités sont en train d'examiner les dépenses afin d'améliorer leur efficacité. Elles ont commencé à mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la gestion de la dette publique, et ont réduit le stock des arriérés d'environ 2 % du PIB.

31. Les services du FMI recommandent de continuer à réduire la dette, de mettre en œuvre le plan de restructuration bancaire et de poursuivre les réformes structurelles. Il convient de maintenir l'ampleur de réduction de la dette envisagée initialement dans le programme pour 2017–19, tout en permettant un léger assouplissement en 2018, pour tenir compte de la faiblesse de l'activité économique et de l'insuffisance des recettes qui en résulte. Les services du FMI réitèrent qu'il est important de chercher à remplir les critères de convergence de l'UEMOA, afin de contribuer à la reconstitution des réserves régionales. Il convient de poursuivre les réformes pour accroître les recettes, prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés et améliorer le rapport coût-efficacité des projets d'investissements publics. Il est nécessaire de mettre en œuvre le plan de restructuration des deux banques publiques, qui prévoit de les recapitaliser de manière adéquate, d'en renforcer la gouvernance ainsi que d'en assurer la viabilité financière.

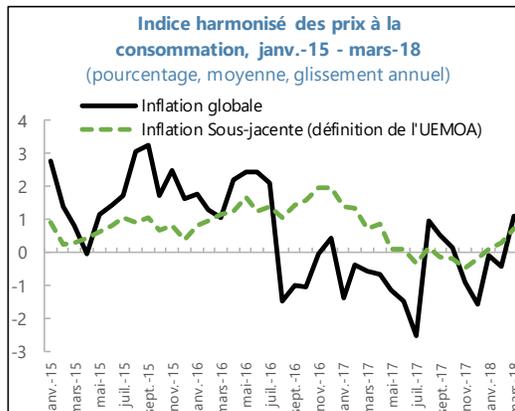
32. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC, ainsi que la modification des critères de réalisation relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net (critères pour la fin juin) et aux emprunts extérieurs non concessionnels (critère continu). Cette recommandation est fondée sur les bons résultats des autorités dans le cadre du programme et sur leurs engagements pour l'avenir.

Graphique 1. Togo : indicateurs de l'activité économique

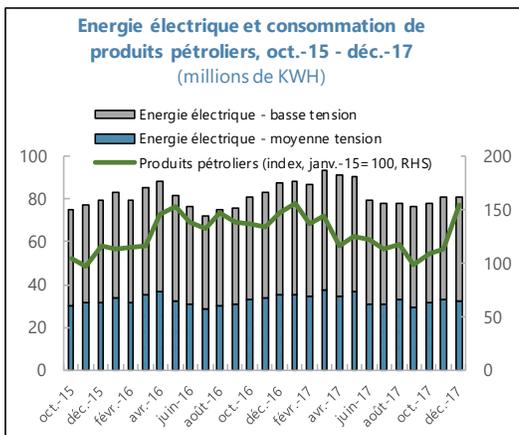
L'activité économique s'est affaiblie en 2017 et ...



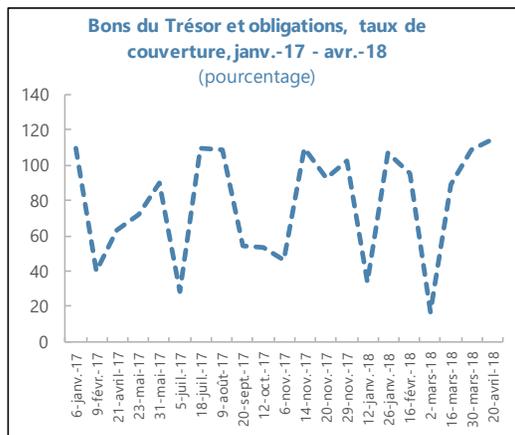
... l'inflation est restée faible, en raison d'une forte baisse des prix des produits alimentaires frais et de l'énergie.



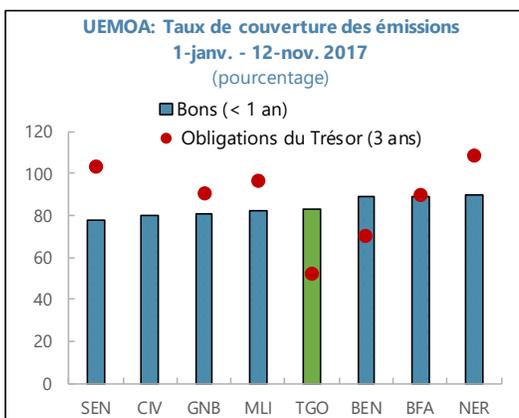
La consommation de certains produits clés s'est affaiblie, y compris les produits énergétiques et pétroliers.



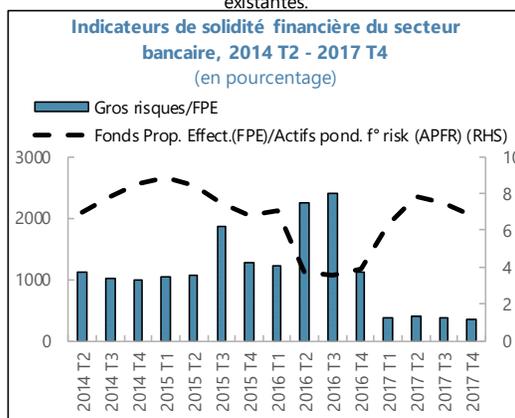
La capacité du gouvernement à lever des fonds sur le marché obligataire régional de l'UEMOA a été inégale ...



... et la moyenne annuelle a été généralement inférieure à celle des pays de l'UEMOA ...



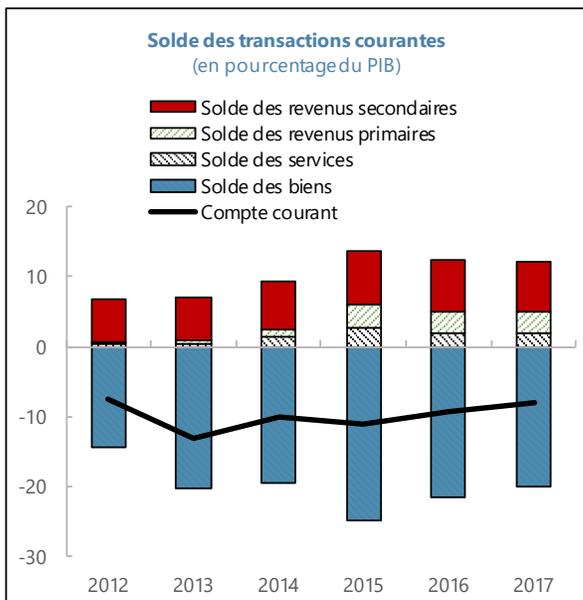
... tandis que le comportement des banques a été affecté par les changements réglementaires et les vulnérabilités existantes.



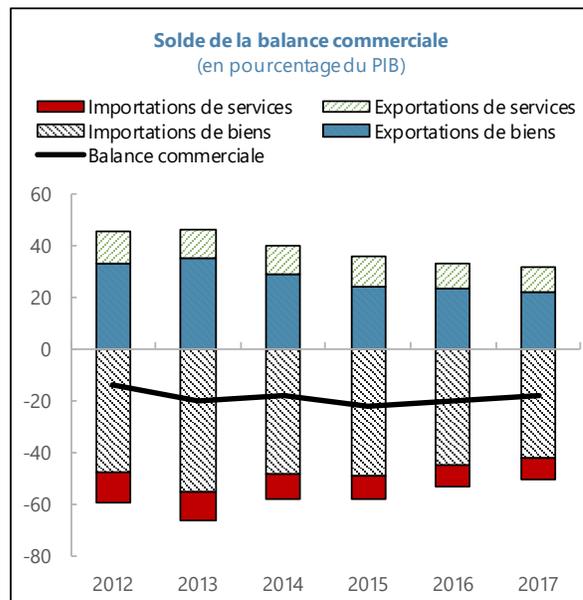
Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Togo : secteur extérieur, 2012-2017

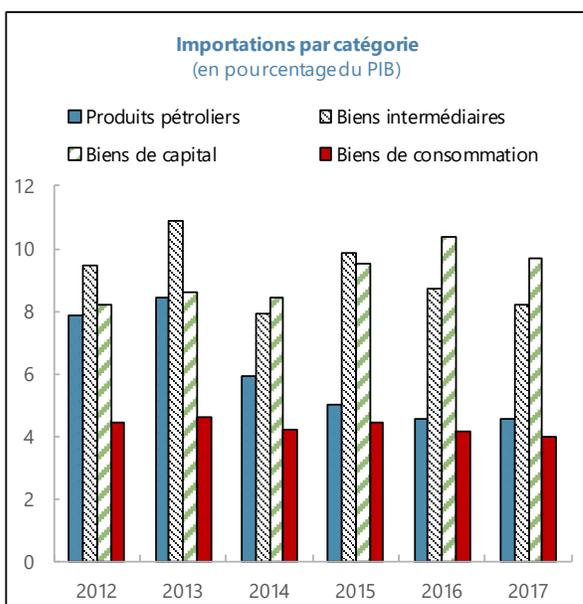
Le déficit du compte courant reste élevé mais montre une certaine amélioration...



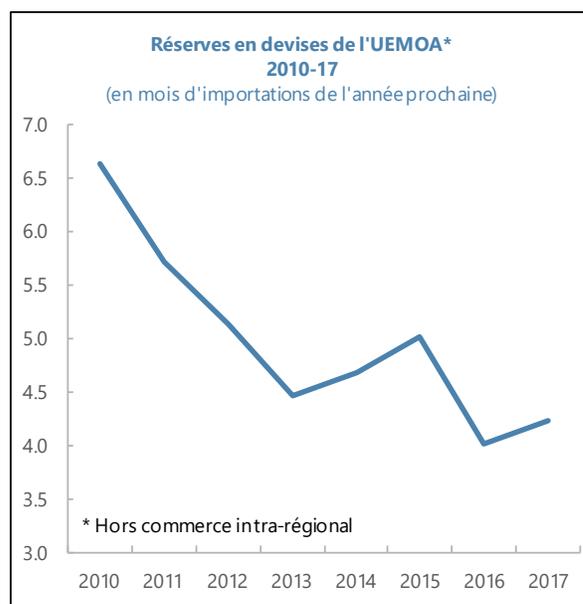
... sur fond de renforcement de la balance commerciale, porté par...



... la réduction des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement liées aux investissements publics.



Le déficit élevé du compte courant du Togo a contribué à exercer des pressions sur les réserves régionales.

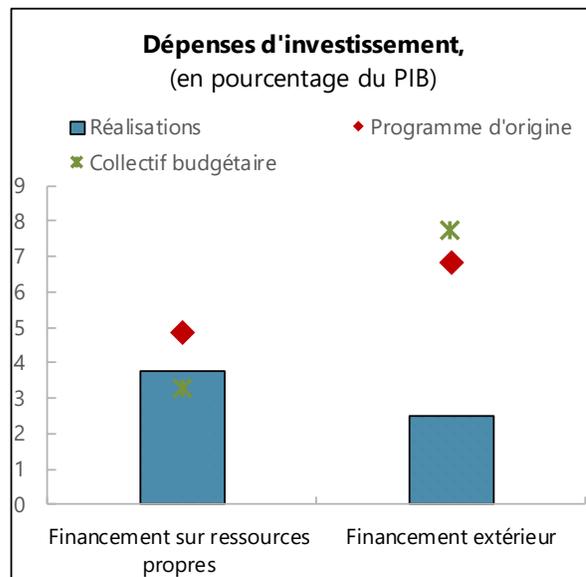
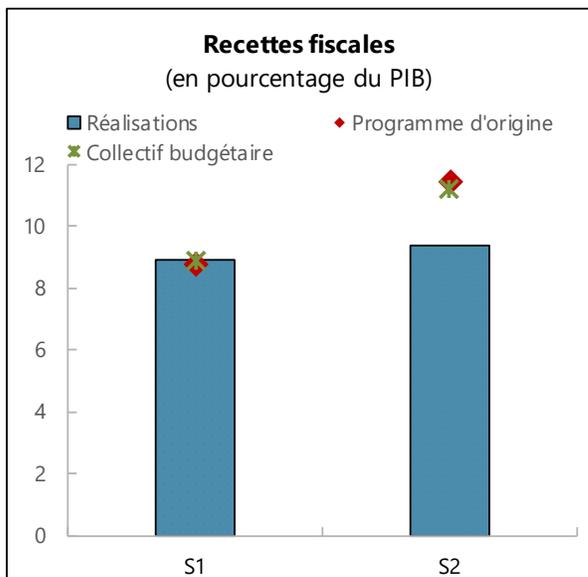


Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Togo : évolution des finances publiques, 2017

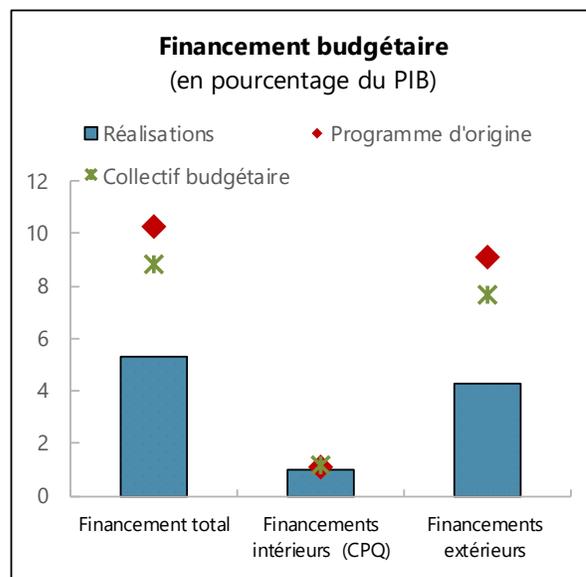
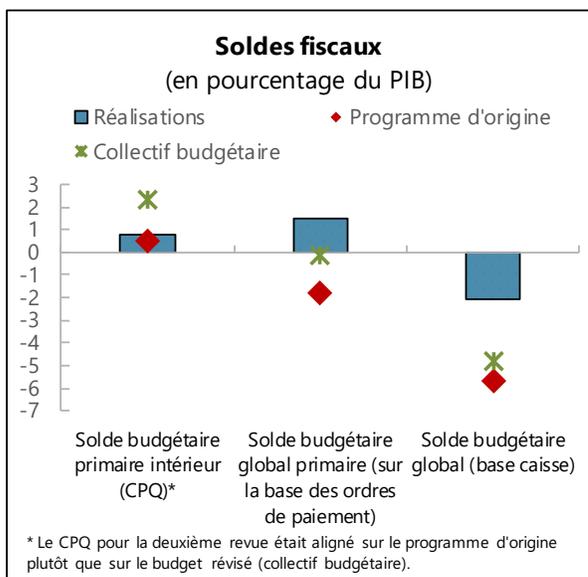
Les recettes fiscales au premier semestre étaient en ligne avec les projections, même si elles ont été insuffisantes au second semestre ...

... cependant, cela a été compensé par des dépenses d'investissement significativement plus faibles au cours de l'année ...



... répondant ainsi au CPQ sur le solde primaire domestique, ainsi que sur les objectifs d'équilibre global.

Le financement est resté bien en deçà des objectifs, même en tenant compte des arriérés intérieurs.



Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Togo : indicateurs économiques et financiers, 2015-2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.					
	(Taux de croissance, sauf indication contraire)								
Revenu national, prix et taux de change									
PIB réel	5.7	5.1	4.4	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4
PIB réel par habitant	3.1	2.5	1.8	2.1	2.4	2.7	2.8	2.8	2.8
Déflateur du PIB	3.5	1.8	0.4	1.9	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (moyen annuel)	1.8	0.9	-0.7	0.4	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
PIB (en milliards de FCFA)	2,472	2,643	2,769	2,958	3,180	3,449	3,744	4,065	4,413
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	591.2	592.8	580.9
Taux de change réel effectif (appréciation = -)	7.1	-1.1	1.6
Termes de l'échange (détérioration = -)	6.9	-3.3	-0.7	-1.7	0.5	1.9	1.0	2.5	0.4
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	-3.6	5.1	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'Etat	-2.1	-2.3	9.4	-13.9	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	13.2	10.1	-1.5	8.5	9.5	10.8	11.4	12.0	13.8
Masse monétaire (M2)	20.6	12.6	8.3	6.8	7.5	8.5	10.1	8.6	12.4
Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période)	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne									
Investissement brut intérieur	33.7	33.8	25.3	30.1	27.7	29.3	30.3	30.6	30.8
Secteur public	12.9	13.9	6.3	10.1	6.7	6.8	6.9	7.2	7.4
Secteur privé	20.8	19.9	19.0	20.0	21.0	22.5	23.4	23.4	23.4
Épargne nationale brute	22.7	24.4	17.3	22.2	20.9	23.7	25.3	25.7	25.8
Secteur public	4.1	4.3	6.0	7.0	6.2	6.5	6.8	7.4	7.9
Secteur privé	18.6	20.1	11.2	15.2	14.7	17.3	18.5	18.3	17.9
Finances du gouvernement central									
Recettes et dons	21.8	21.6	21.5	24.5	23.8	23.8	24.0	24.3	24.5
Recettes	19.5	18.8	18.3	20.5	19.9	20.0	20.2	20.4	20.6
Dépenses et prêts nets	30.7	31.2	21.8	29.0	24.3	24.2	24.1	24.1	24.0
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.2	-4.5	0.8	1.0	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-3.2	-4.5	0.8	2.4	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, incluant les dons)	-6.5	-7.2	1.5	-2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-6.5	-7.2	1.5	-0.7	2.0	2.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement, incluant les dons)	-8.9	-9.6	-0.3	-4.5	-0.5	-0.3	0.0	0.2	0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-8.9	-9.6	-0.3	-3.1	-0.5	-0.3	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons)	-5.3	-7.2	-0.3	-4.3	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-5.3	-7.2	-0.3	-2.9	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons)	-7.7	-9.6	-2.1	-6.7	-1.6	-0.3	0.0	0.2	0.5
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-7.7	-9.6	-2.1	-5.3	-1.6	-0.3	0.0	0.2	0.5
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-11.0	-9.3	-8.0	-7.9	-6.8	-5.6	-5.0	-4.9	-5.0
Exportations (biens et services)	35.8	33.4	31.9	31.0	30.8	30.7	30.8	30.8	30.7
Importations (biens et services)	-57.8	-53.2	-50.0	-48.5	-46.7	-45.3	-44.6	-44.4	-44.4
Dettes publiques extérieures ²	21.7	20.2	19.9	22.7	24.3	23.8	23.4	23.0	22.4
Service de la dette publique extérieure (% des exportations) ²	4.1	5.2	6.1	4.6	4.3	4.3	3.9	4.1	4.8
Dettes publiques intérieures ³	50.6	61.4	55.9	51.6	44.8	39.9	35.0	30.3	25.9
À l'exclusion de la recapitalisation des banques ³	50.6	61.4	55.9	50.2	43.5	38.7	33.9	29.3	25.0
Dettes publiques totales ⁴	72.2	81.6	75.7	74.3	69.2	63.7	58.4	53.3	48.3
À l'exclusion de la recapitalisation des banques ⁴	72.2	81.6	75.7	72.9	67.8	62.5	57.3	52.3	47.4
Dettes publiques totales (à l'exclusion des entreprises publiques) ⁵	69.8	78.2	72.5	71.4	66.7	61.6	56.6	51.8	47.1
À l'exclusion de la recapitalisation des banques (à l'exclusion des entreprises publiques) ⁵	69.8	78.2	72.5	70.0	65.4	60.4	55.5	50.8	46.2
Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.									
¹ Recettes moins dépenses, à l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses financées par l'extérieur.									
² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.									
³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.									
⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.									
⁵ Inclut la dette préfinancée et les arriérés de paiement intérieurs.									

Tableau 2a. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2015-2020
(en milliards de francs CFA)

	2015	2016	2017			2018		2019	2020
			Collectif	Prog.	Est.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA)								
Recettes totales et dons	539.5	571.3	703.1	695.8	595.8	757.8	723.5	755.7	822.4
Recettes totales	482.3	495.7	556.3	567.5	507.3	641.6	606.5	632.0	688.2
Recettes fiscales	427.6	444.7	503.0	514.0	449.0	570.0	518.3	553.1	602.6
Administration fiscale (DGI)	213.6	238.0	273.2	272.7	247.2	320.2	297.9	318.0	344.9
Administration douanière (DGD)	214.0	206.8	229.8	241.3	201.8	249.8	220.4	235.1	257.7
Recettes non fiscales	54.7	50.9	53.3	53.4	58.2	71.6	88.2	78.9	85.6
Dons	57.2	75.6	146.8	128.3	88.5	116.2	117.0	123.7	134.2
Dépenses totales et prêts nets	759.1	823.9	767.4	829.7	603.6	830.3	857.3	772.5	833.0
Dont: dépenses primaires intérieures	561.5	614.5	493.8	554.0	484.9	538.1	576.3	539.0	588.1
Dépenses courantes	438.1	456.7	461.2	501.7	429.0	515.5	515.5	559.4	599.8
Dépenses courantes primaires	379.0	393.8	402.5	417.7	380.4	444.5	444.5	479.0	520.1
Salaires	171.7	182.7	193.1	191.6	192.8	204.0	204.0	219.7	238.5
Biens et services	89.4	100.3	96.0	102.2	84.3	114.7	114.7	123.3	133.8
Transferts et subventions	115.9	110.8	113.4	123.9	103.3	125.8	125.8	136.0	147.8
Intérêts sur la dette	59.1	62.9	58.7	84.0	48.6	71.0	71.0	80.4	79.7
Intérieure	44.9	54.1	55.9	72.7	38.7	56.9	56.9	70.6	68.4
Extérieure	14.2	8.8	2.8	11.3	9.9	14.1	14.1	9.8	11.3
Dépenses d'investissement	319.6	367.3	306.2	328.0	174.5	314.8	299.8	213.1	233.2
Financement sur ressources propres	181.1	220.8	91.3	136.3	104.4	93.6	89.8	60.0	68.0
Sur financement extérieur	138.5	146.5	214.9	191.7	70.0	221.2	210.0	153.1	165.2
Prêts nets ¹	1.4	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	42.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-79.2	-118.8	62.5	13.4	22.3	103.5	30.2	93.0	100.1
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-79.2	-118.8	62.5	13.4	22.3	103.5	72.2	93.0	100.1
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, incluant les dons) ¹	-160.5	-189.7	-5.6	-49.9	40.8	-1.5	-62.9	63.6	69.1
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-160.5	-189.7	-5.6	-49.9	40.8	-1.5	-20.9	63.6	69.1
Solde budgétaire global (base ordonnancement, incluant les dons) ¹	-219.6	-252.6	-64.3	-133.9	-7.8	-72.5	-133.9	-16.8	-10.6
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-219.6	-252.6	-64.3	-133.9	-7.8	-72.5	-91.9	-16.8	-10.6
Solde budgétaire global (base ordonnancement, excluant les dons) ¹	-276.8	-328.2	-211.1	-262.2	-96.3	-188.7	-250.8	-140.5	-144.8
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-276.8	-328.2	-211.1	-262.2	-96.3	-188.7	-208.8	-140.5	-144.8
Variation des arriérés ^{2,3}	28.3	0.0	-70.0	-25.9	-50.4	-64.8	-64.8	-35.4	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons) ^{1,3}	-132.2	-189.7	-75.6	-75.8	-9.6	-66.3	-127.7	28.2	69.1
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-132.2	-189.7	-75.6	-75.8	-9.6	-66.3	-85.7	28.2	69.1
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons) ^{1,3}	-191.3	-252.6	-134.3	-159.8	-58.2	-137.3	-198.7	-52.2	-10.6
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-191.3	-252.6	-134.3	-159.8	-58.2	-137.3	-156.7	-52.2	-10.6
Solde budgétaire global (base de caisse, excluant les dons) ^{1,3}	-248.5	-328.2	-281.1	-288.1	-146.8	-253.5	-315.6	-175.9	-144.8
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-248.5	-328.2	-281.1	-288.1	-146.8	-253.5	-273.6	-175.9	-144.8
Financement ^{1,3}	369.8	322.6	240.7	248.3	106.4	213.2	275.3	115.7	144.8
Financements intérieurs (nets) ^{1,3}	235.7	184.4	31.6	31.6	27.3	-12.6	48.0	-58.8	-43.8
Financements bancaire	150.3	-3.6	-244.9	-165.8	-17.8	-17.8	0.0	0.0	0.0
Financements non bancaire ^{1,3,4}	85.4	187.9	276.5	197.4	45.1	5.2	48.0	-58.8	-43.8
Financements extérieurs (nets)	134.2	138.3	209.1	216.7	79.1	225.8	227.3	174.5	188.6
Résiduel/gap de financement	-121.3	5.6	40.4	39.7	40.3	40.3	40.3	60.1	0.0
FMI-FEC			40.4	39.7	40.3	40.3	40.3	60.1	
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,471.8	2,643.5	2,778.9	2,811.8	2,769.5	2,957.5	2,957.5	3,179.7	3,448.7

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Reflète le coût prévu de la recapitalisation des deux banques publiques.

² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

³ Les chiffres de 2018 incluent un ajusteur pour le remboursement des arriérés de paiement à l' hauteur de 59,3 milliards FCFA (2% du PIB).

⁴ Inclut les bons et les obligations du trésor détenus par des banques commerciales.

Tableau 2b. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2015-2020
(en pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017			2018		2019	2020
			Collectif	Prog.	Est.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.
	(en pourcentage du PIB)								
Recettes totales et dons	21.8	21.6	25.3	24.7	21.5	25.6	24.5	23.8	23.8
Recettes totales	19.5	18.8	20.0	20.2	18.3	21.7	20.5	19.9	20.0
Recettes fiscales	17.3	16.8	18.1	18.3	16.2	19.3	17.5	17.4	17.5
Administration fiscale (DGI)	8.6	9.0	9.8	9.7	8.9	10.8	10.1	10.0	10.0
Administration douanière (DGD)	8.7	7.8	8.3	8.6	7.3	8.4	7.5	7.4	7.5
Recettes non fiscales	2.2	1.9	1.9	1.9	2.1	2.4	3.0	2.5	2.5
Dons	2.3	2.9	5.3	4.6	3.2	3.9	4.0	3.9	3.9
Dépenses totales et prêts nets	30.7	31.2	27.6	29.5	21.8	28.1	29.0	24.3	24.2
Dont: dépenses primaires intérieures	22.7	23.2	17.8	19.7	17.5	18.2	19.5	17.0	17.1
Dépenses courantes	17.7	17.3	16.6	17.8	15.5	17.4	17.4	17.6	17.4
Dépenses courantes primaires	15.3	14.9	14.5	14.9	13.7	15.0	15.0	15.1	15.1
Salaires	6.9	6.9	6.9	6.8	7.0	6.9	6.9	6.9	6.9
Biens et services	3.6	3.8	3.5	3.6	3.0	3.9	3.9	3.9	3.9
Transferts et subventions	4.7	4.2	4.1	4.4	3.7	4.3	4.3	4.3	4.3
Intérêts	2.4	2.4	2.1	3.0	1.8	2.4	2.4	2.5	2.3
Dépenses d'investissement	12.9	13.9	11.0	11.7	6.3	10.6	10.1	6.7	6.8
Financement sur ressources propres	7.3	8.4	3.3	4.8	3.8	3.2	3.0	1.9	2.0
Sur financement extérieur	5.6	5.5	7.7	6.8	2.5	7.5	7.1	4.8	4.8
Prêts nets ¹	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire intérieur ¹	-3.2	-4.5	2.3	0.5	0.8	3.5	1.0	2.9	2.9
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-3.2	-4.5	2.3	0.5	0.8	3.5	2.4	2.9	2.9
Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, incluant les dons) ¹	-6.5	-7.2	-0.2	-1.8	1.5	-0.1	-2.1	2.0	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-6.5	-7.2	-0.2	-1.8	1.5	-0.1	-0.7	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement, incluant les dons) ¹	-8.9	-9.6	-2.3	-4.8	-0.3	-2.5	-4.5	-0.5	-0.3
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-8.9	-9.6	-2.3	-4.8	-0.3	-2.5	-3.1	-0.5	-0.3
Solde budgétaire global (base ordonnancement, excluant les dons) ¹	-11.2	-12.4	-7.6	-9.3	-3.5	-6.4	-8.5	-4.4	-4.2
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-11.2	-12.4	-7.6	-9.3	-3.5	-6.4	-7.1	-4.4	-4.2
Variation des arriérés ^{2,3}	1.1	0.0	-2.5	-0.9	-1.8	-2.2	-2.2	-1.1	0.0
Solde budgétaire global primaire (base de caisse, incluant les dons) ^{1,3}	-5.3	-7.2	-2.7	-2.7	-0.3	-2.2	-4.3	0.9	2.0
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-5.3	-7.2	-2.7	-2.7	-0.3	-2.2	-2.9	0.9	2.0
Solde budgétaire global (base de caisse, incluant les dons) ^{1,3}	-7.7	-9.6	-4.8	-5.7	-2.1	-4.6	-6.7	-1.6	-0.3
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-7.7	-9.6	-4.8	-5.7	-2.1	-4.6	-5.3	-1.6	-0.3
Solde budgétaire global (base de caisse, excluant les dons) ^{1,3}	-10.1	-12.4	-10.1	-10.2	-5.3	-8.6	-10.7	-5.5	-4.2
À l'exclusion de la recapitalisation des banques	-10.1	-12.4	-10.1	-10.2	-5.3	-8.6	-9.3	-5.5	-4.2
Financement ^{1,3}	15.0	12.2	8.7	8.8	3.8	7.2	9.3	3.6	4.2
Financements intérieurs (nets) ^{1,3}	9.5	7.0	1.1	1.1	1.0	-0.4	1.6	-1.8	-1.3
Financements bancaire	6.1	-0.1	-8.8	-5.9	-0.6	-0.6	0.0	0.0	0.0
Financements non bancaire ^{1,3,4}	3.5	7.1	9.9	7.0	1.6	0.2	1.6	-1.8	-1.3
Financements extérieurs (nets)	5.4	5.2	7.5	7.7	2.9	7.6	7.7	5.5	5.5
Résiduel/gap de financement	-4.9	0.2	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4	1.9	0.0
FMI-FEC	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4	1.9	...
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,471.8	2,643.5	2,778.9	2,811.8	2,769.5	2,957.5	2,957.5	3,179.7	3,448.7

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Reflète le coût prévu de la recapitalisation des deux banques publiques.

² Les arriérés de paiement accumulés ont été refinancés en 2016 en utilisant les recettes de 2016.

³ Les chiffres de 2018 incluent un ajusteur pour le remboursement des arriérés de paiement à l' hauteur de 59,3 milliards FCFA (2% du PIB).

⁴ Inclut les bons et les obligations du trésor détenus par des banques commerciales.

Tableau 3. Togo : balance des paiements, 2015-2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.					
	(en milliards de FCFA)								
Solde des transactions courantes	-272.6	-246.4	-222.5	-233.8	-217.8	-192.3	-185.4	-199.5	-219.6
Balance commerciale	-610.8	-571.8	-555.2	-575.7	-576.0	-590.1	-613.6	-658.0	-715.9
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-101.8	-95.6	-100.0	-108.2	-105.7	-103.6	-104.5	-111.0	-119.5
Exportations	597.7	614.2	608.8	621.8	667.0	718.7	783.5	850.6	922.4
Importations	1,208.5	1,186.0	1,164.0	1,197.4	1,243.0	1,308.9	1,397.2	1,508.6	1,638.3
Services, nets	67.8	48.4	54.2	56.3	70.5	86.5	93.9	103.0	111.6
Revenus primaires, nets	83.1	84.3	85.0	85.7	85.6	92.3	99.1	106.7	115.2
Revenus secondaires, nets	187.3	192.7	193.5	199.8	202.0	219.1	235.2	248.8	269.5
Solde du compte de capital	159.4	160.9	169.1	175.2	178.8	186.2	194.5	203.2	212.7
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-113.2	-85.5	-53.3	-58.6	-39.1	-6.0	9.1	3.8	-6.9
Compte financier	-225.5	-152.6	-108.7	-133.6	-137.2	-47.7	-45.8	-44.3	-58.3
Investissement direct, net	53.7	72.3	96.0	97.4	117.9	128.0	139.0	152.8	165.9
Investissement de portefeuille, net	-75.5	-77.0	-13.7	-14.6	-15.7	-17.1	-18.5	-20.1	-21.9
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-203.7	-147.9	-191.0	-216.4	-239.4	-158.6	-166.3	-177.0	-202.4
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	134.2	138.3	119.5	227.3	174.5	188.6	207.0	222.8	232.7
Erreurs et omissions	2.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	115.0	67.1	55.3	75.0	98.2	41.6	54.9	48.1	51.4
Financement	-115.0	-67.2	-15.0	-34.7	-38.0	-41.6	-54.9	-48.1	-51.4
Variation des avoirs de réserve ¹	-115.0	-67.2	-15.0	-34.7	-38.0	-41.6	-54.9	-48.1	-51.4
Écart financier	40.3	40.3	60.1	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	40.3	40.3	60.1
	(en pourcentage du PIB)								
Solde des transactions courantes	-11.0	-9.3	-8.0	-7.9	-6.8	-5.6	-5.0	-4.9	-5.0
Balance commerciale	-24.7	-21.6	-20.0	-19.5	-18.1	-17.1	-16.4	-16.2	-16.2
<i>Dont</i> : produits pétroliers, nets	-4.1	-3.6	-3.6	-3.7	-3.3	-3.0	-2.8	-2.7	-2.7
Exportations	24.2	23.2	22.0	21.0	21.0	20.8	20.9	20.9	20.9
Importations	48.9	44.9	42.0	40.5	39.1	38.0	37.3	37.1	37.1
Services, nets	2.7	1.8	2.0	1.9	2.2	2.5	2.5	2.5	2.5
Revenus primaires, nets	3.4	3.2	3.1	2.9	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6
Revenus secondaires, nets	7.6	7.3	7.0	6.8	6.4	6.4	6.3	6.1	6.1
Solde du compte de capital	6.4	6.1	6.1	5.9	5.6	5.4	5.2	5.0	4.8
Solde des transactions courantes et du compte de capital	-4.6	-3.2	-1.9	-2.0	-1.2	-0.2	0.2	0.1	-0.2
Compte financier	-9.1	-5.8	-3.9	-4.5	-4.3	-1.4	-1.2	-1.1	-1.3
Investissement direct, net	2.2	2.7	3.5	3.3	3.7	3.7	3.7	3.8	3.8
Investissement de portefeuille, net	-3.1	-2.9	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, nets	-8.2	-5.6	-6.9	-7.3	-7.5	-4.6	-4.4	-4.4	-4.6
<i>Dont</i> : administrations publiques, net	5.4	5.2	4.3	7.7	5.5	5.5	5.5	5.5	5.3
Erreurs et omissions	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	4.7	2.5	2.0	2.5	3.1	1.2	1.5	1.2	1.2
Financement	-4.7	-2.5	-0.5	-1.2	-1.2	-1.2	-1.5	-1.2	-1.2
Variation des avoirs de réserve ¹	-4.7	-2.5	-0.5	-1.2	-1.2	-1.2	-1.5	-1.2	-1.2
Écart financier	1.5	1.4	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI FEC	1.5	1.4	1.9
<i>Pour mémoire:</i>									
AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA pour la prochaine année)	5.0	4.0	4.2
AEN de la BCEAO (en million de USD) ²	12,415	10,392	12,963	17,865
AEN de la BCEAO (en pourcentage de la masse monétaire)	43.8	35.0	35.3

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Conformément à la méthodologie de la Balance des Paiements de l'UEMOA, inclut les actifs étrangers nets des banques commerciales et les actifs étrangers nets du secteur public togolais auprès de la BCEAO.² La valeur de 2018 correspond à fin avril.

Tableau 4. Togo : situation monétaire, 2015-2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Est.	Proj.					
	(en milliards de FCFA)								
Avoirs nets extérieurs	-31.6	33.7	5.3	5.6	5.8	6.2	6.5	6.8	7.2
BCEAO	-259.6	-330.7	-388.5	-406.9	-427.5	-450.1	-474.4	-500.1	-527.1
Avoirs	44.7	29.8	50.8	40.3	40.3	40.3	40.3	40.3	40.3
Engagements	-304.3	-360.6	-439.3	-447.3	-467.8	-490.5	-514.8	-540.4	-567.4
Banques de dépôts	228.0	364.4	393.8	412.5	433.3	456.3	480.9	506.9	534.3
Avoirs	519.7	684.6	690.7	690.6	690.6	690.6	690.6	690.6	690.6
Engagements	-291.7	-320.2	-296.9	-278.1	-257.3	-234.3	-209.7	-183.7	-156.3
Avoirs intérieurs nets	1340.1	1445.7	1602.3	1697.5	1821.7	1972.2	2166.4	2348.2	2634.0
Crédit au gouvernement (net)	60.9	32.2	166.5	-49.5	-11.1	-11.1	-11.2	-11.3	-11.4
BCEAO	52.9	-12.1	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3	-10.3
Banques de dépôts	8.0	44.3	176.8	-39.1	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.0
Crédit au secteur non gouvernemental	954.6	1082.8	1060.7	1192.7	1350.5	1542.0	1763.2	2018.6	2336.3
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	889.3	1025.0	983.5	1105.9	1253.4	1439.3	1656.3	1906.0	2193.3
Autres (net)	-432.2	-462.1	-515.8	-671.8	-599.9	-558.8	-532.0	-458.4	-426.7
Actions et autres titres de participation	107.7	131.4	140.7	117.5	117.5	117.5	117.5	117.5	117.5
Monnaie au sens large	1308.4	1479.4	1607.6	1703.0	1827.6	1978.3	2172.9	2355.0	2641.3
Masse monétaire (M2)	1272.1	1432.6	1552.1	1657.4	1782.0	1932.7	2127.3	2309.4	2595.7
Numéraire hors institutions de dépôts	241.5	246.5	276.7	280.1	281.9	283.5	285.1	286.6	288.0
Dépôts transférables	431.5	517.5	543.7	576.6	619.3	636.3	677.4	671.6	740.2
Autres dépôts	599.1	668.6	731.7	800.7	880.8	1012.9	1164.8	1351.2	1567.4
Monnaie non liquide	36.3	46.7	55.5	45.6	45.6	45.6	45.6	45.6	45.6
	(variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	-3.6	5.1	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BCEAO	-4.6	-5.6	-4.0	-1.2	-1.3	-1.5	-1.6	-1.7	-1.7
Banques de dépôts	1.0	10.7	2.1	1.2	1.3	1.5	1.6	1.7	1.8
Avoirs intérieurs nets	24.4	8.3	10.9	6.1	7.5	8.4	10.0	8.5	12.4
Crédit au gouvernement (net)	-2.1	-2.3	9.4	-13.9	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	13.2	10.1	-1.5	8.5	9.5	10.8	11.4	12.0	13.8
Autres (net)	-14.9	-2.4	-3.7	-10.1	4.3	2.3	1.4	3.5	1.4
Actions et autres titres de participation	1.6	1.9	0.6	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Monnaie au sens large									
Masse monétaire (M2)	20.6	12.6	8.3	6.8	7.5	8.5	10.1	8.6	12.4
Numéraire hors institutions de dépôts	8.9	0.4	2.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépôts transférables	3.0	6.8	1.8	2.1	2.6	1.0	2.1	-0.3	3.0
Autres dépôts	8.7	5.5	4.4	4.4	4.8	7.4	7.9	8.8	9.4
Monnaie non liquide	0.2	0.8	0.6	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période)	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7
	(en pourcentage du PIB)								
Avoirs nets extérieurs	-1.3	1.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
BCEAO	-10.5	-12.5	-14.0	-13.8	-13.4	-13.1	-12.7	-12.3	-11.9
Avoirs	1.8	1.1	1.8	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9
Engagements	-12.3	-13.6	-15.9	-15.1	-14.7	-14.2	-13.7	-13.3	-12.9
Banques de dépôts	9.2	13.8	14.2	13.9	13.6	13.2	12.8	12.5	12.1
Avoirs	21.0	25.9	24.9	23.4	21.7	20.0	18.4	17.0	15.7
Engagements	-11.8	-12.1	-10.7	-9.4	-8.1	-6.8	-5.6	-4.5	-3.5
Avoirs intérieurs nets	54.2	54.7	57.9	57.4	57.3	57.2	57.9	57.8	59.7
Crédit au gouvernement (net)	2.5	1.2	6.0	-1.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
BCEAO	2.1	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Banques de dépôts	0.3	1.7	6.4	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur non gouvernemental	38.6	41.0	38.3	40.3	42.5	44.7	47.1	49.7	52.9
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	36.0	38.8	35.5	37.4	39.4	41.7	44.2	46.9	49.7
Autres (net)	-17.5	-17.5	-18.6	-22.7	-18.9	-16.2	-14.2	-11.3	-9.7
Actions et autres titres de participation	4.4	5.0	5.1	4.0	3.7	3.4	3.1	2.9	2.7
Monnaie au sens large									
Masse monétaire (M2)	51.5	54.2	56.0	56.0	56.0	56.0	56.8	56.8	58.8
Numéraire hors institutions de dépôts	9.8	9.3	10.0	9.5	8.9	8.2	7.6	7.1	6.5
Dépôts transférables	17.5	19.6	19.6	19.5	19.5	18.4	18.1	16.5	16.8
Autres dépôts	24.2	25.3	26.4	27.1	27.7	29.4	31.1	33.2	35.5
Monnaie non liquide	1.5	1.8	2.0	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0

Source: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Togo: indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2014-2017
(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017
Normes des fonds propres				
Fonds Prop. Effect.(FPE)/Actifs pond. f° risk (APFR)	8.5	6.8	3.9	6.8
Fonds Propres de Base(FPB)/APFR	7.2	6.1	3.0	5.6
FPE/Total de l'Actif	4.7	3.7	1.4	3.9
Répartition sectorielle des crédits (en pourcentage du total crédits)				
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0.3	0.3	0.3	0.2
Industries extractives	0.7	0.8	0.8	0.5
Industries manufacturières	11.5	11.6	9.2	7.9
Electricité, gaz et eau	4.4	3.7	6.0	4.3
Bâtiments et travaux publics	18.0	22.7	21.4	14.7
Commerce de gros et de détail	37.2	33.6	34.6	32.9
Transports, entrepôts et communication	12.0	11.2	10.6	10.4
Banque, assurance, affaires immobilières et Services	3.5	2.9	2.5	2.4
Services à la collectivité, sociétés et personnes	12.5	13.3	14.8	23.8
Qualité des actifs				
Créances en souffrance brutes/Total crédits	15.4	16.6	15.4	17.0
Créances en souffrance nettes des provisions/FPE	65.3	96.4	112.9	58.6
Provisions/Créances en souffrance brutes	74.0	69.2	77.3	71.7
Provisions/APFR	13.1	13.3	14.9	14.8
Gros risques/FPE	115.5	136.6	1122.6	390.7
Total des prêts/Total de l'Actif	63.5	62.6	59.0	61.7
Total des prêts bruts/Dépôts de la clientèle	93.0	94.1	94.5	92.0
Résultats et rentabilité (disponible jusqu'au 2017S2)				
Résultat d'Exploitation(RE)/Total de l'Actif	0.9	0.7	2.6	-2.8
RE/FPE (Rentabilité des fonds propres, ROE)	19.4	18.7	181.3	-57.0
Charges de personnel/Total charges administratives	41.7	41.5	31.6	33.8
Marge d'intérêts/Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	228.5	182.6	n.a.	23.5
Charges générales d'Exploitation/RBE	222.8	191.4	n.a.	81.6
Marge intérêt moyenne (Tx intérêt créd-Coût fds emp)	5.7	5.1	n.a.	n.a.
Ecart taux débiteur et taux créditeur de base	-5.7	-5.1	n.a.	n.a.
Ecart taux interbancaires plafond et plancher	3.7	4.0	2.5	3.5
Liquidité				
Actifs liquides/Total de l'Actif	43.5	44.3	58.1	46.1
Actifs liquides/Passif court terme	73.9	76.7	78.5	74.7
Actifs liquides/Total dépôts	63.6	66.5	93.0	69.9
Sensibilité au risque de marché				
Passifs libellés en devises/Total passif	0.0	0.0	4.4	2.2
Position ouverte nette en devises/FPB	0.0	0.0	-77.6	21.3
Source: BCEAO.				

Tableau 6. Togo : Indicateurs de la capacité de remboursement du FMI, 2017-2029¹

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est	Projections											
Obligations envers le FMI basées sur les crédits actuels et envisagés													
(en millions de DTS)													
Capital	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.7	12.6
Charges et intérêts	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Obligations totales résultant des crédits actuels et envisagés													
En millions de DTS	19.4	18.1	11.3	7.8	2.1	2.8	12.9	22.9	35.5	35.5	33.0	22.9	12.9
En milliards de FCFA	15.6	13.9	8.7	5.9	1.6	2.1	9.7	17.3	26.8	26.8	24.9	17.3	9.7
En % des recettes publiques	3.1	2.3	1.4	0.9	0.2	0.3	1.1	1.7	2.5	2.2	1.9	1.2	0.6
En % des exportations de biens et de services	1.8	1.5	0.9	0.6	0.1	0.2	0.7	1.2	1.7	1.6	1.3	0.9	0.4
En % du service de la dette ²	16.8	17.4	10.7	6.7	1.8	2.1	7.6	11.0	14.1	13.0	11.5	8.3	4.7
En % du PIB	0.6	0.5	0.3	0.2	0.0	0.1	0.2	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.1
En % de la quote-part	13.2	12.3	7.7	5.3	1.4	1.9	8.8	15.6	24.2	24.2	22.5	15.6	8.8
Encours des crédits du FMI													
En millions de DTS	88.4	121.0	185.4	177.9	176.2	173.6	161.1	138.4	103.2	67.9	35.2	12.6	0.0
En milliards de FCFA	71.2	93.1	141.9	135.3	133.5	131.3	121.6	104.5	77.9	51.3	26.6	9.5	0.0
En % des recettes publiques	14.0	15.3	22.5	19.7	17.7	15.8	13.4	10.5	7.1	4.3	2.0	0.7	0.0
En % des exportations de biens et de services	8.0	10.2	14.5	12.8	11.6	10.5	9.0	7.1	4.9	3.0	1.4	0.5	0.0
En % du service de la dette ²	76.4	116.8	175.0	153.1	153.1	130.5	94.6	66.3	40.9	24.8	12.3	4.6	0.0
En % du PIB	2.6	3.1	4.5	3.9	3.6	3.2	2.8	2.2	1.5	0.9	0.4	0.1	0.0
En % de la quote-part	60.2	82.4	126.3	121.2	120.0	118.3	109.7	94.3	70.3	46.3	24.0	8.6	0.0
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)													
Décaissements	50.3	50.3	75.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	19.1	17.8	11.0	7.5	1.8	2.5	12.6	22.7	35.2	35.2	32.7	22.7	12.6
<i>Pour mémoire:</i>													
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,769	2,958	3,180	3,449	3,744	4,065	4,413	4,790	5,201	5,646	6,129	6,654	7,224
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	885	916	980	1,058	1,152	1,251	1,356	1,465	1,583	1,719	1,865	2,024	2,197
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	507	607	632	688	755	829	909	997	1,093	1,199	1,314	1,429	1,553
Service de la dette (en milliards de FCFA) ³	93	80	81	88	87	101	129	158	190	207	216	208	207
FCFA/SDR (moyenne de la période)	805	769	766	761	758	756	755	755	755	755	755	755	755

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluent les propositions d'extension et d'augmentation de l'accès.² Le service total de la dette comprend les rachats et les remboursements au FMI.³ Inclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 7. Togo : calendrier des versements dans le cadre de l'Accord FEC, 2017-2020

Montant	Date de disponibilité	Conditions de versement¹
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	5 mai 2017	Après l'approbation par le Conseil d'administration d'un accord FEC
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 septembre 2017	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2017 et achèvement de la première revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 mars 2018	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin décembre 2017 et achèvement de la seconde revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 septembre 2018	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2018 et achèvement de la troisième revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 mars 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue prévue par l'accord
25,17 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 septembre 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin juin 2019 et achèvement de la cinquième revue prévue par l'accord
25,14 millions DTS (17,1 pourcent de la quote-part)	15 décembre 2019	Respect des critères de performance permanents et de ceux à fin septembre 2019 et achèvement de la sixième revue prévue par l'accord

Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la Facilité élargie de crédit.

Annexe I : matrice d'évaluation des risques¹

Nature/Sources of Risk	Probabilité relative	Incidence potentielle sur l'économie	Réponse de politique économique
Risques externes			
Durcissement des conditions financières mondiales (CT, MT).	Élevée	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la confiance des investisseurs en mettant en œuvre une stratégie d'ajustement budgétaire crédible à moyen terme. • Mettre en œuvre des réformes structurelles favorisant la compétitivité et diversifier davantage les marchés d'exportation. • Assurer une gestion budgétaire prudente pour contenir les besoins de financement; renforcer la coordination des politiques régionales et le commerce régional.
Croissance mondiale plus faible que prévu (CT, MT).	Élevée/ Moyenne	Moyenne	
Repli de l'intégration transfrontalière (CT, MT).	Moyenne	Moyenne	
Risques régionaux et nationaux			
Risque accru d'effondrement sécuritaire dans la région (CT, MT)	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une gestion budgétaire prudente pour contenir les besoins de financement. • Accélérer les mesures en faveur de la croissance inclusive; communiquer et discuter des réformes structurelles avec les principales parties prenantes. • Persévérer dans la consolidation fiscale et accélérer les réformes structurelles. Mettre en place des programmes sociaux pour faire face aux effets négatifs potentiels des réformes sur les groupes les plus vulnérables de la population. • Investir dans les capacités de production d'électricité et réformer la politique des prix afin de favoriser la participation du secteur privé dans ce secteur. Les entités du secteur public devraient payer leurs factures afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement.
Troubles politiques persistantes (CT, MT)	Élevée	Élevée	
Retards dans l'ajustement budgétaire et les réformes (CT)	Moyenne	Moyenne	
Approvisionnement insuffisant en électricité (CT, MT).	Élevée	Élevée	

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, d'après les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective que font ces derniers des risques qui pèsent sur ce scénario de référence (« faible » désigne une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser en même temps.

Annexe II. Stratégie de renforcement des capacités

Pays fragile à faible revenu, le Togo doit renforcer ses capacités et ses institutions, et il bénéficie à cet effet d'un développement des capacités adapté à ses besoins, notamment sous la forme d'une assistance technique et de formations. Cette aide, coordonnée avec le programme appuyé par le FMI, porte sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la restructuration bancaire et les statistiques.

1. Étant donné les priorités du programme appuyé par la FEC et l'évolution économique récente, un développement des capacités de grande ampleur s'impose. Dans le cadre du programme des autorités appuyé par la FEC, les priorités sont les suivantes : (i) poursuivre le rééquilibrage des finances publiques pour assurer la viabilité de la dette; (ii) améliorer la gouvernance en ce qui concerne l'administration des recettes et la gestion des finances publiques; (iii) résoudre le problème posé par les deux banques publiques afin d'assurer la stabilité financière et d'éviter des coûts budgétaires. Dans ces domaines, l'évolution récente incite à renforcer le développement des capacités : les recettes sont nettement insuffisantes; les arriérés continuent de s'accumuler; il faut renforcer l'efficacité des investissements à la suite de l'abandon du préfinancement; le plan récent de restructuration bancaire doit être mis en œuvre rapidement. Malgré les progrès notables réalisés par les autorités dans les domaines où le FMI a contribué à développer les capacités, l'absorption efficace de ce développement fait encore face à certains obstacles. La mise en œuvre des recommandations de développement des capacités est inégale dans les divers secteurs; les obstacles sont principalement liés à des faiblesses en matière de capacités, à une insuffisance de la propriété, à la nécessité de dresser des priorités et à des problèmes de coordination interne.

Priorités et objectifs principaux du développement des capacités pour l'exercice 2018 :

Priorités	Objectifs
Administration des recettes	(i) analyse de l'insuffisance des recettes en 2017, et conception et mise en œuvre de mesures correctrices; (ii) minimisation/élimination des transactions en numéraire; (iii) réduction du stock de cas de transit en attente; (iv) généralisation de la couverture mondiale SYDONIA à toutes les phases du dédouanement; (v) coordination/synchronisation des bases de données fiscales et douanières.
Gestion des finances publiques	(i) apurement des arriérés et prévention d'une nouvelle accumulation; (ii) réalisation des plans d'achats, d'engagements et de trésorerie; (iii) amélioration du compte unique du Trésor; (iv) lancement d'une analyse de la rentabilité des investissements; (v) établissement d'un budget programme.
Secteur financier	(i) mise en œuvre du plan de restructuration bancaire; (ii) renforcement de la structure de gouvernance de la nouvelle banque publique issue de la fusion.
Statistiques	Réduction des retards dans la production des comptes nationaux.

Point de vue des autorités :

2. Les autorités sont d'accord avec l'orientation générale de la stratégie de développement des capacités. Les autorités considèrent que le développement des capacités est aligné sur leur programme de réformes. Le développement des capacités offert par le FMI les aide à enrichir leur programme de réformes en proposant des mesures bien précises. La mise en œuvre et l'absorption des recommandations pourraient être améliorées par un complément de formations et d'actions d'information.

Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

CABINET DU MINISTRE

N°/MEF/CAB

RÉPUBLIQUE DU TOGO
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, 29 mai 2018

À

Mme Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le gouvernement togolais sollicite la conclusion de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) sur la base de la mise en œuvre satisfaisante du programme. Nous avons rempli tous les critères de réalisation continus et les critères quantitatifs pour fin décembre 2017. Les objectifs portant sur le solde budgétaire primaire intérieur et de financement intérieur ont été respectés. Nous nous sommes abstenus de contracter des nouveaux préfinancements, de contracter ou de garantir des emprunts extérieurs non concessionnels et de fournir des garanties aux fournisseurs et entrepreneurs nationaux. Tous les repères structurels pour fin décembre 2017 ont également été réalisés ; le repère structurel sur le plan de restructuration des banques prévu pour la fin février 2018 n'a pas été réalisé, mais vient d'être mis en œuvre avec retard. Nous avons également accompli les actions préalables concernant la soumission au Parlement d'un budget révisé pour l'exercice 2018 conforme au programme et la présentation au Conseil des ministres d'un projet de proposition visant à accroître les recettes provenant de la taxe foncière. L'objectif indicatif (OI) relatif au recouvrement des recettes n'a pas été atteint et celui sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures étaient légèrement en deçà des objectifs. Nous proposons une modification des critères de réalisation à fin juin 2018 relatifs au solde budgétaire primaire intérieur et au financement intérieur net, ainsi que sur le critère de réalisation continu relatif aux emprunts extérieurs non concessionnels.

2. Nous avons procédé à l'assainissement budgétaire qui est prévu dans notre programme appuyé par l'accord FEC. Malgré un niveau de recettes largement en deçà des prévisions, les

résultats budgétaires pour 2017 témoignent d'un assainissement substantiel par rapport à 2016, réalisé grâce à une optimisation significative des dépenses. Le solde primaire intérieur, qui reflète l'effort budgétaire à la portée du gouvernement, s'est amélioré, passant d'un déficit d'environ 4 % du PIB en 2016 à un excédent d'environ 1 % du PIB en 2017. Dans le même temps, des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la mise en œuvre de notre programme de réformes structurelles, notamment en ce qui concerne l'administration des recettes et la gestion des finances publiques.

3. Le gouvernement reste déterminé à continuer à réduire le niveau élevé de la dette. Le gouvernement a soumis au Parlement un budget révisé pour 2018 qui tient compte du manque à gagner au niveau des recettes et qui est conforme aux objectifs du programme appuyé par la FEC. Bien que ce budget révisé montre un léger assouplissement de l'objectif d'équilibre budgétaire pour 2018 par rapport au budget initial, le cadre budgétaire révisé préserve globalement l'ampleur initiale de la réduction de la dette pendant la période de mise en œuvre du programme ainsi que les objectifs externes, en partie à cause d'une surperformance en 2017. Nos actions feront en sorte que le Togo respecte les critères de convergence régionaux et contribue à l'effort déployé de manière concertée par les pays de l'UEMOA pour reconstituer les réserves régionales de change. De plus, nos politiques économiques continueront d'être centrées sur une croissance durable et inclusive, et notamment sur la protection des dépenses sociales malgré l'assainissement budgétaire. Dans le cadre de la poursuite du programme, nos réformes structurelles dans le cadre du programme appuyé par la FEC pour le second semestre de 2018 porteront principalement sur six (6) repères structurels liés à : i) la transmission aux services du FMI à partir de juillet 2018 des données mensuelles sur le stock des arriérés de paiement par âge (décembre 2018) ; ii) le renforcement du pilotage du plan de trésorerie et des autorisations d'engagement (décembre 2018) ; iii) l'établissement de procédures pour n'inclure dans la loi de finances 2019 que des projets d'investissement qui sont sélectionnés à la suite d'analyses coûts-avantages (reporté à septembre 2018) ; iv) l'adoption du budget 2019 conforme aux engagements dans le programme FEC (décembre 2018) ; v) un mécanisme qui assure l'indépendance totale de la structure de gouvernance de la nouvelle banque issue de la fusion des deux banques publiques (décembre 2018) ; et vi) la mise en place de mécanismes et procédures pour faciliter l'immatriculation foncière (décembre 2018).

4. Dans le secteur financier, notre programme vise à consolider la stabilité financière, en veillant à ce que toutes les banques soient bien capitalisées, viables et bien gérées, leurs propriétaires et gestionnaires possèdent l'honorabilité, les compétences, et la solidité financière requises par les réglementations établies par la BCEAO. Etant donné cet objectif, le gouvernement poursuivra des réformes de politiques économique afin de renforcer la situation financière des deux banques publiques, tout en minimisant les risques futurs pour le budget. Ces réformes comprennent la finalisation du processus de fusion et de restructuration en cours, ainsi que la mise en place d'un système de gouvernance indépendante.

5. Nous envisageons de substituer une partie de notre dette intérieure par de la dette extérieure à des conditions plus favorables. Nous demandons que le plafond zéro sur la dette extérieure non concessionnelle soit modifié pour permettre une telle opération. Nous nous engageons à limiter l'ampleur de cette opération pour que le Togo maintienne un risque modéré de

surendettement extérieur et que l'opération n'augmente pas le niveau total de la dette publique en valeur actuelle nette. Nous nous engageons également à fournir aux services du FMI, avant d'entreprendre toute opération de reprofilage, toutes les données nécessaires pour confirmer qu'elles sont conformes à notre programme appuyé par la FEC.

6. Nous sommes convaincus que les mesures présentées dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme. Cependant, nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui pourraient s'imposer à cet effet. Nous consulterons le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons au FMI les informations qu'il pourrait demander en ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre politique économique et financière. Nous autorisons la publication du rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord FEC, de la présente lettre d'intention, ainsi que du mémorandum de politiques économiques et financières et du protocole d'accord technique ci-joints.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma très haute considération.

Ministre de l'Économie et des Finances

/s/

Sani Yaya

Pièces jointes :

- I. Mémoire de politiques économiques et financières
- II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

1. Le présent Mémoire fournit des informations sur les évolutions économiques récentes, rend compte des réalisations du Togo dans le cadre de son programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et décrit les politiques futures des autorités. Il fait le point des critères de réalisation quantitatifs continus et à fin décembre 2017, ainsi que des repères structurels, puis fixe les objectifs pour fin juin et fin décembre 2018.

EVOLUTIONS ECONOMIQUES RECENTES

2. L'activité économique s'est affaiblie en raison des tensions sociopolitiques persistantes. Selon les estimations, la croissance économique a enregistré une décélération suite au ralentissement des activités du secteur tertiaire qui sont les plus affectées par les manifestations politiques secouant le pays, malgré une production agricole exceptionnelle. La consommation de certains produits clés, notamment l'énergie, les produits pétroliers et les matériaux de construction, s'est affaiblie au second semestre 2017. En stagnation depuis le début de l'année 2017, le chiffre d'affaires des grandes entreprises dans plusieurs secteurs clés a baissé au cours du dernier trimestre, tout comme le crédit au secteur privé. En revanche, l'amélioration de la balance commerciale s'est poursuivie grâce à une nette réduction des importations liées aux investissements publics. L'inflation est restée faible, s'établissant à 1,1% (en glissement annuel) à fin mars 2018, après être descendue en dessous de zéro en novembre 2017, principalement en raison d'une forte baisse des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques, et probablement en lien avec un ralentissement de la demande intérieure.

3. Malgré un niveau de recettes inférieur aux prévisions, nous avons néanmoins pu réaliser une amélioration substantielle de la gestion budgétaire par rapport à 2016, grâce à une optimisation significative des dépenses. Le solde budgétaire primaire s'est amélioré de 8,5 points de pourcentage du PIB, enregistrant un excédent de 1,5 pourcent du PIB. Le solde global a connu une meilleure amélioration. Quant au solde budgétaire primaire intérieur, il s'est amélioré de 5,3 points de pourcentage du PIB. Cette amélioration s'explique principalement par l'arrêt du préfinancement des investissements, conjugué à une certaine optimisation des dépenses courantes. Elle reflète également une baisse des investissements financés sur ressources extérieures d'environ 3 points de pourcentage du PIB.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CPQ) continus et à fin décembre 2017 ont été satisfaits. Le CPQ relatif à l'excédent du solde primaire intérieur prévu pour fin décembre 2017 dans le cadre du programme a été dépassé de 0,3 pourcent du PIB. Dans le collectif budgétaire de 2017, nous avons envisagé un solde primaire intérieur au-delà de l'objectif fixé dans le cadre du programme afin de permettre le remboursement d'arriérés importants, mais cet objectif ambitieux n'a pas pu être atteint en raison des résultats en deçà de prévisions en matière de recouvrement des recettes. Le CPQ

sur le plafond de financement intérieur a été respecté. Le gouvernement s'est abstenu de contracter ou de garantir des emprunts extérieurs non concessionnels et a continué d'honorer ses obligations au titre de la dette extérieure. Il n'a fourni aucune garantie aux fournisseurs et entrepreneurs nationaux et s'est abstenu de tout nouveau préfinancement. Les postes pour mémoire relatifs au solde primaire global et à la dette extérieure contractée à des conditions concessionnelles ont été satisfaits avec une grande marge.

5. Malgré le manque à gagner au niveau des recettes, nous avons protégé les dépenses sociales. Elles ont été exécutées à 98 pourcent du niveau prévu dans le programme ; nous continuerons nos efforts pour préserver les dépenses sociales prioritaires. Comme indiqué plus haut, les recettes budgétaires ont été inférieures aux attentes ; en conséquence, l'objectif indicatif (OI) à fin décembre pour le recouvrement des recettes a été manqué de 2 pourcent du PIB.

6. Nous avons mis en œuvre avec succès les réformes structurelles prévues dans le programme appuyé par la FEC. L'ensemble des quatre repères structurels relatifs aux finances publiques pour fin décembre ont été réalisés : i) tous les contrôles étaient en place en août 2017 pour permettre de détecter et taxer les déclarations inexactes dans les secteurs du phosphate, du clinker, du ciment et du fer ; ii) en septembre 2017, nous avons pris un décret portant réorganisation du ministère de l'Economie et des Finances ; iii) en décembre 2017, nous avons élaboré un plan de gestion de trésorerie pour l'exercice 2018 ; et iv) un budget pour l'exercice 2018 conforme au programme appuyé par le Fonds a été adopté en Conseil des ministres en novembre 2017. Le repère structurel relatif au plan de restructuration des banques prévu pour fin février 2018 n'a pas été réalisé, mais vient d'être mis en œuvre avec retard.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2018-2019

Cadre macroéconomique

7. Malgré les défis liés à l'environnement sociopolitique actuel, nous entendons poursuivre les efforts de redressement de l'économie togolaise. A court terme, au demeurant des risques pouvant peser sur la croissance économique, nous anticipons une reprise progressive de l'activité économique dans les années à venir, au fur et à mesure que la situation politique s'améliore et que la modernisation des infrastructures publiques réalisée récemment stimule la productivité et motive l'investissement privé. L'inflation devrait rester dans les limites des critères de convergence de l'UEMOA, fixé à 3 pourcent. Le déficit du compte courant diminuerait pour se situer à environ 5 % du PIB d'ici à 2021, grâce à la réduction des importations de biens d'équipement liés aux investissements publics et à l'amélioration de l'exportation.

Politique budgétaire

8. Nous avons révisé le budget 2018 pour tenir compte de la faiblesse des recettes par rapport aux prévisions et de la conjoncture politique défavorable (action préalable). Ainsi, nous avons pris des mesures aussi bien au niveau des recettes (une augmentation d'environ 0,5 pourcent du PIB) que des dépenses (une optimisation d'environ 0,5 pourcent du PIB) et avons assoupli légèrement l'objectif du

solde budgétaire. Les recettes seront renforcées essentiellement par des recettes non fiscales additionnelles dont des revenus de licence de téléphonie mobile. Les économies au niveau des dépenses seront obtenues à partir d'un effort d'optimisation que nous sommes en train d'entreprendre avec l'appui d'un cabinet d'expertise international. L'assouplissement du déficit budgétaire est justifié par notre bonne performance en 2017 et par le besoin d'avoir une politique budgétaire contracyclique menée dans un contexte marqué par le ralentissement des activités économiques, en lien avec les tensions sociopolitiques.

9. Ce cadre budgétaire révisé préserve dans l'ensemble les objectifs budgétaires et externes du programme. Il préserve l'ampleur de la réduction de la dette prévue dans le programme initial pour 2017-2019, soit environ 12 points de pourcentage du PIB. Les implications concernant les réserves de change régionales de l'UEMOA sont également similaires à celles qui étaient initialement programmées. À partir de 2019, le solde primaire intérieur (sur la base des ordres de paiement) deviendrait excédentaire de [2,9] pourcent du PIB. Cette trajectoire budgétaire nous permettra, d'ici à la fin du programme en 2019, de respecter le critère de convergence de l'UEMOA, qui consiste à ramener le déficit global à moins de 3 pourcent du PIB.

Gestion des finances publiques et institutions

10. Nous avons mis en œuvre plusieurs mesures administratives en 2017 pour améliorer le recouvrement de recettes. L'Office Togolais des Recettes (OTR) a rendu obligatoire la déclaration en ligne pour les grandes entreprises. L'OTR a également introduit la possibilité du paiement mobile pour les opérations relatives au parc de véhicules d'occasion (PVO) et à l'Impôt sur le revenu des transporteurs routiers (IRTR). Les mesures de recouvrement ont été renforcées concernant la demande de sursis de paiement et la constitution de garantie en cas de contestation des impositions. La relance des défallants déclaratifs a été rendue systématique. Finalement, l'outil informatique a été étendu à l'ensemble des procédures de dédouanement.

11. Nous poursuivrons nos efforts en 2018 pour corriger la sous-performance en matière de recouvrement des recettes en 2017. À cette fin, conscient d'une importante niche fiscale au niveau de la taxe foncière, nous avons pris des mesures visant à améliorer son recouvrement (action préalable). Nous avons élaboré et présenté en Conseil des Ministres un document méthodologique pour la mise en place du Registre Foncier Urbain (RFU) de Lomé, qui permettra la maîtrise de la matière et des personnes imposables en vue d'accroître et de consolider les recettes fiscales relatives au foncier. Le RFU permet de mettre en place une cartographie foncière identifiant et localisant chaque propriété ainsi que des bases de données foncières. Le RFU peut être défini comme un Système d'Informations Foncières (SIF) à buts multiples basé sur une cartographie parcellaire numérisée. Il est de ce fait assimilé à un cadastre simplifié et a un but purement fiscal. La note méthodologique décrit les différentes étapes, les acteurs et leur rôle, le coût estimatif détaillé, le chronogramme de la réalisation du RFU. Les activités démarreront par des zones pilotes à fort potentiel en 2018.

12. D'autres mesures visant à accroître les recettes sont également à l'étude. Le seuil d'exonération fiscale des revenus d'intérêts sur les fonds déposés dans les comptes d'épargne passera de 20 à 10 millions de francs CFA, tous comptes confondus. Le e-service—concernant entre

autres la déclaration et le paiement en ligne, le paiement mobile—sera étendu à tous les opérateurs économiques. L'utilisation du certificat de détaxe sera limitée au seul paiement de la TVA et ne sera pas autorisé pour les autres taxes. Les procédures de dédouanement et la documentation afférente seront progressivement numérisées. Les fonctions de transbordement et d'adjudication liée aux opérations de vente aux enchères dans SYDONIA seront activées. Tous les contrôles ex-ante et toutes les régularisations des déclarations en douane seront achevés et enregistrés dans le système informatique par les agents avant l'enlèvement. Enfin, toutes les dépenses fiscales seront compilées et annexées à la prochaine loi de finances pour l'exercice 2019.

13. Dans le but d'accélérer l'apurement des arriérés et de prévenir de nouvelles accumulations, le gouvernement renforcera l'ensemble de la chaîne de la dépense et la gestion de la trésorerie. À compter de juillet 2018, le ministère chargé des Finances établira des plans de passation de marchés et d'engagement mensuels conformes à un plan de trésorerie basé sur le collectif budgétaire 2018. Nous renforcerons le pilotage du plan de trésorerie et des autorisations d'engagement (repère structurel pour fin décembre 2018). Nous transmettrons aux services du FMI les données mensuelles sur le stock des arriérés de paiement par âge (repère structurel pour fin décembre 2018). Les réformes vont se poursuivre pour élargir la couverture du Compte unique du Trésor (CUT) en vue de la centralisation des fonds publics. En outre, le gouvernement poursuivra l'analyse coûts-avantages des projets d'investissement (repère structurel pour fin septembre 2018).

Politique d'emprunt et gestion de la dette

14. Nous restons déterminés à réduire la dette publique afin de nous rapprocher du critère de convergence de l'UEMOA, qui fixe le plafond de la dette à 70 % du PIB, d'ici la fin du programme appuyé par la FEC en 2019. Nous serons également en bonne voie pour atteindre l'objectif de viabilité de la dette à long terme prévu dans le cadre de notre programme, qui consiste à ramener la valeur actuelle nette de la dette en deçà de 38 % d'ici à 2025. Nous nous employons à renforcer les capacités de l'administration en matière de gestion de la dette. À cet effet, nous avons centralisé les fonctions de gestion de la dette, organisé l'unité de gestion de la dette en la dotant d'un front office, d'un middle office et d'un back office ; les responsables seront nommés dans les plus brefs délais pour permettre un bon fonctionnement de la nouvelle structure. Pour soutenir davantage ces efforts, nous élaborerons un manuel de procédures de gestion de la dette vers fin-juin 2018, suivant les recommandations de l'assistance technique d'AFRITAC ; ce manuel guidera les activités de cette structure.

15. Nous envisageons de substituer une partie de notre dette intérieure par de la dette extérieure à des conditions plus favorables. Nous demandons que le plafond zéro de la dette extérieure non concessionnelle soit modifié pour permettre de telles opérations. Nous nous engageons à limiter l'ampleur de ces opérations pour que le Togo conserve un risque modéré de surendettement extérieur et que celles-ci n'augmentent pas le niveau total de la dette publique en valeur nette actuelle. Nous nous engageons également à fournir aux services du FMI, avant d'entreprendre toute opération de reprofilage, toutes les données nécessaires pour confirmer qu'elles sont conformes à notre programme appuyé par la FEC.

Redressement du secteur financier

16. Nous avons achevé le plan global de restructuration des deux banques en difficulté (repère structurel pour fin février 2018). Le plan est guidé par des principes conformes aux meilleures pratiques, à savoir : une capitalisation adéquate de la banque fusionnée et restructurée ; le non-renflouement des actionnaires minoritaires ; la minimisation des coûts pour l'État tout en préservant la stabilité financière ; le recouvrement actif des prêts non performants par une unité dédiée au sein de la banque ; une mission d'intérêt public claire et une gouvernance renforcée sans ingérence politique ; le renforcement de la gestion et du contrôle internes au sein de la nouvelle banque issue de la fusion des deux banques publiques ; l'élimination des activités déficitaires ; et l'amélioration de l'efficacité organisationnelle. Le coût de la restructuration qui sera supporté par le budget est estimé à environ 1,4 % du PIB. Le gouvernement a soumis le plan à la Commission bancaire de l'UMOA en avril 2018 pour examen. Les transferts juridiques requis dans le cadre de la fusion devraient être achevés d'ici fin juin 2018 (repère structurel pour fin juin 2018).

17. Nous sommes déterminés à prendre des mesures pour assurer une gouvernance indépendante à long terme de la nouvelle banque et prévenir les risques futurs sur le budget. Afin de mettre en place une banque viable et bien gérée, nous nous engageons à renforcer le cadre de gouvernance de la nouvelle banque, par la mise en place d'un mécanisme qui fait en sorte que le Conseil d'Administration (CA) exerce à tout moment un jugement indépendant et objectif. La majorité des membres du CA seront indépendants et le CA ne délibèrera qu'en présence d'une majorité de membres indépendants. Compte tenu du rôle crucial du président du CA pour l'efficacité du CA, des compétences particulières seront requises pour ce poste. A cet effet, le président du CA sera soit un indépendant ; soit un non-exécutif opérant dans un cadre à définir en coordination avec les services du FMI. Les principes de gouvernance de la banque, de remplacement et d'élection des administrateurs seront inscrits dans les statuts de la banque. Nous allons mettre en place avant la fusion juridique à fin juin 2018, un cadre formel garantissant la responsabilité du CA. Le cadre relationnel permettra notamment à l'État de fixer des attentes et des orientations stratégiques de haut niveau, sur la base desquelles le CA développera et / ou ajustera la stratégie de la banque. Le ministère chargé des finances agira en tant que représentant de l'Etat et un service en son sein assurera le suivi de la stratégie et de la performance financière de la banque. Suite à la fusion juridique, nous mettrons en place la nouvelle structure de gouvernance (repère structurel pour fin décembre 2018).

18. À l'avenir, d'autres réformes pourraient être envisagées. Dans le cas où de telles réformes entraîneraient des modifications de la structure de l'actionnariat, toutes décisions y afférentes seraient régies par la législation togolaise et les réglementations de la BCEAO, y compris (mais sans s'y limiter) les exigences d'adéquation et de solvabilité pour tout éventuel actionnaire. Nous consulterons en temps utile les services du FMI avant de prendre de telles mesures. De plus, étant donné le ratio élevé des prêts non performants d'environ 17 pourcent à fin décembre 2017, nous élaborerons un plan de résorption assorti d'objectifs et de délais.

Réformes structurelles et croissance inclusive

19. Nous avons achevé l'élaboration de notre Plan national de développement (PND) et l'avons fait valider. Ce document guidera nos politiques dans les années à venir pour stimuler la croissance et lutter contre la pauvreté. Ce plan couvre la période 2018-2022, succédant à la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui est arrivée à son terme en 2017. Le PND découle de la déclaration de politique générale du Gouvernement. Il s'inspire aussi de l'agenda 2030 de développement durable, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Vision 2020 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce plan a pour objectifs principaux d'ouvrir la voie à une transformation structurelle de l'économie togolaise à travers la mise en place d'une plateforme logistique de premier plan, d'une place financière dynamique, et d'une base manufacturière solide accompagnées de politiques inclusives et sociales. Les priorités sociales à moyen terme du PND cadrent avec notre engagement, dans le cadre de notre programme appuyé par la FEC, qui consiste à protéger les dépenses sociales, en particulier les projets qui ont un impact élevé sur la réduction de la pauvreté. Nous avons soumis une version synthèse du PND, qui est notre nouveau Document de développement économique (DDE), pour examen par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale.

20. Le processus d'élaboration du PND a impliqué activement toutes les catégories d'acteurs de développement (administration publique, institutions de la République, secteur privé, société civile dans toutes ses composantes et partenaires techniques et financiers). Une cartographie des parties prenantes donnant une indication sur les spécialisations des centres d'intérêt et les intentions des différents partenaires intervenant au Togo pour l'accompagnement des politiques publiques a été établie. Des consultations sur les priorités de développement ont notamment été effectuées au niveau central et dans les chefs-lieux des cinq régions du pays.

21. Malgré les progrès considérables que nous avons réalisés dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires, nous reconnaissons que des faiblesses persistent dans plusieurs domaines. En se fondant sur les résultats de l'enquête *Doing Business* et d'autres indicateurs de compétitivité, notre gouvernement, en concertation avec le secteur privé, a élaboré un plan d'action visant à combler les principales lacunes et a adopté récemment un nombre de mesures pour améliorer la création d'entreprises, l'octroi des permis de construire, le raccordement à l'électricité, les mutations des titres de propriété existants, l'exécution des contrats, et le paiement des impôts et taxes. Nos préoccupations immédiates visent la réforme du foncier, [la création d'entreprise], le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats, et l'accroissement de la compétitivité de l'économie togolaise (mise en place d'un cadre juridique régissant les partenariats public-privé dynamiques, l'accélération du télépaiement de l'impôt). Concernant la réforme du foncier qui est parmi les plus pressantes, nous nous engageons à mettre en place des mécanismes et procédures pour faciliter l'immatriculation foncière, notamment, à numériser le stock de titres fonciers existants et à ouvrir le guichet central de liquidation et paiement des droits, ainsi qu'à apurer la totalité du stock de dossiers de main levée d'hypothèque en attente (repère structurel pour fin décembre 2018). Par ailleurs, nous prendrons des

mesures pour ouvrir davantage aux investissements privés certains secteurs clés tels que les phosphates et les télécommunications.

22. Nous avons bon espoir que la récente adhésion du Togo au Pacte avec l'Afrique (CwA) nous aidera à attirer plus d'investisseurs. La matrice des réformes et le prospectus d'investissement soumis dans le cadre du processus du CwA capitalisent sur les réformes majeures engagées par le Togo pour assurer un cadre macroéconomique stable et un cadre d'investissement attractif. Nous nous engageons à utiliser le Pacte avec l'Afrique comme catalyseur pour faire avancer les réformes visant à améliorer le climat des affaires.

SUIVI DU PROGRAMME ET DISPONIBILITE DES DONNEES

23. Le programme continuera de faire l'objet de revues semestrielles sur la base des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels (Tableaux 1 et 2). Sur la base du cadre budgétaire révisé expliqué ci-dessus, nous demandons une modification des critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2018, relatifs au solde budgétaire primaire intérieur et au financement intérieur net. Nous demandons également une modification du critère de réalisation continu relatif aux emprunts extérieurs non concessionnels. Nous proposons des critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2018 et des objectifs indicatifs pour fin septembre 2018 et fin décembre 2018. Les critères de réalisation et les autres indicateurs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, de même que les ajusteurs y relatifs. Les troisième et quatrième revues du programme seront basées sur des critères de réalisation pour fin juin 2018 et fin décembre 2018, respectivement, et les discussions du programme par le Conseil d'administration du FMI sont prévues le 15 septembre 2018 et le 15 mars 2019 ou après ces dates, respectivement.

24. Le gouvernement poursuivra le renforcement des capacités de l'administration en vue d'un suivi adéquat du programme. Le Secrétariat permanent chargé des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF) assurera : i) le suivi technique des programmes et produira des rapports d'étape trimestriels ; ii) la liaison entre les structures nationales et les partenaires techniques et financiers ; et iii) la coordination des besoins d'assistance technique.

25. Nous reconnaissons et sommes conscients des insuffisances du système statistique et prendrons des mesures correctives à cet égard. Nous avons déjà rattrapé le retard dans la production des comptes nationaux définitifs. En outre, les efforts sont faits pour améliorer les estimations du PIB. Nous prendrons des mesures pour éviter tout retard dans la production des comptes nationaux définitifs. La qualité des données continuera à être améliorée. Nous avons fait des progrès dans la compilation et la production de rapports budgétaires, en particulier le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Nous veillerons à ce que les prévisions budgétaires pour l'année suivante soient fondées sur les estimations d'exécution budgétaire de l'année en cours.

26. Nous sommes convaincus que les politiques énoncées dans le présent mémorandum permettront d'atteindre les objectifs du programme économique. Nous nous engageons à prendre les autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer le succès desdites politiques, après

consultation avec les services du FMI. Au cours de la période d'exécution du programme, nous n'adopterons pas ou ne renforcerons pas les restrictions sur les paiements et transferts relatifs aux transactions internationales courantes. Nous ne conclurons pas d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec les dispositions de l'article VIII des Statuts du FMI ni n'instaurerons ou ne renforcerons les restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

Tableau 1. Togo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs
Décembre 2017 – Décembre 2018
(en milliards de francs CFA)

	Fin décembre 2017		Fin mars 2018 ¹		Fin juin 2018		Fin septembre 2018		Fin décembre 2018	
	Critères de réalisation		Objectifs indicatifs		Performance Critéria		Objectifs indicatifs		Performance Critéria	
	Cible	Réalisé	Réalisé/Non							
Critères de réalisation										
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher) ²	13.4	22.3	Réalisé	-6.2	-24.5	-6.5	72.2			
Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ³	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0			
Financement intérieur net (plafond) ⁴	31.6	27.3	Réalisé	51.4	68.6	80.2	6.0			
Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ⁵	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0			
Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ⁶	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0			
Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ⁷	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0			
Objectifs indicatifs										
Recettes budgétaires globales (plancher)	556.3	507.3	Non Réalisé	128.3	242.6	394.2	606.5			
Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher)	218.4	213.7	Non Réalisé	37.3	109.6	164.4	219.3			
Memorandum Item										
Solde budgétaire global primaire ⁸	-75.6	-9.6		-36.9	-94.2	-115.6	-85.7			
Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État	138.0	29.8		138.0	57.1	92.7	142.6			
Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum)	260.3	260.3	260.3			

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Les objectifs indicatifs de mars ont été fixés lors de la première revue et ne correspondent pas au budget révisé de 2018.

² Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2018 seront ajustés à la baisse par le montant effectif dépensé pour la recapitalisation des deux banques, tel que défini au paragraphe 16 du MPEF.

³ Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

⁴ Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2018 seront augmentés du montant effectif dépensé pour la recapitalisation des deux banques, tel que défini au paragraphe 16 du MPEF. Ils seront ajustés à la baisse en fonction du montant des opérations de reprofilage de la dette, tel que décrit dans le PAT, et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2018 seront également ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA. Si le remboursement net des arriérés en 2018 est inférieur à celui prévu dans le budget révisé de 2018, actuellement prévu à 64,8 milliards de FCFA, les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour le financement intérieur net de 2018 seront réduits de différence entre les arriérés effectivement remboursés et le remboursement budgétisé. Les critères de réalisation actuels et les objectifs indicatifs présentés correspondent à un remboursement net des arriérés en 2018 de 64,8 milliards de FCFA.

⁵ Critère de réalisation continu. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2018 seront ajustés à la hausse du montant correspondant aux opérations de gestion de la dette décrites dans le PAT et sous réserve que ces opérations n'augmentent pas la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique. L'ajusteur est plafonné à l'équivalent nominal de 260,3 milliards de francs CFA en valeur nette actuelle.

⁶ Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

⁷ Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

⁸ Avant la recapitalisation bancaire et le remboursement des arriérés tel que prévu dans le budget 2018.

Tableau 2a. Togo : Repères structurels pour la 2^{ème} revue

Mesures	Justification	Délai	Situation
Soumettre au Parlement un budget révisé pour l'exercice 2018 conforme au programme ; ou le faire adopter par le gouvernement en cas de contraintes techniques ou de temps.	Assurer la viabilité des finances publiques et de la dette	Action préalable proposée	Réalisé
Elaborer et présenter en Conseil des Ministres un document méthodologique pour la mise en place du Registre Foncier Urbain (RFU) de Lomé.	Améliorer le recouvrement de la taxe foncière	Action préalable proposée	Réalisé
Administration des recettes			
Mettre en œuvre les contrôles et autres initiatives appropriées pour détecter et sanctionner les déclarations inexactes et les évasions potentielles dans les secteurs suivants : phosphate, clinker, ciment et fer.	Élargir l'assiette fiscale en améliorant la discipline fiscale	Fin décembre 2017	Réalisé
Gestion des finances publiques			
Signer un décret réorganisant le Ministère de l'Economie et des Finances.	Améliorer la politique et la gestion budgétaires	Fin décembre 2017	Réalisé
Ministère de l'Economie et des Finances : en collaboration avec l'Office Togolais des Recettes (OTR), soumettre un plan de trésorerie annuel pour l'exercice 2018 conforme au plan de passation de marchés et aux engagements trimestriels au titre de l'exercice 2018.	Améliorer la gestion de la trésorerie et empêcher l'accumulation des arriérés	Fin décembre 2017	Réalisé
Gestion des investissements publics			
Adopter un budget pour l'exercice 2018 conforme au programme appuyé par le FMI.	Améliorer la viabilité des finances publiques	Fin décembre 2017	Réalisé

Secteur financier			
Élaborer et faire approuver par le Ministre de l'Économie et des Finances un plan de restructuration exhaustif pour les deux banques publiques et, si nécessaire, soumettre à la commission bancaire de l'UMOA une demande d'agrément pour la création d'une nouvelle banque.	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution à moindre coût	Fin février 2018	Non réalisé, mais mis en œuvre avec retard

Tableau 2b. Togo : Repères structurels pour les 3^{ème} et 4^{ème} revues

Mesures	Justification	Délai
Administration des recettes		
Réduire de 60 % le nombre des dossiers en transit non apurés.	Améliorer le recouvrement des recettes	Fin juin 2018
Gestion des finances publiques		
Fermer 32 comptes des structures publiques dans les banques commerciales et transférer le solde de ces comptes vers le Compte unique du Trésor (CUT).	Améliorer la gestion de la trésorerie	Fin juin 2018
Préparer un plan d'apurement des arriérés et émettre des circulaires aux services financiers des toutes les structures publiques contenant des directives destinant à empêcher l'accumulation d'arriérés.	Mettre en place un système pour empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés	Fin juin 2018
Transmettre aux services du FMI à partir de juillet 2018 des données mensuelles sur le stock des arriérés de paiement par âge (PAT §28).	Améliorer l'analyse et le suivi de l'exécution budgétaire	Fin décembre 2018 (repère structurel proposé)
Renforcer le pilotage du plan de trésorerie et des autorisations d'engagement (PAT §29-30).	Empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés	Fin décembre 2018 (repère structurel proposé)
Gestion des investissements publics		
Mettre en place des procédures pour n'inclure dans le budget 2019 que les projets d'investissement sélectionnés suite à une analyse coûts-avantages ou une analyse coût-efficacité.	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin septembre 2018 (Proposition de report, date initiale fin juin 2018)
Adopter un budget pour l'exercice 2019 conforme aux engagements dans le programme FEC.	Assurer la viabilité des finances publiques et de la dette	Fin décembre 2018 (repère structurel proposé)
Secteur financier		
Effectuer les transferts juridiques requis dans le plan de restructuration au moindre coût possible pour l'État.	Redresser la situation des établissements financiers non viables en mettant en œuvre des options de résolution au moindre coût	Fin juin 2018

Mettre en place un mécanisme qui assure l'indépendance de la structure de gouvernance de la nouvelle banque issue de la fusion des deux banques publiques (PAT §31).	Assurer la stabilité financière et prévenir les risques pour le budget	Fin décembre 2018 (repère structurel proposé)
Réformes structurelles		
Mettre en place des mécanismes et procédures pour faciliter l'immatriculation foncière (PAT §32).	Améliorer le climat des affaires	Fin décembre 2018 (repère structurel proposé)

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les repères structurels et quantitatifs ainsi que les critères de réalisation établis pour assurer le suivi du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de l'arrangement. Ce PAT précise également la périodicité et les dates limites de transmission des données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.
2. Sauf indication contraire, « État » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la République togolaise. Il ne comprend aucune subdivision politique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute entité publique dotée d'une personnalité juridique distincte.
3. Sauf indication contraire également, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme étant des sociétés détenues majoritairement par le gouvernement et autres entités publiques percevant des recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

DEFINITION DES TERMES

4. Aux fins du programme, la définition de la **dette** est énoncée au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014¹.

a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

5. La **dette publique** comprend les obligations du gouvernement central et des entités publiques.

6. La **dette intérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), tandis que la **dette extérieure** est définie comme la dette contractée ou réglée dans une devise autre que le FCFA.

Une dette est considérée comme contractée aux fins du programme à partir du moment où un avis de « non-objection » est émis par la Cour suprême si cet avis est requis par la législation nationale. Lorsque ce n'est pas le cas, une dette sera considérée comme contractée à partir du moment où elle entre en vigueur.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

7. Aux fins du suivi du programme, les critères de réalisation quantitatifs (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont fixés pour fin juin 2018 et fin décembre 2018 ; et les objectifs indicatifs pour fin septembre 2018.

Les critères de réalisation quantitatifs (CR) comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire primaire intérieur ;
- (b) un plafond de zéro pour l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ;
- (c) un plafonnement du financement intérieur net ;
- (d) un plafond de zéro pour la prise ou la garantie par Etat de dettes extérieures nominales non concessionnelles ;

- (e) un plafonnement nul pour l'Etat garantissant les prêts intérieurs aux fournisseurs et aux prestataires de services ;
- (f) un plafonnement de zéro des garanties de l'Etat sur le préfinancement bancaire des projets d'investissement publics.

Les objectifs indicatifs (OI) sont :

- (a) un plancher pour les recettes budgétaires globales ;
- (b) un plancher pour les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures.

A. Solde budgétaire primaire intérieur

Définition

8. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires globales, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées par les bailleurs de fonds et les prêteurs. Les soldes des périodes de fin décembre 2017 à fin juin 2018 et à fin décembre 2018 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2017 à fin septembre 2018 (objectif indicatif) doivent être supérieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières (). Les données sont tirées du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé chaque mois par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances (TOFE statistique). Le TOFE statistique sera établi par la Direction de l'Économie en étroite collaboration avec les régies financières et le Trésor. Les données fournies par la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme. Le solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse en fonction du montant dépensé pour la recapitalisation bancaire, tel que défini dans le paragraphe 16.

Délais de transmission

9. Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire intérieur seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

B. Arriérés sur la Dette Publique Extérieure

Définition

10. Le gouvernement n'accumulera pas d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure (critère de réalisation continu). Aux fins du CR sur le non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, les arriérés sont définis comme des dettes extérieures du gouvernement qui n'ont pas été payées lorsqu'elles sont dues conformément aux termes contractuels applicables (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Ce CR exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement soumises au rééchelonnement. Ce critère exclut également les arriérés sur des dettes contestées ou faisant l'objet de renégociations. La source de ces données est la Direction de la Dette publique.

C. Financement Intérieur Net

Définition

11. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la somme i) du crédit net du secteur bancaire à l'État ; ii) du financement intérieur net non bancaire de l'État ; et iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net des périodes de fin décembre 2017 à fin juin 2018 et à fin décembre 2018 (critères de réalisation) et de la période de fin décembre 2017 à fin septembre 2018 (objectif indicatif) doivent être inférieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières ().

12. Ajusteurs. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant dépensé pour la recapitalisation des banques, telle que défini au paragraphe 16 du . Il sera ajusté à la baisse en fonction du montant de la dette intérieure remboursée à la suite des opérations de gestion de la dette. Aux fins du présent critère de réalisation, la définition des "opérations de gestion de la dette" figurant au paragraphe 20 ci-dessous s'applique. L'ajusteur liée aux opérations de gestion de la dette est plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de FCFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA en utilisant le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté à la hausse pour combler les écarts entre le financement extérieur prévu et effectif du programme, sous réserve d'un plafonnement à 10 milliards FCFA. Enfin, le critère de réalisation du plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des paiements des arriérés au cours de l'année 2018. L'ajustement total au financement intérieur net des arriérés sur l'ensemble de 2018 est soumis à un plafond de 64,8 milliards de FCFA ; le critère de réalisation à fin juin comprend 30,4 milliards de FCFA dans le cadre de l'ajusteur pour les paiements d'arriérés. L'ajusteur des arriérés sur le plafond du financement intérieur net sera calculé comme suit. Dans le cadre du TOFE statistique, les autorités continueront à utiliser leur méthodologie actuelle de suivi de tous les soldes en cours au cours de l'exercice (instances de paiements) et des paiements des soldes impayés des années précédentes. La somme de ces deux flux sera définie comme étant des arriérés intérieurs aux fins du calcul du paiement net des arriérés pour l'ajusteur sur le plafond du financement intérieur net.

13. Le **crédit net du secteur bancaire à l'État** est égal au solde des créances et des dettes de l'État vis-à-vis des établissements bancaires installés au Togo. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts des autres démembrements de l'État comme les dépôts des projets financés sur ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (à l'exclusion des crédits de la BCEAO à l'État liés aux financements du FMI), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en francs CFA détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

14. Le **financement intérieur net non bancaire** de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus

par les banques commerciales togolaises, calculée sur la base de la souscription initiale ; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation sur les divers comptes de dépôt (y compris comptes de consignation) au Trésor et des comptes des amendes et condamnation à repartir ; iv) le remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris des créances des banques sur l'économie prises en charge par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris non résidentes) ; et les produits de privatisations. La prise en charge ou titrisation par l'État de dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net, tandis que l'amortissement de cette dette par l'État y est inclus.

15. Le **financement non identifié** est la différence entre le financement total (financement intérieur net plus financement exceptionnel) et le solde global sur base caisse (y compris dons et variation des arriérés).

16. Le **crédit net du secteur bancaire** à l'État est calculé par la BCEAO. Le montant des bons et obligations du Trésor est déterminé par l'Agence UMOA-Titre. Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données feront foi aux fins du programme. Les données sont communiquées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la direction de l'Économie au ministère de l'Économie et des Finances.

Délais de transmission

17. Les données concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans un délai de huit semaines à compter de la fin du mois.

18. Les détails concernant tout emprunt intérieur de l'État seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts intérieurs seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs à ses fournisseurs et prestataires de services.

D. Dettes Extérieures Nominales non Concessionnelles Contractées ou Garanties par l'État

Définition

19. Autre que spécifié ci-dessous, l'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun nouvel emprunt extérieur non concessionnel d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an (critère de réalisation continu). La dette extérieure non concessionnelle est définie comme l'ensemble des dettes ayant un élément de don inférieur à 35 % (<http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>). Le niveau de concessionnalité des emprunts est calculé avec un taux d'actualisation de 5 %. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie préalablement au paragraphe 8 a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI

jointe à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires, aux bons du Trésor, et aux Sukuk et autres instruments émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, « l'État » s'entend non seulement au sens qui lui est donné dans la définition au paragraphe 2 ci-dessus, mais également des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des établissements publics administratifs (EPA), des établissements publics à caractère scientifique et technique, des établissements publics à caractère professionnel, des établissements publics de santé, des collectivités locales, des entreprises publiques, des sociétés d'Etat, et des sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et des agences de l'État.

20. Ce critère de réalisation sera ajusté à la hausse en fonction du montant des emprunts extérieurs non concessionnels utilisés pour les opérations de gestion de la dette qui amélioreront le profil global de la dette publique. Pour les opérations de gestion de la dette exécutées en 2018 et 2019, cet ajustement sera plafonné à l'équivalent nominal de la valeur actuelle nette de 260,3 milliards de francs CFA après conversion de la dette extérieure non concessionnelle en francs CFA au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Pour les besoins de ce critère de réalisation, les « opérations de gestion de la dette » se limiteront à l'échange de la dette intérieure pour la dette extérieure non concessionnelle. La VAN de la dette intérieure à reporter est calculée comme la somme des flux de service de la dette actualisés en utilisant un taux d'actualisation de 5%. La VAN de la dette extérieure à acquérir est calculée de la même manière. L'effet net d'une opération de gestion de la dette sera calculé comme la différence entre la VAN de la dette intérieure à reprofiler, moins le coût net du rachat de dette intérieure, et la VAN de la dette extérieure à acquérir, plus les frais éventuels associée à l'émission de dette extérieure. L'effet net d'une opération de gestion de la dette doit être de réduire ou de laisser inchangé le stock total de dette publique en VAN. Au cas où une opération impliquant la contractualisation ou la garantie d'une dette extérieure non concessionnelle entraînerait une augmentation de l'encours de la dette en VAN, l'opération ne sera pas considérée comme une opération de gestion de la dette et constituerait un non-respect de ce critère de réalisation. Avant d'entreprendre des opérations de gestion de la dette, le gouvernement consultera le personnel du FMI et fournira au personnel du FMI des données sur les conditions de la dette à échanger et les conditions de la nouvelle dette non concessionnelle à contracter, ainsi que des données sur tous les frais et coûts associés à la transaction, ainsi que les coûts et les frais associés à l'indemnisation des porteurs d'obligations et des prêteurs actuels pour ne pas détenir la dette qui leur sera retirée jusqu'à l'échéance.

E. Emprunts Intérieurs Garantis par l'État à ses Fournisseurs et Prestataires de Services

Définition

21. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services (critère de réalisation continu). Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

F. Garanties de l'État Portant sur les Préfinancements Bancaires des Investissements Publics

22. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires pour des investissements publics (critère de réalisation continu). Dans un arrangement de préfinancement typique, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère de l'Economie et des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation comprend la définition d'État du paragraphe 2, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'Etat, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière, dont le gouvernement détient au moins 50% du capital) et les agences de l'État.

G. Recettes Budgétaires Globales

Définition

23. Les recettes budgétaires globales comprennent les recettes fiscales et non fiscales et n'intègrent pas les dons extérieurs, les recettes des agences autonomes et les produits de privatisations. Les données sont calculées par les régies financières et sont reportées dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) préparé mensuellement par la Direction de l'Économie du ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes s'entendent sur base caisse.

24. Le recouvrement des recettes durant les périodes allant de fin décembre 2017 à fin juin 2018,

à fin septembre 2018 et à fin décembre 2018, doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Le plancher des recettes est un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission

25. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

H. Dépenses Sociales Financées sur Ressources Intérieures

Définition

26. Les dépenses sociales totales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont calculées, pour chaque catégorie de dépenses courantes et des dépenses en capital (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital et financées sur ressources intérieures. Dans le contexte national, sont considérées comme dépenses sociales, les dépenses publiques qui sont orientées vers les secteurs sociaux à savoir : (1) le ministère de l'éducation : enseignements primaire et secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur pour ce qui concerne les bourses et allocations de secours : (i) les bourses sont attribuées aux étudiants de cas sociaux en parcours licence (article 21 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 1er du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (ii) les allocations de secours sont accordées aux étudiants reconnus comme relevant d'une catégorie défavorisée ou vulnérable (article 31 du décret n° 2011-173/PR du 30 novembre 2011 portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours et article 2 du décret n° 2011-174/PR du 30 novembre 2011 fixant les taux des bourses d'études, de stage et des allocations de secours) ; (2) le ministère de la Santé ; (3) le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation ; (4) Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes ; (5) Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique ; (6) Le ministère des Mines et de l'Énergie (projets de l'électrification rurale) ; (7) Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) : il intervient dans le financement des actions de développement socio-économique de base à travers la réalisation des projets et infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain (écoles, centres de santé, points d'eau potable et d'assainissement de base, pistes rurales, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, électrification rurale et plus généralement accès à toutes les sources d'énergie) ; (8) le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources propres comprennent les dépenses sociales financées sur ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes les dépenses sociales financées par les dons ou les prêts spécifiques à un projet. Les données proviennent de la direction du Budget tirées du SIGFiP (du ministère de l'Economie et des Finances) et sont préparées à intervalle mensuel.

27. Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures pour les périodes allant de fin décembre 2017 à fin juin 2018, à fin septembre 2018, à fin décembre 2018 doivent être supérieures ou égales aux montants indiqués au Tableau 1 joint au Mémoire de politiques économiques et financières. Les données fournies par la Direction du Budget et la Direction de l'Économie feront foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

Délais de transmission

28. Les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois.

RÈPÈRES STRUCTURELS

29. Aux fins du repère structurel de fin décembre 2018 relatif à la transmission mensuelle des données sur le stock des arriérés de paiement par âge, la méthodologie et les définitions suivantes s'appliquent :

- a. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis comme les dettes intérieures du gouvernement envers des entités publiques et privées non financières et le service de la dette intérieure (à l'exclusion de la BCEAO) qui n'ont pas été payés dans les 90 jours suivant la date contractuelle due (en tenant compte des délais de grâce contractuels).
- b. La dette à taux variable désigne les obligations de l'État envers des entités publiques et privées non financières et le service de la dette intérieure (à l'exclusion de la BCEAO) qui n'ont pas été payés conformément aux conditions contractuelles en vigueur (en tenant compte des délais de grâce contractuels) et pour lesquels cette date d'échéance a été dépassée de moins de 90 jours.
- c. Les données concernant le stock d'arriérés de paiement intérieurs et la dette à taux variable par âge seront communiquées mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois, à partir de juillet 2018, de manière continue jusqu'en décembre 2018.

30. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 visant à renforcer le pilotage du plan de trésorerie et des autorisations d'engagement, les autorités veilleront à ce que le plan de trésorerie soit mis à jour mensuellement par le Comité du Trésor du Ministre de l'Économie et des Finances. Cette mise à jour mensuelle comprendra des mises à jour du plan d'engagement et du plan de passation de marchés, avec des données cohérentes entre les trois plans. Les autorités aligneront les autorisations de dépenses sur ces plans.

Délais de transmission

31. Les plans de trésorerie, d'engagement et de passation de marchés seront communiqués tous les mois dans les huit semaines suivant la fin du mois.

32. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 portant sur la mise en place d'un cadre de gouvernance indépendante pour la banque nouvellement fusionnée, les autorités veilleront à ce que le Conseil d'Administration (CA) de la banque exerce à tout moment un jugement indépendant et objectif. Une structure de gouvernance bancaire totalement indépendante comprend au minimum les caractéristiques suivantes: (1) une majorité de membres indépendants du CA, la présence de cette majorité de membres indépendants étant requise pour les délibérations du CA; (2) des comités d'audit et des risques distincts, dirigés par des administrateurs indépendants; (3) un président du CA étant soit un administrateur indépendant, soit un administrateur non exécutif opérant dans un cadre conçu de manière à assurer un degré équivalent d'indépendance; (4) les principes de gouvernance de la banque, de remplacement et d'élection des administrateurs inscrits dans les statuts de la banque; (5) un cadre formel garantissant la responsabilité du CA, à travers lequel l'Etat (représenté par le Ministère chargé des finances, via une unité interne qui assure le suivi de la stratégie et de la performance financière de la banque) fixe des attentes et des orientations stratégiques de haut niveau, sur la base desquelles le CA développe et / ou ajuste la stratégie de la banque.

33. Pour le repère structurel à fin décembre 2018 portant sur l'immatriculation foncière, les mesures suivantes seront prises : numériser le stock de titres fonciers existants et ouvrir le guichet central de liquidation et paiement des droits, ainsi qu'apurer la totalité du stock de dossiers de main levée d'hypothèque en attente.



TOGO

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

30 mai 2018

Approuvé par
**Dominique Desruelle (FMI) et
Paloma Anos Casero (IDA)**

Document rédigé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Risque de surendettement extérieur :	Modéré ¹
Aggravé par des risques considérables liés à la dette publique intérieure ?	Oui

Le risque de surendettement extérieur du Togo reste modéré, avec un risque global de surendettement accru, sans changement par rapport à l'analyse de viabilité de la dette (AVD) publiée en avril 2017. Les autres scénarios et les tests de résistance indiquent toutefois que la dette publique extérieure pourrait s'accumuler rapidement, amenant le Togo à dépasser le seuil de surendettement extérieur pour le ratio de la valeur actuelle (VA) de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) au PIB. La charge de la dette publique intérieure du Togo reste importante, en raison notamment des déficits constamment élevés, de la réalisation des passifs conditionnels et de l'accumulation d'arriérés. Les projections du scénario de référence indiquent que la VA de la dette CGE (extérieure et intérieure) atteindra d'ici 2025 le niveau de référence de 38 %, contre 73,1 % en 2017, cette dette étant majoritairement constituée de titres de créances intérieurs. La présente analyse souligne la nécessité de poursuivre l'assainissement des finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette et d'adopter des politiques macroéconomiques visant à ramener, à moyen terme, le niveau de la dette publique à des niveaux prudents.

¹ Le Togo a obtenu la note moyenne de 3,00 à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) pour la période 2014-2016, et se place ainsi dans la catégorie des pays à « résultats médiocres ».

CONTEXTE

1. L'analyse de viabilité de la dette publique (AVD) du Togo a été effectuée conjointement par le FMI et la Banque mondiale². Elle met à jour l'analyse de 2017 (rapport pays du FMI n° 17/127) en se fondant sur les dernières données de la dette extérieure communiquées par les autorités et sur le cadre macroéconomique issu des consultations de 2018 relatives à la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Elle repose sur le modèle d'AVD pour les pays à faible revenu (AVD PFR). Les données portent sur la dette extérieure et intérieure de l'administration centrale, dont les arriérés et la dette garantie, ainsi que sur celle des entreprises publiques. La dette intérieure désigne la dette libellée en franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA), en raison de la difficulté à établir la résidence des détenteurs de créances échangées sur le marché régional de l'UEMOA.

2. Selon l'AVD précédente, le Togo présentait un risque modéré de surendettement extérieur, du fait de la forte hausse de la dette de l'État pour financer les projets d'infrastructures après l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), ainsi que de la vulnérabilité du pays à des chocs défavorables. À la suite de l'allègement de la dette du Togo au titre de l'initiative PPTe-IADM, la dette extérieure CGE était tombée de 52,6 % du PIB en 2009 à environ 32 % du PIB fin 2010. Depuis, l'encours de la dette extérieure est resté faible, à 19,9 % du PIB fin 2017 (tableau 1 du texte). La dette extérieure du Togo reste vulnérable

Tableau 1 du texte. Togo : composition de la dette publique, 2013-2017

	Fin 2013			Fin 2016			Fin 2017		
	en milliard de FCFA	en % de la dette	en % du PIB	en milliard de FCFA	en % de la dette	en % du PIB	en milliard de FCFA	en % de la dette	en % du PIB
Dette Publique Totale	1,189	100.0	55.7	2,157	100.0	81.6	2,097	100.0	75.7
Gouvernement Central	1,074	90.3	50.3	2,067	95.8	78.2	2,007	95.7	72.5
Enterprises Publiques	116	9.7	5.4	90	4.2	3.4	90	4.3	3.3
Dette Extérieure	306	25.7	14.3	535	24.8	20.2	550	26.2	19.9
Gouvernement Central	295	24.8	13.8	519	24.1	19.6	538	25.7	19.4
Multilatéral	147	12.3	6.9	168	7.8	6.4	192	9.1	6.9
dont FMI	69	5.8	3.2	42	2.0	1.6	69	3.3	2.5
Bilatéral ¹	25	2.1	1.2	43	2.0	1.6	41	1.9	1.5
Club de Paris	7	0.6	0.3	6	0.3	0.2	6	0.3	0.2
Non-Club de Paris	19	1.6	0.9	37	1.7	1.4	35	1.7	1.3
Banques Commerciales ¹	123	10.3	5.8	308	14.3	11.6	306	14.6	11.0
Enterprises Publiques	11	0.9	0.5	16	0.7	0.6	12	0.6	0.4
Multilatéral	1	0.1	0.1	3	0.1	0.1	2	0.1	0.1
Commercial	9	0.8	0.4	14	0.6	0.5	9	0.4	0.3
Dette Intérieure	883	74.3	41.4	1,622	75.2	61.4	1,547	73.8	55.9
Gouvernement Central	779	65.5	36.5	1,548	71.8	58.6	1,469	70.0	53.0
Bons du Trésor	111	9.4	5.2	189	8.7	7.1	148	7.0	5.3
Emprunts Obligataires ²	213	17.9	10.0	574	26.6	21.7	797	38.0	28.8
Arriérés intérieurs	290	24.4	13.6	334	15.5	12.6	310	14.8	11.2
Avant-2006	249	21.0	11.7	173	8.0	6.6	173	8.3	6.3
Après-2006	-	0.0	0.0	122	5.6	4.6	100	4.8	3.6
Dettes des sociétés liquidées	41	3.5	1.9	39	1.8	1.5	36	1.7	1.3
Système bancaire	164	13.8	7.7	452	21.0	17.1	214	10.2	7.7
Enterprises Publiques	105	8.8	4.9	74	3.4	2.8	79	3.7	2.8

Sources: autorités togolaises; calculs des services du FMI.
¹ Les chiffres pour 2013 et 2016 diffèrent de l'AVD précédente, puisque les emprunts auprès de certains prêteurs qui ont ensuite été classés comme commerciaux ont plutôt été déclarés bilatéraux.
² Y compris SUKUK.

² L'AVD suit la note d'orientation des services du FMI et de la Banque mondiale relative à l'application du cadre de viabilité de la dette à l'intention des pays à faible revenu établi par le FMI et la Banque mondiale, en date du 5 novembre 2013 (SM/13/292).

aux chocs défavorables sur les exportations découlant de la faiblesse de la demande extérieure ou de la baisse des cours des produits de base.

3. La dette publique intérieure du Togo s'est rapidement accru entre 2013 et 2016, passant de 41,4 % du PIB à 61,4 %. Cette hausse a été principalement due au recours accru au marché financier régional et au préfinancement des investissements. L'encours de titres d'État sur le marché régional est passé de 15,2 % à 28,8 % du PIB entre 2013 et 2016, avec un recours croissant aux bons et obligations du Trésor. En outre, l'encours des arriérés intérieurs, comptabilisé dans la dette intérieure, est resté relativement élevé au cours de cette période, totalisant 334 milliards de FCFA (12,6 % du PIB) à la fin 2016³. Enfin, les autorités ont procédé à une légère révision à la hausse de la dette intérieure, de 0,8 % du PIB par rapport à l'AVD d'avril 2017⁴.

4. Les autorités ont mis fin au préfinancement des investissements et remplacé les obligations y afférentes par des obligations à des conditions plus favorables. Depuis 2013, le gouvernement togolais a mis en place un nouvel outil de financement consistant à faire participer des entrepreneurs du secteur privé au préfinancement du développement des infrastructures publiques au moyen d'emprunts auprès de banques commerciales togolaises, devant être remboursés par l'État. Les créances qui en découlaient n'étaient pas comptabilisées dans la dette publique. Les contrats de préfinancement étaient généralement conclus par le biais de négociations directes, sans appels d'offres. Les autorités ont mis fin à cette pratique problématique de gestion des finances publiques et ont remplacé les passifs du préfinancement par des instruments de dette présentant un taux d'intérêt inférieur et des échéances plus longues.

Tableau 2 du texte. Togo : seuils relatifs à la charge de la dette publique¹

Seuils de la charge d'endettement extérieur	Sans envois de fonds des travailleurs
<i>VA de la dette en pourcentage des</i>	
Exportations	100
PIB	30
Recettes	200
<i>Service de la dette en pourcentage des</i>	
Exportations	15
Recettes	18
Référence de la dette publique totale	
VA de la dette publique total en pourcentage du PIB	38

Source: modèle d'AVD.

¹ Compte tenu du faible niveau des envois de fonds à destination du Togo, le scénario tenant compte de ces envois n'est pas pris en compte.

5. Sous l'effet du démarrage de l'assainissement des finances publiques, la dette publique totale et la dette publique intérieure ont commencé à baisser en 2017⁵. L'assainissement entamé en

³ En s'appuyant sur le rapport préliminaire et sur leur propre analyse, les autorités ont ramené leur estimation de l'encours total d'arriérés à la fin 2016 à 316 milliards de FCFA (11,9 % du PIB). Les services du FMI continueront toutefois d'utiliser l'estimation de 334 milliards FCFA (12,6 % du PIB) jusqu'à l'évaluation des conclusions du rapport d'audit final.

⁴ Cette révision à la hausse de 0,8 % s'est accompagnée d'un reclassement d'une partie de la dette publique des entreprises publiques en dette extérieure. C'est pourquoi la dette intérieure n'a augmenté que de 0,3 % du PIB, alors que la dette totale s'est accrue de 0,8 % du PIB.

⁵ Si les coûts de la recapitalisation bancaire, actuellement estimés à 42 milliards de FCFA (1,4 % du PIB) ne se concrétisent pas, le profil de la dette s'améliorera.

2017 a commencé à réduire le ratio de la dette au PIB. Fin 2017, la dette publique totale avait diminué de 5,9 points par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 75,7 % du PIB, et l'encours de la dette intérieure avait baissé de 5,5 points par rapport à 2016, pour s'établir à 55,9 %⁶. Les ratios de la dette totale et de la dette intérieure au PIB du Togo demeurent toutefois les plus élevés de la région de l'UEMOA⁷.

6. Togo fait partie des pays à performance faible dans le cadre de la classification en vue d'établir les seuils d'endettement de viabilité de la dette publique. Le Togo a obtenu la note moyenne de 3,0 à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale pour la période de 2014 à 2016, se classant dans la catégorie des pays à « résultats médiocres » aux fins de la présente AVD. Les seuils d'endettement public extérieur correspondants sont présentés au tableau 2 du texte.

HYPOTHÈSES DE L'AVD

7. Les hypothèses macroéconomiques de référence pour la présente AVD sont les suivantes :

- a) La croissance du PIB réel devrait être inférieure à moyen terme et revenir légèrement au-dessus des prévisions d'avril 2017 à long terme. Les projections de croissance pour 2017–2019 ont été ramenées de 5,2 % à 4,7 % en raison de la persistance des tensions sociopolitiques dans le pays. Pour 2020–2037, la croissance moyenne devrait atteindre 5,4 %, à condition que les effets du choc politique se dissipent et que les réformes structurelles en cours portent leurs fruits.
- b) Selon les estimations, l'investissement public est tombé à 6,3 % du PIB en 2017 mais devrait remonter à 10,1 % en 2018, avant de se stabiliser aux alentours de 7 % d'ici 2020–2023. Par rapport à l'AVD de 2017, les projections ont été revues à la baisse afin que le solde budgétaire primaire reste ancré sur un excédent de 2 % d'ici à la fin du programme. L'investissement public devrait de plus en plus être financé par des sources concessionnelles extérieures, le financement extérieur se maintenant aux alentours des niveaux actuels. Les projets d'investissement public devraient essentiellement porter sur les infrastructures, avec une part croissante consacrée aux dépenses sociales.
- c) Les projections relatives aux cours des principaux produits de base (pétrole, phosphates, coton, cacao, et café) d'ici 2023 sont tirées des *Perspectives de l'économie mondiale* établies en janvier 2018, et devraient rester constantes en termes réels sur le reste de la période de prévision.
- d) Les projections relatives à l'inflation ont été revues à la baisse à moyen terme par rapport à l'AVD de 2017. L'inflation moyenne est tombée de 0,9 % en 2016 à –0,7 % en 2017, en raison d'une forte baisse des prix de l'alimentation et de l'énergie, et peut-être également du fait du ralentissement

⁶ Environ la moitié de cette différence est due au changement de méthodologie dans la présentation des obligations en matière de DTS.

⁷ Rapport des services du FMI sur l'UEMOA, avril 2018 (rapport n° 18/106 du FMI).

de la demande intérieure. Elle devrait remonter légèrement en 2018, à 0,4 %, et atteindre 2 % à moyen terme, en deçà des critères de convergence de l’UEMOA.

- e) Les projections relatives aux recettes totales ont été revues à la baisse par rapport à l’AVD précédente, compte tenu des nouvelles projections de croissance. Compte tenu des récentes tensions sociopolitiques au Togo, les projections de croissance ont été révisées à la baisse, ce qui entraîne une diminution des recettes escomptées, à 23,2 % du PIB pour 2017–2019, soit une baisse de 2,1 points. À supposer que les effets de ces tensions sur la croissance s’estompent, les recettes devraient remonter à 25 % du PIB à long terme.
- f) Le solde budgétaire global primaire (base engagements, dons inclus) devrait présenter un déficit de 2,1 % du PIB en 2018, alors qu’il était excédentaire de 1,5 % en 2017, mais l’assainissement des finances publiques reprendra en 2019. Le solde global primaire (base caisse, dons inclus) reste ancré sur un excédent de 2 % d’ici à la fin du programme et jusqu’en 2025, lorsque la dette CGE totale passe en deçà du seuil de risque élevé de surendettement public.
- g) Le déficit du compte courant est globalement inchangé par rapport à l’AVD précédente, à 8 % du PIB en 2017. Il continuera de se résorber à moyen terme, en raison de la baisse des importations de biens d’équipement, et devrait atteindre environ 5 % du PIB à partir de 2021.
- h) Les entrées d’investissement direct étranger devraient se stabiliser à environ 3,8 % du PIB par an à long terme, soit environ 3 points de moins que dans l’AVD précédente, ce qui reflète mieux les tendances historiques. Compte tenu de la faiblesse des antécédents du Togo en matière de gouvernance, ces flux, de même que les dons, sont sujets à des risques importants, ce qui pourrait entraîner une modification de la dynamique de la dette envisagée dans le scénario de référence.

**Tableau 3 du texte. Togo : principales hypothèses macroéconomiques
(comparaison AVD 2018 / AVD 2017)**

	2014-16	2017-19	2020-37
Croissance du PIB réel (en pourcentage)			
AVD de 2018	5.6	4.7	5.4
AVD de 2017	5.2	5.2	5.2
Total des recettes (en pourcentage du PIB)¹			
AVD de 2018	21.4	23.2	25.0
AVD de 2017	21.4	25.3	26.0
Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)			
AVD de 2018	36.3	31.2	30.5
AVD de 2017	36.8	36.8	41.0

Sources: autorités togolaises; calculs des services du FMI.
¹ Total des recettes, dons inclus.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

Scénario de référence

8. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure du Togo restent en deçà de leurs seuils indicatifs correspondant à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (tableau 1a, graphique 1). La VA de la dette extérieure CGE devrait atteindre 18,2 % du PIB en 2018, puis diminuer jusqu'à 13,1 % d'ici 2038. Grâce à l'absence de financement non concessionnel pendant une longue période, le ratio restera inférieur au seuil de 30 % dans le scénario de référence pendant toute la période de projection⁸. Les ratios de la VA de la dette extérieure CGE aux recettes et aux exportations restent relativement stables et inférieurs à leurs seuils indicatifs respectifs jusqu'à la fin de la période de projection. De même, les mesures du service de la dette restent très en deçà des seuils et suivent globalement une tendance à la baisse. L'amélioration des pratiques de gestion de la dette envisagée dans le programme des autorités appuyé par la FEC renforcera la résilience aux chocs pour mieux répondre aux exigences du service de la dette (graphique 1).

Autres scénarios et tests de résistance

9. Les autres scénarios révèlent de multiples dépassements des seuils (graphique 1). Dans le scénario de choc le plus extrême, le ratio de la valeur actuelle de la dette CGE au PIB et celui de la VA de la dette aux exportations dépassent leurs seuils indicatifs, de 2 points en moyenne pour le premier entre 2020 et 2023, et de 14 points pour le second entre 2020 et 2026. D'autres indicateurs d'endettement restent toutefois largement en dessous de leurs seuils respectifs. Dans le scénario historique, qui fixe les principaux paramètres macroéconomiques à leurs valeurs historiques sur dix ans, les trois indicateurs de solvabilité et le ratio service de la dette/recettes dépassent leurs seuils établis en fonction de l'évaluation des politiques des pouvoirs publics, tandis que le ratio service de la dette/exportations reste globalement en dessous de son seuil. Cela souligne à quel point il est important pour le Togo d'améliorer sa politique macroéconomique. En ce qui concerne les tests de résistance, les résultats sont les suivants :

- Le choc le plus extrême qui influe sur le ratio VA de la dette extérieure CGE au PIB (graphique 1, tableau 1b) est un choc combinant une croissance faible à une forte réduction des exportations et à des flux non générateurs d'endettement. La croissance du PIB et des exportations, l'IDE et les transferts courants sont fixés à leur moyenne historique, moins un écart-type pour 2019 et 2020. Dans ce cas, le ratio dépassera le seuil en 2020 et restera au-dessus jusqu'en 2023. Cet indicateur est surtout vulnérable aux flux non générateurs d'endettement et souligne l'importance de l'IDE ainsi que la nécessité d'assurer la stabilité de ces flux pour que la dette du Togo préserve un profil stable.

⁸ La dette devrait être à nouveau conclue aux conditions du marché après l'achèvement du programme appuyé par la FEC, compte tenu des tendances historiques.

- Le choc le plus extrême affectant le ratio VA de la dette extérieure CGE aux exportations (graphique 1, tableau 1b) est un choc sur les exportations. Ce ratio est également vulnérable à un choc combiné sur la croissance et les flux non générateurs d'endettement.
- Enfin, lors du choc le plus extrême, le ratio VA de la dette aux recettes et les ratios du service de la dette demeurent bien inférieurs à leurs seuils établis en fonction des politiques des pouvoirs publics.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

10. La prise en considération de la dette publique intérieure du Togo dans la présente analyse souligne la vulnérabilité du scénario de référence et signale un risque accru de surendettement global (tableau 2a, graphique 2). La charge de la dette intérieure togolaise illustre la persistance d'importants déficits, la comptabilisation dans la dette de l'État des passifs accumulés par des entreprises publiques déficitaires liquidées, ainsi que l'accumulation d'anciens et nouveaux arriérés. La faible qualité de la gestion des finances publiques, dont des capacités insuffisantes en matière de gestion de la dette, explique en partie cette évolution. La dette intérieure devrait continuer de diminuer progressivement, après avoir atteint un record de 61,4 % du PIB en 2016. D'ici à la fin de la période de projection, le remboursement des arriérés, associé à un important assainissement des finances publiques, devrait considérablement réduire la dette intérieure et la dette CGE totale.

Scénario de référence

11. Dans le scénario de référence et dans les autres scénarios, les indicateurs de la charge globale de la dette publique (intérieure et extérieure) révèlent d'importantes vulnérabilités. Le ratio VA de la dette publique au PIB est environ le double du repère de 38 %. Le programme des autorités appuyé par la FEC prévoit un ajustement budgétaire important, en associant une restriction des dépenses et une augmentation des recettes. Le solde primaire global atteindra 2 % du PIB d'ici 2019 et, s'il est maintenu à ce niveau, il permettra au ratio VA de la dette publique totale au PIB d'atteindre le repère de 38 % d'ici 2025, et d'encore descendre progressivement par la suite (graphique 2). Toutefois, dans le scénario historique et dans celui qui maintient le solde primaire constant à partir de 2018, le ratio VA de la dette publique au PIB reste supérieur au repère pendant toute la période de projection, à mesure que le pays s'endette davantage pour financer des déficits budgétaires de plus en plus importants. Ces scénarios, qui envisagent dans l'ensemble peu de changements par rapport aux résultats précédents et actuels, soulignent les risques que les autorités font peser sur la viabilité de la dette si elles ne prennent pas les mesures qui s'imposent. Un choc important touchant des entreprises publiques — une faillite, par exemple — pourrait également mener à la concrétisation de passifs conditionnels susceptibles d'accroître nettement l'endettement, mais il est difficile de quantifier ce type de risque.

Point de vue des autorités

12. Les autorités sont généralement en accord avec l'évaluation de la situation de la dette togolaise faite par les services du FMI et de la Banque mondiale, ainsi qu'à leurs recommandations

en matière de gestion de la dette, mais continuent de privilégier une couverture plus étroite de la dette publique. Elles conviennent que des progrès importants ont été réalisés pour réduire le niveau d'endettement depuis le début du programme appuyé par la FEC. Elles reconnaissent que le niveau d'endettement actuel du Togo continue de présenter des risques pour le pays et que l'assainissement des finances publiques doit continuer à ramener la dette publique à des niveaux tenables. Les autorités ont souligné leurs progrès en matière de gestion de la dette. Elles admettent toutefois que des améliorations restent nécessaires et elles ont l'intention de recourir pleinement à l'assistance technique et aux programmes de formation proposés par le FMI et la Banque mondiale pour renforcer leurs capacités dans ce domaine. Les autorités réaffirment leur opinion, exprimée au début du programme appuyé par la FEC, qu'elles préfèrent exclure de la dette du secteur public sociétés d'Etat estimant que leur dette ne représente pas un risque budgétaire pour l'administration centrale.

CONCLUSION

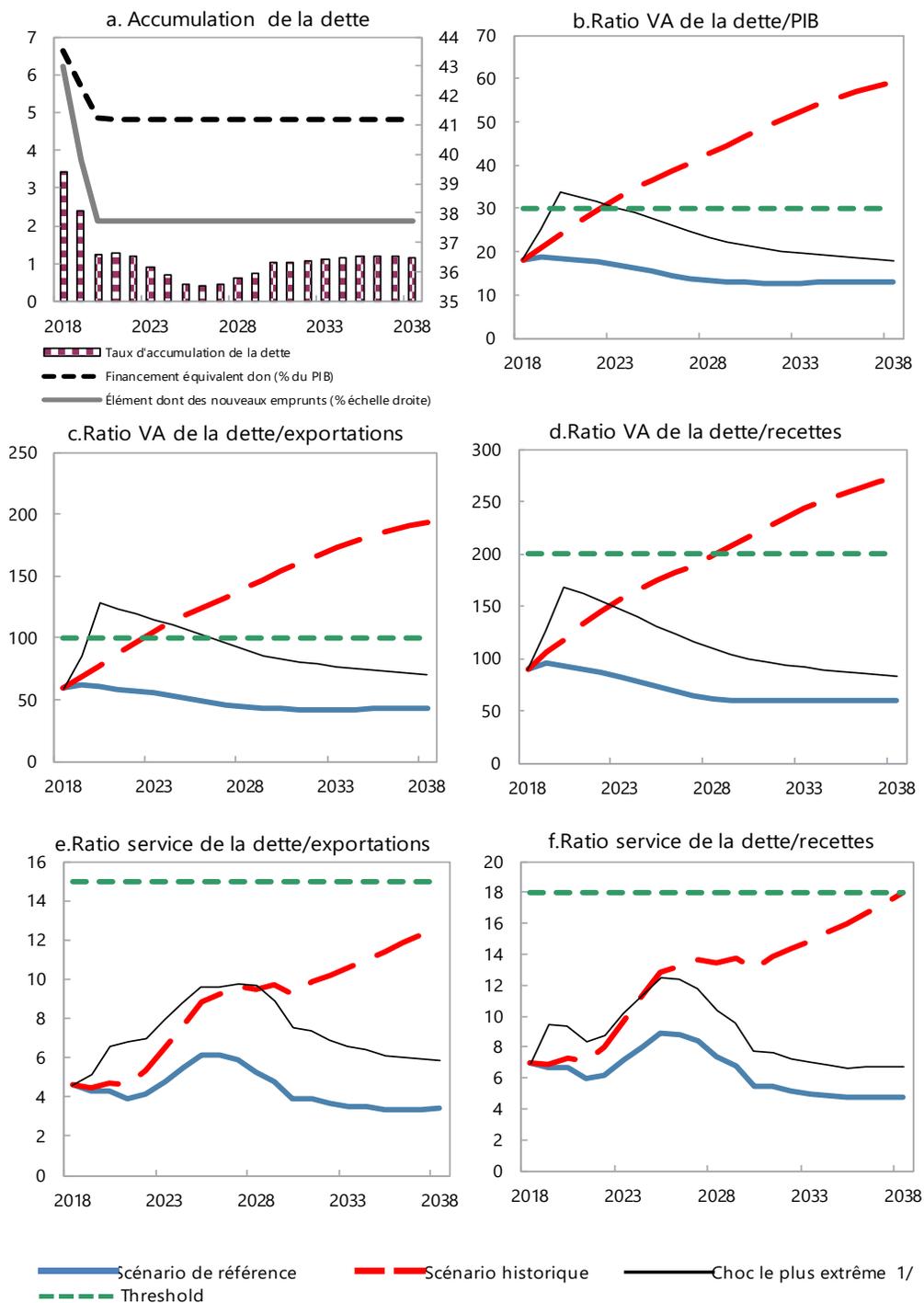
13. Le risque de surendettement public extérieur du Togo reste modéré. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure devraient rester largement en deçà de leurs seuils indicatifs pendant toute la période de projection (2018–2038). Toutefois, dans le scénario historique et dans plusieurs autres tests de résistance, certains indicateurs de solvabilité (à savoir les ratios VA dette/PIB et VA dette/exportations) dépassent leurs seuils respectifs. Comme le montre la détérioration des indicateurs d'endettement, la dette publique extérieure du Togo reste vulnérable aux chocs défavorables : chocs sur les exportations découlant de la faiblesse de la demande extérieure ou de la baisse des cours des produits de base, et chocs sur les flux non générateurs d'endettement (en particulier les flux d'IDE).

14. L'évaluation conclut que le pays présente un risque accru de surendettement public global (dette extérieure et intérieure), compte tenu des vulnérabilités de sa dette intérieure. Le Togo a enregistré le ratio dette/PIB le plus élevé de tous les pays de l'UEMOA en 2017, avec un taux de 75,7 % du PIB (72,5 % si l'on exclut la dette des entreprises publiques), et cette dette est essentiellement constituée de prêts non concessionnels. En outre, le ratio s'établit à environ deux fois le niveau prudentiel et devrait rester au-dessus de ce repère indicatif jusqu'en 2024, mais en suivant une trajectoire fortement descendante, à condition que l'assainissement des finances publiques se poursuive et que la dette intérieure soit considérablement réduite.

15. Compte tenu de la charge d'endettement du Togo, les autorités doivent s'engager à poursuivre l'assainissement des finances publiques, à améliorer leur gestion des finances publiques et de la dette, ainsi qu'à appliquer une politique macroéconomique robuste. Le Togo doit poursuivre l'assainissement rigoureux entamé en 2017. L'amélioration des pratiques de gestion de trésorerie contribuera à maîtriser l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. La gestion de la dette doit être renforcée par la mise en place de solides systèmes d'information, capables d'alimenter un plan d'emprunt exhaustif. Ce dernier doit inclure des objectifs précis de développement des projets d'investissement et de leurs possibilités de financement, de façon à prendre des décisions financières avisées. Le plafond zéro sur les emprunts extérieurs non concessionnels, à l'exception des opérations de gestion de dette, devrait contribuer à améliorer la composition du financement. En outre, il convient de renforcer la mobilisation des

recettes et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, en particulier des dépenses d'investissement, afin de dégager des économies et de promouvoir la croissance.

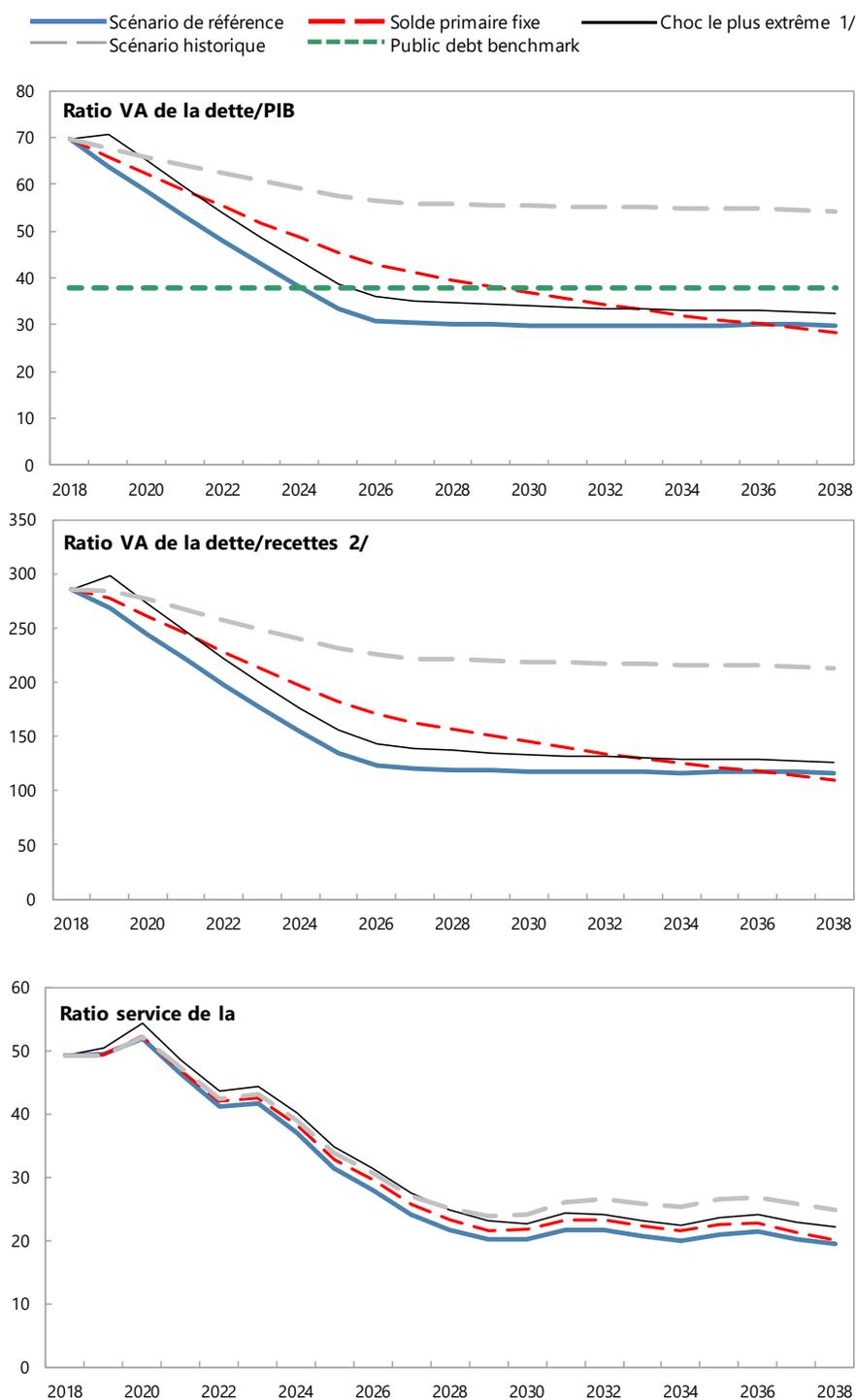
Graphique 1. Togo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2018-2038 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2028 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Togo : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2018–2038 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1a. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–2038 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/}	Écart ^{6/}	Projections											
	2015	2016	2017	historique	type	2018-2023						2024-2038					
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne	2028	2038	Moyenne		
Dette extérieure (nominale) 1/	21.7	20.2	19.9			23.1	24.7	24.8	24.3	24.5	24.3		22.0	23.8			
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.7	20.2	19.9			22.7	24.3	23.8	23.4	23.0	22.4		19.5	20.6			
Variation de la dette extérieure	3.6	-1.4	-0.4			3.2	1.7	0.1	-0.5	0.2	-0.2		-0.3	0.2			
Flux générateurs d'endettement net identifiés	10.6	5.2	3.3			3.8	2.1	0.7	0.0	-0.1	0.0		-0.1	-0.2			
Déficit extérieur courant hors intérêts	10.7	9.0	7.7	8.2	2.4	7.6	6.5	5.2	4.6	4.5	4.6		4.4	4.4	4.4		
Déficit de la balance des biens et services	22.0	19.8	18.1			17.6	15.9	14.6	13.9	13.7	13.7		13.8	13.8			
Exportations	35.8	33.4	31.9			31.0	30.8	30.7	30.8	30.8	30.7		30.4	30.7			
Importations	57.8	53.2	50.0			48.5	46.7	45.3	44.6	44.4	44.4		44.2	44.5			
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.6	-7.3	-7.0	-7.8	1.6	-6.8	-6.4	-6.4	-6.3	-6.1	-6.1		-6.3	-6.3	-6.3		
<i>dont : officiels</i>	-1.8	-1.8	-1.6			-2.0	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9		-1.9	-1.9			
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-3.7	-3.5	-3.4			-3.2	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0		-3.0	-3.1			
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.2	-2.7	-3.5	-2.9	5.4	-3.3	-3.7	-3.7	-3.7	-3.8	-3.8		-3.8	-3.8	-3.8		
Dynamique endogène de la dette 2/	2.1	-1.0	-0.9			-0.5	-0.7	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8		-0.7	-0.8			
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.4	0.4			0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4		0.4	0.3			
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-1.0	-0.8			-0.8	-1.1	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2		-1.1	-1.2			
Contribution des variations de prix et de taux de change	2.8	-0.3	-0.5					
Résiduel (3-4) 3/	-7.0	-6.7	-3.7			-0.6	-0.4	-0.6	-0.5	0.3	-0.2		-0.2	0.4			
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.4	-1.2	-0.7			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0			
VA de la dette extérieure 4/	17.2			18.6	19.4	19.4	18.9	19.1	18.8		15.8	16.3			
En pourcentage des exportations	53.9			60.0	62.8	63.4	61.5	62.0	61.2		52.0	53.0			
VA de la dette extérieure CGE	17.2			18.2	18.9	18.4	18.0	17.6	17.0		13.3	13.1			
En pourcentage des exportations	53.9			58.8	61.4	60.1	58.5	57.2	55.2		43.7	42.6			
En pourcentage des recettes publiques	94.1			88.8	95.3	92.3	89.4	86.2	82.4		61.9	60.1			
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	4.1	5.2	6.1			4.6	4.3	4.3	3.9	4.1	4.8		5.2	3.4			
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	4.1	5.2	6.1			4.6	4.3	4.3	3.9	4.1	4.8		5.2	3.4			
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	7.5	9.3	10.7			7.0	6.7	6.6	5.9	6.2	7.2		7.4	4.8			
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.4	0.4	0.3			0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2		0.3	0.5			
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.1	10.4	8.0			4.4	4.8	5.2	5.1	4.3	4.8		4.7	4.2			
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	5.1	4.4	5.6	0.8	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4	5.2	5.4	5.4	5.4		
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-13.6	1.5	2.4	0.7	8.9	11.9	3.5	4.2	3.7	3.7	3.4	5.1	3.0	3.0	3.0		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.9	1.8	2.1	1.4	0.7	1.7	1.5	1.5	1.6	1.8	1.8	1.7	1.8	1.6	1.7		
Croissance des exportations de biens & services (\$, en pourcentage)	-17.5	-0.5	2.1	6.1	14.4	13.6	8.3	9.1	9.7	9.3	8.9	9.8	8.5	9.0	8.6		
Croissance des importations de biens & services (\$, en pourcentage)	-8.5	-1.8	0.5	6.6	15.7	13.7	4.7	6.3	7.8	8.8	9.1	8.4	8.1	8.9	8.6		
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcentage)	43.0	39.8	37.7	37.7	37.7	37.7	39.0	37.7	37.7	37.7		
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	19.5	18.8	18.3			20.5	19.9	20.0	20.2	20.4	20.6		21.5	21.8	21.5		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.1	0.1	0.2			0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5		0.7	1.7			
<i>dont : dons</i>	0.1	0.1	0.2			0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3		0.5	1.2			
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2		0.2	0.5			
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			6.6	5.7	4.8	4.8	4.8	4.8		4.8	4.8	4.8		
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			65.2	67.8	75.4	76.0	76.0	76.0		76.0	76.0	76.0		
<i>Pour mémoire :</i>																	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4.2	4.5	4.8			5.6	6.1	6.7	7.3	8.0	8.7		13.1	29.8			
Croissance du PIB nominal en dollars	-8.6	6.7	6.9			17.2	8.7	9.7	9.3	9.3	9.0	10.6	8.6	8.6	8.6		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	0.9			1.0	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5		1.7	3.9			
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)			3.4	2.4	1.2	1.3	1.2	0.9	1.7	0.6	1.2	0.9		
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.2	0.3	0.2			0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3		0.6	1.4			
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	16.4			17.3	18.2	17.6	17.3	16.8	16.3		12.7	12.5			
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	46.5			50.5	54.1	52.1	51.7	49.9	49.0		37.9	37.0			
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	5.3			4.0	3.8	3.7	3.4	3.6	4.3		4.5	2.9			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)]/(1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018–2038
(en pourcentage)

	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	18	19	18	18	18	17	13	13
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	18	21	24	27	30	32	43	59
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	18	20	20	20	21	21	20	25
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	18	19	19	18	18	17	13	13
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	18	22	28	27	26	25	19	15
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	18	21	24	23	23	22	17	17
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	18	24	27	26	25	25	19	15
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	18	25	34	33	31	30	23	18
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	18	27	26	25	25	24	19	18
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	59	61	60	59	57	55	44	43
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	59	68	77	87	96	105	140	193
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	59	65	66	67	67	68	67	81
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	59	62	60	59	57	55	44	43
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	59	86	128	123	119	115	90	70
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	59	62	60	59	57	55	44	43
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	59	76	89	86	83	80	62	49
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	59	83	114	110	106	102	80	61
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	59	62	60	59	57	55	44	43
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	89	95	92	89	86	82	62	60
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	89	106	119	132	145	156	198	273
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	89	100	101	102	102	101	95	114
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	89	96	93	90	87	83	63	61
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	89	113	140	134	128	122	91	70
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	89	108	119	115	111	106	79	77
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	89	118	136	131	125	119	88	69
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	89	126	169	162	154	147	109	83
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	89	135	130	126	122	116	87	85

Tableau 1b. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018–2038 (suite et fin)
(en pourcentage)

	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	5	4	4	4	4	5	5	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	5	4	5	5	5	7	9	13
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	5	4	4	4	4	5	5	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	5	4	4	4	4	5	5	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	5	5	7	7	7	8	10	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	5	4	4	4	4	5	5	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	5	4	5	5	5	6	7	4
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	5	5	6	6	6	7	9	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	5	4	4	4	4	5	5	3
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	7	7	7	6	6	7	7	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	7	7	7	7	8	10	13	18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	7	7	7	6	6	7	7	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	7	7	6	6	7	7	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	7	7	7	7	8	8	10	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	8	8	8	8	9	9	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	7	7	7	7	7	8	10	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	7	7	8	9	9	10	12	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	7	9	9	8	9	10	10	7
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	30	30	30	30	30	30	30	30

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 2. Togo : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2015–2038
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Estimation		Projections							2019-33 Moyenne	
	2015	2016	2017	Moyenne	Écart type	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2013-18 Moyenne		2028
Dettes du secteur public 1/	72.2	81.6	75.7			74.3	69.2	63.7	58.4	53.3	48.3		36.4	37.3
<i>dont : libellée en devises</i>	21.7	20.2	19.9			22.7	24.3	23.8	23.4	23.0	22.4		19.5	20.6
Variation de la dette du secteur public	11.8	9.4	-5.9			-1.5	-5.1	-5.5	-5.3	-5.1	-4.9		0.0	-0.2
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.8	5.5	-5.6			-2.6	-4.9	-5.3	-5.2	-4.9	-4.8		0.1	-0.2
Déficit primaire	6.7	7.0	-1.7	3.7	2.9	0.7	-2.2	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1	-1.6	2.0	1.9
Recettes et dons	21.8	21.6	21.5			24.5	23.8	23.8	24.0	24.3	24.5		25.4	25.6
<i>dont : dons</i>	2.3	2.9	3.2			4.0	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9		3.9	3.9
Dépenses primaires (hors intérêts)	28.5	28.6	19.8			25.2	21.6	21.7	21.9	22.2	22.4		27.3	27.6
Dynamique automatique de la dette	-0.8	-1.5	-3.9			-3.4	-2.8	-3.1	-3.0	-2.9	-2.7		-1.9	-2.1
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.8	-2.0	-1.9			-2.4	-2.4	-2.8	-2.7	-2.6	-2.4		-1.3	-1.5
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.5	1.5	1.5			1.1	1.2	0.7	0.6	0.4	0.3		0.5	0.4
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.3	-3.5	-3.4			-3.4	-3.6	-3.5	-3.3	-3.0	-2.7		-1.9	-1.9
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.0	0.5	-2.0			-1.0	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (néгатif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	5.9	3.8	-0.3			1.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1		-0.1	0.0
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public			73.1			69.8	63.8	58.3	53.0	47.9	42.9		30.2	29.8
<i>dont : libellée en devises</i>			17.2			18.2	18.9	18.4	18.0	17.6	17.0		13.3	13.1
<i>dont : extérieure</i>			17.2			18.2	18.9	18.4	18.0	17.6	17.0		13.3	13.1
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)		
Besoin de financement brut 2/	19.4	19.5	9.3			12.7	9.6	10.2	9.0	7.9	8.1		7.5	6.9
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	339.8			285.3	268.4	244.7	220.6	197.2	175.1		119.0	116.2
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	399.1			340.3	320.9	292.4	263.2	234.9	208.2		140.6	137.0
<i>dont : extérieure 3/</i>	94.1			88.8	95.3	92.3	89.4	86.2	82.4		61.9	60.1
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	58.3	57.8	50.9			49.2	49.3	51.9	46.3	41.1	41.5		21.7	19.3
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	65.2	66.6	59.8			58.7	59.0	62.1	55.3	49.0	49.3		25.6	22.8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-5.1	-2.3	4.2			2.2	2.9	3.3	3.2	3.0	2.9		2.0	2.1
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	5.1	4.4	5.6	0.8	4.7	5.0	5.3	5.4	5.4	5.4	5.2	5.4	5.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.9	1.8	2.1	1.4	0.7	1.7	1.6	1.5	1.7	1.8	1.9	1.7	2.0	1.8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.2	2.8	2.4	0.4	3.5	2.0	2.5	2.0	1.9	1.5	1.1	1.8	0.9	0.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	11.5	2.5	-10.1	1.7	7.9	-5.3
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.5	1.8	0.4	2.4	3.4	1.9	2.3	3.0	3.0	3.0	3.0	2.7	3.0	3.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	15.3	5.7	-27.8	-0.6	10.7	33.1	-9.8	5.8	6.3	7.0	6.3	8.1	6.0	5.4
Éléments de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	43.0	39.8	37.7	37.7	37.7	37.7	39.0	37.7	37.7

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Inclut dette brute du secteur public non financier, y compris entreprises publiques et arriérés.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2018–2038

	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	70	64	58	53	48	43	30	30
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	70	68	66	64	62	61	56	54
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	70	66	62	59	55	52	40	28
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	70	64	59	53	48	44	32	35
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	70	64	59	54	49	44	31	32
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	70	70	70	64	59	53	38	34
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	70	69	68	62	57	51	37	34
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	70	70	64	58	52	47	32	30
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	70	71	65	59	54	49	35	32
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	285	268	245	221	197	175	119	116
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	285	284	276	267	257	248	221	213
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	285	277	261	244	228	212	156	110
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	285	269	246	222	199	178	126	136
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	285	269	247	223	200	178	123	123
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	285	294	295	268	242	217	151	134
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	285	290	286	260	234	210	146	131
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	285	296	269	242	216	191	126	115
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	285	298	272	247	222	198	137	126
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	49	49	52	46	41	42	22	19
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	49	49	52	47	42	43	25	25
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	49	49	52	47	42	43	23	20
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	49	49	52	47	41	42	22	21
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	49	49	52	47	41	42	22	20
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	49	49	53	48	43	43	23	21
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	49	49	53	48	43	43	23	21
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	49	50	54	49	43	44	25	22
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	49	49	53	48	42	42	23	20

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration par M. Sembene, Administrateur du FMI pour le Togo et Mme Boukpepsi,
Conseillère de l'Administrateur pour le Togo
Le 15 juin 2018**

1. Les autorités togolaises apprécient les entretiens sincères et constructifs avec les services du FMI dans le contexte de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. Elles apprécient aussi le programme conclu avec le FMI, qui a apporté un soutien réel à leurs programmes de réformes et de politiques économiques.
2. Après une période d'expansion tirée par une forte production agricole et des investissements publics robustes, l'activité économique du Togo a augmenté plus lentement en 2017, à cause des tensions sociales et politiques récentes. Ces circonstances intérieures difficiles, qui pourraient persister jusqu'aux prochaines élections législatives et locales, risquent de continuer à peser sur les perspectives de croissance du pays. Les autorités adoptent une approche proactive pour faire face à ces tensions, notamment en entretenant un dialogue politique avec les parties prenantes nationales concernées, facilité par certains dirigeants régionaux.
3. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre leur ambitieux et nouveau Plan national de développement (PND) pour 2018–22. Ce plan met l'accent sur le renforcement de la stabilité macroéconomique, la transformation de l'économie en une plate-forme logistique et une place financière régionale, la promotion d'une croissance inclusive et la réduction du chômage et de la pauvreté. Les autorités ont l'intention de s'appuyer sur les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI pour progresser encore davantage vers la réalisation des objectifs de leur PND.

Évolutions économiques récentes et performance dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

4. La croissance réelle du PIB se situait à environ 4,4 % en 2017, contre 5,1 % en 2016, en bonne partie à cause de l'impact des tensions socio-politiques actuelles dans le secteur tertiaire, et malgré les très bons résultats enregistrés par le secteur primaire. En dépit de la sous-performance des recettes due au ralentissement de l'économie, le solde primaire global a connu une nette amélioration, passant d'un déficit de 7,2 % en 2016 à un excédent de 1,5 % en 2017, témoignant ainsi d'un grand effort d'assainissement et de discipline dans les finances publiques. Selon les estimations, le déficit du compte courant a baissé de 9,3 % du PIB en 2016 à 8,0 % du PIB en 2017, notamment grâce à la diminution des projets d'investissements publics. L'inflation est restée bien en dessous du critère de convergence régionale de l'UEMOA de 3 %.
5. La mise en œuvre du programme dans le cadre de l'accord au titre de la FEC est généralement satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour fin décembre 2017 ont été respectés. En particulier, (i) le solde primaire intérieur a dépassé l'objectif du programme ; (2) aucune accumulation d'arriérés extérieurs n'a eu lieu ; (iii) le financement

intérieur net n'a pas dépassé le plafond prévu par le programme ; (iv) aucune nouvelle dette non concessionnelle n'a été contractée et aucune garantie n'a été accordée aux fournisseurs et sous-traitants nationaux ; (v) aucune nouvelle opération de préfinancement n'a été entreprise. En ce qui concerne les objectifs indicatifs, le total des recettes budgétaires n'a pas atteint le plancher prévu par le programme à cause du ralentissement de l'activité économique, tandis que l'objectif de dépenses sociales prioritaires a été manqué de très peu. Sur le plan structurel, tous les repères ont été respectés, même si l'achèvement du plan de restructuration des deux banques publiques a connu un léger retard.

Perspectives et politiques économiques pour le reste de 2018 et au-delà

6. Les autorités togolaises conservent leur optimisme en ce qui concerne les perspectives économiques à moyen terme. Elles sont convaincues qu'une croissance soutenue et élevée est à la portée du pays, dès lors que le climat socio-politique s'améliorera. En outre, les récents investissements dans les infrastructures publiques devraient renforcer la compétitivité et stimuler la croissance, notamment en contribuant à accroître la productivité et renforcer l'activité du secteur privé.

7. Les autorités réitèrent leur détermination à maintenir le rythme des réformes, en vue de préserver la stabilité macroéconomique, améliorer la protection sociale, préserver la viabilité de la dette à long terme, remédier aux vulnérabilités actuelles dans le secteur financier et renforcer le potentiel de croissance du pays. En adoptant des politiques économiques saines, les autorités ont l'intention de maintenir la contribution positive du Togo à la stabilité externe de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA).

Poursuivre le rééquilibrage budgétaire et renforcer la gestion budgétaire et les institutions

8. Les autorités restent déterminées à poursuivre les objectifs du programme, à savoir réduire la dette publique et préserver la viabilité des finances publiques. Elles conviennent avec les services du FMI qu'il est nécessaire d'assouplir la politique budgétaire en 2018, à la suite des troubles qui ont engendré une diminution des recettes au cours des derniers mois, tout en veillant à progresser en temps opportun vers les critères de convergence de l'UEOMA relatifs au déficit. Dans ce contexte, le gouvernement a adopté le mois dernier un budget révisé pour 2018, qui tient compte de l'impact négatif des tensions sociales et politiques actuelles sur la mobilisation des recettes. Le budget révisé comprend un certain nombre de mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes d'un montant équivalent à 0,5 % environ du PIB par rapport au budget initial, et à limiter les dépenses publiques.

9. En ce qui concerne les recettes, l'Office togolais des recettes continuera de renforcer l'administration et la politique fiscales en s'appuyant sur l'ensemble des mesures mises en œuvre en 2017, notamment l'obligation de déclaration en ligne pour les grandes entreprises, les options de paiement par téléphone mobile pour certaines taxes, et une utilisation plus généralisée des

nouvelles technologies dans le but de faciliter le recouvrement des impôts. À ce sujet, plusieurs initiatives sont en cours ou envisagées, notamment dans le but d'élargir l'assiette de l'impôt, d'améliorer le recouvrement de la taxe foncière, de réduire les dépenses fiscales, d'augmenter les recettes autres que fiscales, d'étendre le service électronique aux déclarations et paiements en ligne et par téléphone mobile, et de numériser les procédures de dédouanement. Des travaux ont été engagés aussi en vue de la création du Registre Foncier Urbain.

10. En ce qui concerne les dépenses, la retenue exercée par les autorités a permis d'atteindre les objectifs budgétaires, malgré la sous-performance significative des recettes. À la suite d'une étude exhaustive menée par une firme internationale d'experts-conseils, le gouvernement a lancé une initiative d'optimisation visant à identifier et rationaliser les dépenses non prioritaires. Cet exercice devrait générer d'importantes économies en 2018 et au-delà.

11. Afin de poursuivre l'apurement des arriérés intérieurs et éviter toute nouvelle accumulation, le gouvernement prend des mesures pour renforcer la chaîne des dépenses et les flux de gestion de la trésorerie. À cet égard, il envisage l'élaboration de plans mensuels d'achats et d'engagements à partir de juillet 2018. En outre, les autorités effectueront une analyse coût-efficacité des projets d'investissements publics, qui devrait enrichir le budget de 2019.

Réduction de la dette

12. La poursuite de la baisse de la dette publique continue d'être une priorité pour les autorités. Même si des progrès considérables ont été réalisés dans ce but, avec la réduction du ratio dette publique/PIB de 78,2 % en 2016 à 72,5 % en 2017 (hors dette des entreprises publiques), les autorités restent bien décidées à poursuivre leurs plans de consolidation en vue de réduire le niveau toujours élevé de dette publique et de satisfaire aux exigences de l'UEMOA. Elles ont l'intention de poursuivre une stratégie d'emprunt prudente et de continuer à renforcer les capacités techniques et opérationnelles du nouveau bureau de gestion de la dette.

13. Dans le cadre de leurs efforts d'allègement du fardeau de la dette et d'amélioration du profil de la dette publique, les autorités envisagent de reprofiler une partie de leur dette intérieure. A ce titre, elles ont l'intention de contracter de nouveaux emprunts à des conditions de taux d'intérêt et de maturité plus favorables afin de rembourser le service de la dette intérieure, lourd et coûteux. En conséquence, les autorités accueilleraient avec satisfaction une modification du plafond zéro sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels qui n'entraîneraient pas une détérioration de la notation actuelle du Togo.

Maintenir la stabilité financière

14. Le Togo fait de grands progrès dans le traitement des problèmes des deux banques publiques qui subsistent, afin d'atténuer les risques budgétaires. S'appuyant sur les meilleures pratiques internationales, un plan de restructuration exhaustif a été soumis au Secrétariat de la

Commission bancaire de l'UEMOA en avril 2018. Une fois ce plan approuvé, les autorités espèrent mener à bien un transfert légal rapide pour la fusion des deux banques.

15. Dans le contexte du PND, les autorités visent à positionner le Togo en tant que centre financier dans la sous-région, tout en attachant beaucoup d'importance à la préservation de la stabilité financière. Elles comptent remédier aux faiblesses du système financier en collaborant étroitement avec les autorités régionales. Elles ont l'intention de continuer à faciliter l'accès au crédit, tout en prenant des mesures pour renforcer le cadre réglementaire et de surveillance du secteur.

Promouvoir la transformation de l'économie et avancer dans les réformes structurelles

16. Dans le cadre de son Plan national de développement, le Togo a comme objectif principal de faciliter la transformation structurelle de l'économie, afin d'assurer une croissance plus forte et inclusive, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie de la population. Le gouvernement espère réaliser cet objectif en créant une plate-forme logistique moderne et dynamique ainsi qu'une importante place financière et commerciale au niveau sous-régional, et en développant des centres de transformation agricole, de fabrication et d'industries extractives. Parallèlement, les grandes lignes de la stratégie de croissance inclusive préconisée par les autorités prévoient des progrès dans les réformes des secteurs de la santé et l'éducation, ainsi que la création d'emplois dans des enclaves agricoles et des parcs industriels.

17. Des progrès continus dans l'amélioration de l'environnement des affaires seront d'une importance capitale, étant donné le rôle critique que le secteur privé est appelé à jouer dans la transformation économique du pays. Une Cellule climat des affaires sous la supervision du Cabinet du Président de la république, a été mise en place en septembre 2017. En janvier 2018, le gouvernement a adopté un plan d'action visant à réduire les obstacles à la création d'un environnement propice aux affaires, et a lancé diverses réformes, notamment dans les secteurs de l'électricité, de la construction et de l'immobilier. Les efforts se concentrent, entre autres, sur la réforme foncière, la facilitation de l'octroi des permis de construire, la promotion de la création d'entreprises, l'exécution des contrats et la promotion des échanges commerciaux avec les partenaires du pays. Les autorités espèrent recevoir une aide adéquate de la part de leurs partenaires de développement dans les domaines de l'enregistrement des biens immobiliers, l'administration fiscale et l'accès au crédit, domaines dans lesquels le pays conserve encore une bonne marge de manœuvre. Elles s'attendent à ce que la participation du Togo à l'initiative du Pacte avec l'Afrique (CwA) du G20 facilite la réforme du climat des affaires et attire les investissements privés étrangers.

Conclusion

18. Les autorités togolaises accueilleraient avec satisfaction l'appui du Conseil d'administration du FMI à l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, sur la base des très bons résultats du programme dans un environnement difficile et de leur engagement continu au programme appuyé par le FMI. Elles demandent également une modification des critères de réalisation quantitatifs pour le solde primaire intérieur, le financement intérieur net et les emprunts extérieurs non concessionnels. Cela permettra de compenser la sous-performance des recettes résultant de la situation socio-politique, et de réduire le fardeau du service de la dette intérieure tout en maintenant le Togo à un risque modéré de surendettement extérieur. Les autorités se réjouissent de continuer à compter sur l'appui des administrateurs et l'engagement précieux du FMI.